



BPCE
ASSURANCES

L'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE
DE **BPCE VIE**
2023



Sommaire

Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

EDITO	3
PRÉSENTATION DE BPCE VIE, PÉRIMÈTRE DE CE RAPPORT ET REPÈRES TEMPORELS	4
FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2023	8

1 STRATÉGIE GÉNÉRALE d'investissement responsable et gouvernance **9**

- A** Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance
- B** L'investissement durable est un enjeu stratégique pour bpce vie, qui mobilise des moyens humains, financiers et technologiques, internes ou externes.
- C** Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de bpce vie
- D.** Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et sa mise en œuvre
- E** Taxonomie européenne et combustibles fossiles
- F** Stratégie d'alignement avec l'accord de paris
- G.** Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
- H** Démarche de prise en compte des critères esg dans la gestion des risques
- I** Liste des produits financiers mentionnés en application des articles 8 et 9 du règlement disclosure (SFDR)

2 INFORMATIONS issues des dispositions de SFDR..... **81**

- A** Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité
- B** Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique
- C** Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité
- D** Politique d'engagement
- E** Références aux normes internationales

3 ANNEXES..... **88**

- Présentation des labels
- Évaluation des compétences ESG
- Annexes sur la biodiversité

Année après année, les enjeux de durabilité deviennent de plus en plus prégnants pour chacun d'entre nous. Sinistralité record liée aux événements climatiques en France, hausse du coût de l'énergie, l'année 2023 l'a encore rappelé si cela était nécessaire.

Face à ces défis, BPCE Vie est depuis longtemps engagée sur ces thématiques et s'attache à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion de ses actifs ; ce rapport est l'occasion de partager les avancées significatives réalisées en 2023 dans l'intégration de la durabilité à notre politique d'investissement.

Très concrètement, une illustration de notre détermination en matière de gestion ESG réside dans la cession ou l'arrivée à échéance de la quasi-totalité des titres notés « Négatif » d'un point de vue ESG par Mirova. L'objectif de ne plus détenir ces titres à fin 2024 sera ainsi atteint avec près d'un an d'avance par rapport à notre ambition initiale.

Parmi les enjeux ESG, la transition énergétique et écologique est au cœur de nos préoccupations depuis le lancement des premières initiatives en lien avec la durabilité : 2023 aura été une année de forte accélération et je suis fier de pouvoir annoncer que plus de la moitié de nos investissements 2023 a été allouée à l'acquisition d'actifs « verts », finançant des thématiques clés comme les énergies renouvelables, la rénovation énergétique des bâtiments ou la mobilité verte ; s'agissant du PERI, ce sont même 95% des flux d'investissement qui ont été fléchés sur ce type d'actifs. Au total BPCE Vie dispose d'un encours d'actifs « verts » de plus de 6,8 milliards d'euros. Par ailleurs, dans le cadre de l'adhésion de BPCE Assurances (dont BPCE Vie est la filiale) à la Net Zero Asset Owner Alliance, des premiers objectifs de décarbonation de nos portefeuilles d'actifs ont été fixés. Enfin, notre adhésion à l'initiative Climate Action 100+ témoigne de notre volonté de renforcer nos actions d'engagement de nos parties prenantes et de collaborer activement avec d'autres investisseurs pour encourager les grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre à réduire leur empreinte carbone.

Au-delà des enjeux climatiques, la protection de la nature et de la biodiversité constitue désormais un axe de travail important pour BPCE Vie. Du fait des interdépendances entre ces deux thématiques, le souci de cohérence et la volonté de protéger les intérêts à long terme de nos assurés, conduisent à intégrer les enjeux liés à la biodiversité comme une composante essentielle de l'analyse de nos investissements. La COP 15 et les accords de Kunming-Montréal qui y sont associés nous ont indiqué les grandes cibles à atteindre et nous

entendons contribuer à leur atteinte. Au demeurant, ces enjeux apparaissent désormais clairement dans les différents textes européens liés à la finance durable (SFDR, Taxonomie, CSRD, etc.). Dans cette optique, nous avons structuré en 2023 notre stratégie biodiversité dont les premiers éléments et axes de travail sont présentés dans ce rapport. Preuve de son engagement sur le sujet et aux côtés d'autres institutions financières, BPCE Assurances a signé en fin d'année 2023, la promesse d'œuvrer en faveur de la biodiversité au cours de la prochaine décennie ("Finance for biodiversity Pledge").

La gouvernance et l'accompagnement des collaborateurs revêtent un caractère central dans l'accompagnement de la dynamique de diffusion et de mise en œuvre de l'ambition RSE au sein de l'entreprise. Après la création d'une direction dédiée en 2022, la structuration de l'activité RSE a été poursuivie en intégrant systématiquement les sujets qui y sont associés à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration. De même, les compétences du conseil d'administration de BPCE Vie et de son comité de direction en matière de durabilité, ont été évaluées et le déploiement d'un dispositif ambitieux de formation des collaborateurs a été engagé. Enfin, la direction RSE participe désormais aux comités de référencement des unités de compte, preuve de la volonté d'étendre la prise en compte de ces enjeux à l'ensemble de l'activité d'assurance Epargne et Retraite.

Toutes nos actions sont guidées par l'objectif de servir l'intérêt de nos clients. Les collaborateurs de BPCE Vie œuvrant à la gestion de nos investissements sont convaincus que la performance à long terme de ceux-ci nécessite le maintien d'une économie stable et durable. C'est pourquoi nous œuvrons à la création de produits d'assurance générant un rendement financier assis sur des activités durables, au service de nos clients, en intégrant ces sujets au cœur de nos prises de décisions.

Nos réalisations sont déjà nombreuses et les objectifs RSE du plan stratégique en cours seront atteints ou le sont déjà. A l'aube du nouveau chapitre qu'ouvrira la publication de notre prochain plan stratégique en juin 2024, je réaffirme notre engagement à traiter les enjeux de durabilité et de responsabilité sociétale, et intégrer les critères ESG dans l'ensemble des activités, convaincu que cette démarche est un gage de leur pérennité.

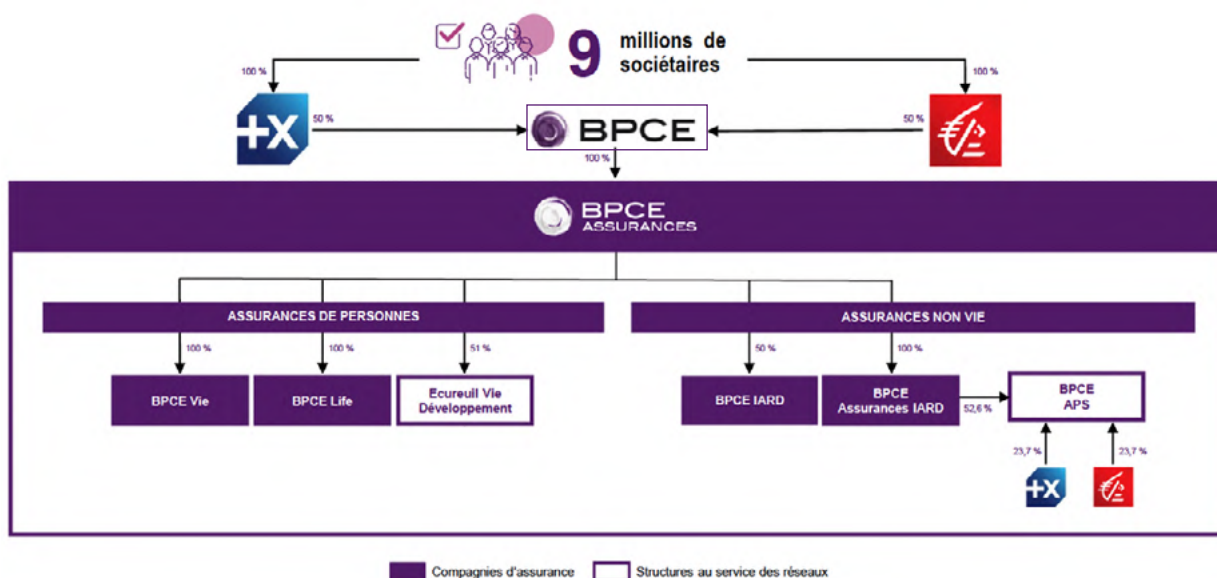


Christophe IZART
Directeur Général de BPCE Vie

Présentation de bpce vie, périmètre de ce rapport et repères temporels

Présentation de BPCE Vie

Filiale à 100% de BPCE Assurances, elle-même filiale à 100% du Groupe BPCE, BPCE Vie conçoit et gère des produits d'épargne et de retraite, d'assurance des emprunteurs et de prévoyance individuelle au service des réseaux bancaires du Groupe BPCE et de leurs clients ; elle est intégrée dans le métier Assurances de personnes de BPCE Assurances.



BPCE Vie est exposée au risque de durabilité, en particulier dans le cadre des investissements des fonds en euros ou des supports en unités de compte qui sont proposés au sein de l'offre financière des produits d'épargne et de retraite.

Dans le cadre de ce rapport, il convient de noter que, sauf mention contraire, les engagements et critères de gestion en vigueur au niveau de BPCE Assurances s'appliquent sans modification aucune à BPCE Vie.

Présentation

Périmètre du rapport

Le périmètre de ce rapport couvre :

LES INVESTISSEMENTS DE BPCE VIE

Les investissements (adossés aux engagements en euros des produits d'épargne assurés par BPCE Vie (55 Mds€ d'encours)), dont l'allocation stratégique est déterminée par BPCE Vie. Les données relatives aux enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) pouvant être incomplètes ou se révéler de qualité insuffisante, certaines analyses pourront porter sur un sous-ensemble des actifs mentionnés ci-dessus. Le cas échéant, ce point sera mentionné dans le rapport.





LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE (UC)

Les supports en Unités de Compte (UC) (25 Mds€ d'encours), référencées par BPCE Vie mais dont la gestion et la composition sont déterminées par les gestionnaires d'actifs. Sur ce périmètre, BPCE Vie dispose d'une marge de manœuvre plus limitée et certaines parties de ce rapport ne seront pas pertinentes pour ces supports (exemple : engagement).

Par ailleurs, les unités de compte peuvent être intégrées à des portefeuilles gérés selon différentes modalités :

- ▶ En gestion libre : l'assuré décide du choix des unités de compte sélectionnées ;
- ▶ En gestion pilotée ou déléguée : l'assuré délègue la gestion de son épargne et le choix des unités de compte à un gestionnaire sous mandat, sur la base des appétences qu'il a exprimées.

A l'instar des informations relatives au fonds en euros, il convient de noter que les données ESG relatives aux supports exprimés en unités de compte ne sont pas nécessairement complètes ou de qualité suffisante. Dans ce cas, le périmètre retenu pour les analyses sera précisé.

	INVESTISSEMENTS / PORTEFEUILLE FONDS EURO DES PRODUITS BPCE VIE			UNITÉS DE COMPTE DES PRODUITS BPCE VIE
	GESTION SOUS MANDAT	GESTION DIRECTE	GESTION LIBRE	GESTION DÉLÉGUÉE
 Gestionnaires		Équipes investissement BPCE Vie	Équipes ingénierie de l'offre financière BPCE Vie	
	45 211 M€	9 717 M€	19 133 M€	6 347 M€
 Encours	54 928 M€			25 480 M€
	PÉRIMÈTRE DU RAPPORT			

Présentation

Analyse de la composition des portefeuilles d'investissement adossés aux engagements "Euros"

La répartition du portefeuille fonds en euros par classe d'actifs au 31/12/2023 est la suivante (en Mds€) :

31 déc. 2023	Mode d'exécution		Total
	Direct	Mandat & fonds dédié	
Obligations d'entreprises (corporates et financières) dont non cotées	3 741	23 603	27 344
Obligations souveraines	5 463	7 454	12 917
Fonds dédié (action)	0	1 320	1 320
Fonds dette et diversifiés cotés (actions)	4 650	0	4 650
Fonds dette non cotés et diversifiés non cotés (dont actifs réels : Immobilier, Infrastructure)	7 622	0	7 622
Trésorerie	27	1 050	1 076
Total	21 502	33 427	54 928

Soit en % :

31 déc. 2023	Mode d'exécution		Total
	Direct	Mandat & fonds dédié	
Obligations d'entreprises (corporates et financières) dont non cotées	7%	43%	50%
Obligations souveraines	10%	14%	24%
Fonds dédié (action)	0%	2%	2%
Fonds dette et diversifiés cotés (actions)	8%	0%	8%
Fonds dette non cotés et diversifiés non cotés (dont actifs réels : Immobilier, Infrastructure)	14%	0%	14%
Trésorerie	0%	2%	2%
Total	39%	61%	100%

Analyse de la composition des portefeuilles Unités de Compte (UC)

La répartition des encours UC par classe d'actifs, au 31/12/2023 est la suivante :

Types d'UC	Encours Gestion Libre	Proportion
Actions	2 663	14%
Diversifiés	4 591	24%
Fonds à fenêtre	7 867	41%
Immobilier	3 012	16%
Monétaire	556	3%
Obligations	443	2%
Total	19 133	100%

Présentation

Quelques repères temporels relatifs à la politique d'investissement ESG

Un engagement initié depuis 2016 sur l'investissement responsable

La prise en compte des enjeux de durabilité relatifs aux investissements est une préoccupation croissante pour BPCE Assurances et sa filiale BPCE Vie depuis plusieurs années, tant en ce qui concerne l'impact de ses investissements que pour l'intégration de ses enjeux dans la gestion des risques.

En particulier, les enjeux environnementaux (climatiques d'abord depuis l'Accord de Paris sur le Climat (COP 21) puis, de façon plus générale, en intégrant notamment les sujets de biodiversité (COP 15)) et les évolutions réglementaires ont entraîné de nouveaux besoins et exigences pour tous les acteurs économiques. BPCE Assurances a, très tôt, intégré ces enjeux afin de participer à une transition juste et tenter d'avoir un impact positif et durable, notamment au travers des choix d'investissements réalisés par sa filiale BPCE Vie.

Depuis 2016 et la signature des UN PRI, l'ambition de BPCE Assurances s'est sans cesse renforcée avec la définition d'objectifs clairs et d'engagements notables pour lesquels des actions concrètes ont été mises en place au niveau de BPCE Vie.

En tant qu'investisseur institutionnel engagé, BPCE Vie continue d'exercer son influence afin d'inciter ses partenaires à adopter des pratiques plus durables et à financer des projets qui apportent des solutions réelles et qui ont un impact positif mesurable sur la transition écologique, sans causer d'impact négatif sur les écosystèmes et les communautés locales.



2016

Signature des UN PRI



2017

Mise en œuvre de premières politiques sectorielles (charbon et tabac)



2018

Nombreux objectifs à fin 2024 sur le fonds général

- Alignement sur une trajectoire 2°C
- 10% d'actifs vers en stock
- 15% de flux verts par an



2019

Mise en œuvre de premières politiques Pétrole et Gaz



2022

Adhésion à la NZAOA



2023

Adhésion à la Climate Action 100+ et signataire du Finance for Biodiversity Pledge



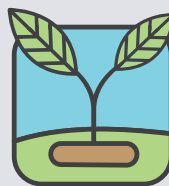
2024

Renforcement des politiques sectorielles et définition de nouveaux objectifs à horizon 2026

Faits marquants et chiffres clés 2023



Plus de 50%
des investissements
réalisés dans
des actifs
« verts »



**Adhésion à
de nouvelles
initiatives**
Climate Action 100+ et
Finance for Biodiversity



Sortie
de la quasi-intégralité
des titres notés
« Négatif » par Mirova
(reliquat = 300 K€)



**Définition
de la stratégie**
nature & biodiversité

**1ers
engagements**
de décarbonation
pris dans le cadre
de la NZAOA



**Renforcement
de la politique
pétrole & gaz**
concernant les émetteurs
intervenant sur la
production dite non-
conventionnelle ou à fort
impact environnemental
(abaissement du seuil
d'éligibilité,
plan de sortie)



**Renforcement
de la gouvernance**
Intégration de la
direction RSE au comité
de référencement
UC, présentation des
thématiques ESG au conseil
d'administration, etc.



1

STRATÉGIE GÉNÉRALE

d'investissement responsable
et gouvernance

A Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Nos convictions sur les enjeux ESG

La démarche de BPCE Vie s'inscrit pleinement dans l'ambition ESG exprimée par BPCE Assurances et s'appuie sur trois axes forts :

1. LA CONVICTION

que des actions fortes et concertées, impliquant les pouvoirs publics, les entreprises, les clients, les investisseurs et la société civile, sont nécessaires et doivent s'accroître pour permettre les transformations macro-environnementales impératives au bien-être durable de l'humanité.

2. LA CONSCIENCE

de son impact sur l'accélération de la transition vers un modèle durable par ses décisions d'investissement et de distribution de produits d'épargne aux clients des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne.

3. LA COMPRÉHENSION

de sa responsabilité sociétale comme une manifestation de l'ADN coopératif du Groupe BPCE, concrétisé par des actions concrètes susceptibles de conforter la pertinence et la pérennité du modèle d'affaires des activités d'assurance, tout en favorisant une transition équitable.

La durabilité au cœur du plan stratégique de BPCE Vie

L'engagement RSE constitue l'un des 4 axes du plan stratégique de BPCE Assurances et se décline d'une part sur les investissements du fonds euro de BPCE Vie et, d'autre part, en matière d'offre financière en unités de compte (UC).

Les investissements du fonds en euros

Appliquée à la stratégie d'investissement du fonds euros, l'une des ambitions RSE de BPCE Assurances est d'assurer un alignement avec les objectifs exprimés par les Accords de Paris en matière de limitation du réchauffement climatique, notamment au travers du financement de la transition énergétique et écologique.

Plusieurs objectifs viennent matérialiser ces ambitions :

1. Réduire l'impact du portefeuille d'actifs et maîtriser les risques ESG par l'exclusion à l'achat des entreprises notées « Négatif » par Mirova et engagement de ne plus en détenir en portefeuille à fin 2024.

2. Contribuer à la limitation du changement climatique par un engagement d'alignement du portefeuille d'actifs à la trajectoire « +2°C » au 31/12/2024

3. Financer la transition énergétique et écologique au travers d'investissements dans des actifs verts représentant a minima 15% du flux annuel, avec l'objectif que les encours verts détenus représentent a minima 10 % du total à fin 2024.

Actifs verts : définition

Les actifs verts regroupent les green bonds dont l'utilisation des fonds a été vérifié par nos gestionnaires d'actifs Ostrum et Mirova, les fonds labellisés Greenfin et les fonds à thématique environnementale validés comme vert en comité de validation des investissements.

STRATÉGIE GÉNÉRALE

d'investissement responsable
et gouvernance

1

1

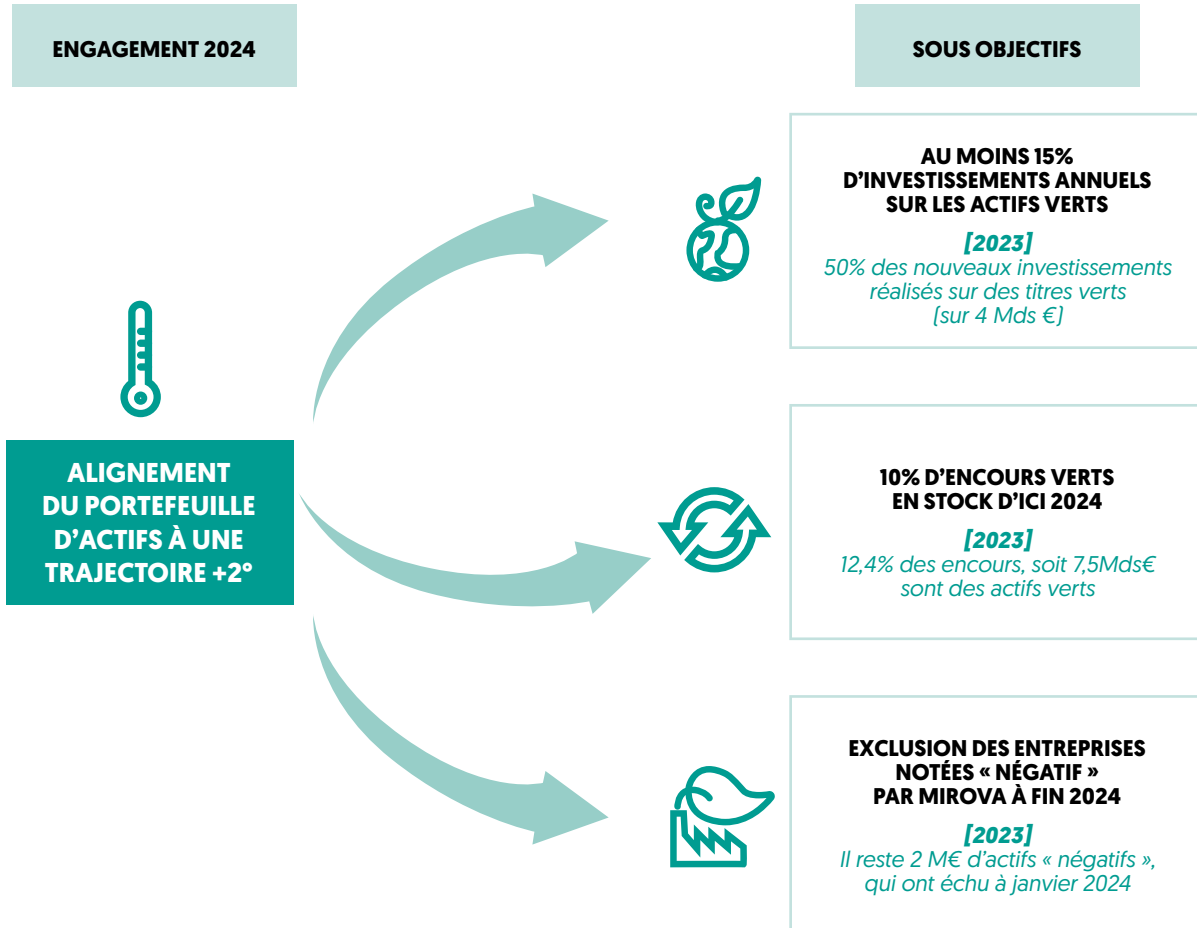
2

3

4

5

A fin 2023, la majorité de ces objectifs sont atteints ou en voie de l'être :



Les cibles des objectifs, comme les chiffres réalisés, sont donnés sur le périmètre BPCE Assurance.

L'offre en unités de compte (UC)

En ce qui concerne l'offre en unités de compte (UC), l'objectif est de proposer, d'ici fin 2024, **au moins 60% d'UC labellisées** (ISR, Greenfin, Finansol, etc.) dans les annexes financières des produits commercialisés.

A fin 2023, cet objectif est dépassé puisque 61,4% des UC figurant dans les annexes financières des produits commercialisés (cf. partie I. de ce rapport) sont labellisées.

AU MOINS 60% D'UC LABELLIÉES
[2023]
61,4% d'UC labellisées proposées sur nos produits

Vers le prochain plan stratégique

BPCE Vie est en cours d'élaboration de son projet stratégique 2030, avec des objectifs intermédiaires à fin 2026. Dans la continuité des orientations actuelles, ce plan intégrera les enjeux de durabilité, notamment au travers d'objectifs de décarbonation du portefeuille d'actifs, de financement d'actifs durables, ou d'actions en faveur de la biodiversité.

La volonté d'inscrire la démarche de BPCE Vie dans le cadre d'initiatives et de coalitions

BPCE Assurances et BPCE Vie participent à plusieurs initiatives françaises ou internationales sur les thèmes du climat et de la biodiversité.

AF2I

BPCE Assurances participe notamment à un groupe de travail dédié aux réflexions autour de la refonte du questionnaire envoyé aux sociétés de gestion en amont d'un investissement dans un fonds pour le fonds général. L'objectif est d'harmoniser le questionnaire ESG entre l'ensemble des investisseurs. Le nouveau questionnaire est disponible depuis le 1er trimestre 2024.

IFD

En 2023, BPCE Assurances a participé aux groupes de travail sur la trajectoire relative aux énergies fossiles et sur la biodiversité et le capital naturel. De premières publications sur ces sujets, basés sur les travaux de ces groupes de travail, sont prévues en 2024.

Climate Action 100+

BPCE Assurances a rejoint l'initiative fin 2023, ainsi que le groupe d'engagement d'une entreprise française de l'énergie en tant que contributeur. L'objectif est de participer au dialogue avec cette entreprise à propos des solutions et mesures qui pourraient être prises afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Le groupe de travail se réunira en 2024 pour définir les priorités et poursuivre le dialogue déjà initié.

UN PRI

En 2023, en tant que signataire des PRI, BPCE Assurances a répondu au reporting PRI permettant d'évaluer les pratiques relatives à l'investissement responsable au sein de BPCE Assurances.

NZAOA

BPCE Assurances a rejoint plusieurs groupes de travail au sein de la Net Zero Asset Owner Alliance sur les sujets de reporting, notamment sur le Scope 3 et la dette souveraine. Dans le cadre de sa participation à l'alliance, BPCE Assurances a communiqué en 2023 ses premières cibles de décarbonation. En 2024, BPCE Assurances a rejoint 2 nouveaux groupes de travail sur l'engagement et l'immobilier avec l'objectif de contribuer à l'élaboration de méthodologies sur ces sujets.

Finance for Biodiversity foundation

BPCE Assurances a signé le pledge de la Finance for Biodiversity Foundation fin 2023. En 2024, BPCE Assurances prendra de premier engagement relatifs à la protection de la biodiversité et participera également au groupe de travail sur l'impact positif afin de contribuer aux réflexions autour des investissements en faveur de la biodiversité.



En 2024, BPCE étudiera l'intérêt d'adhérer à une organisation oeuvrant en faveur de la biodiversité et de participer à d'autres groupes de travail au sein des alliances auxquelles elle a adhéré

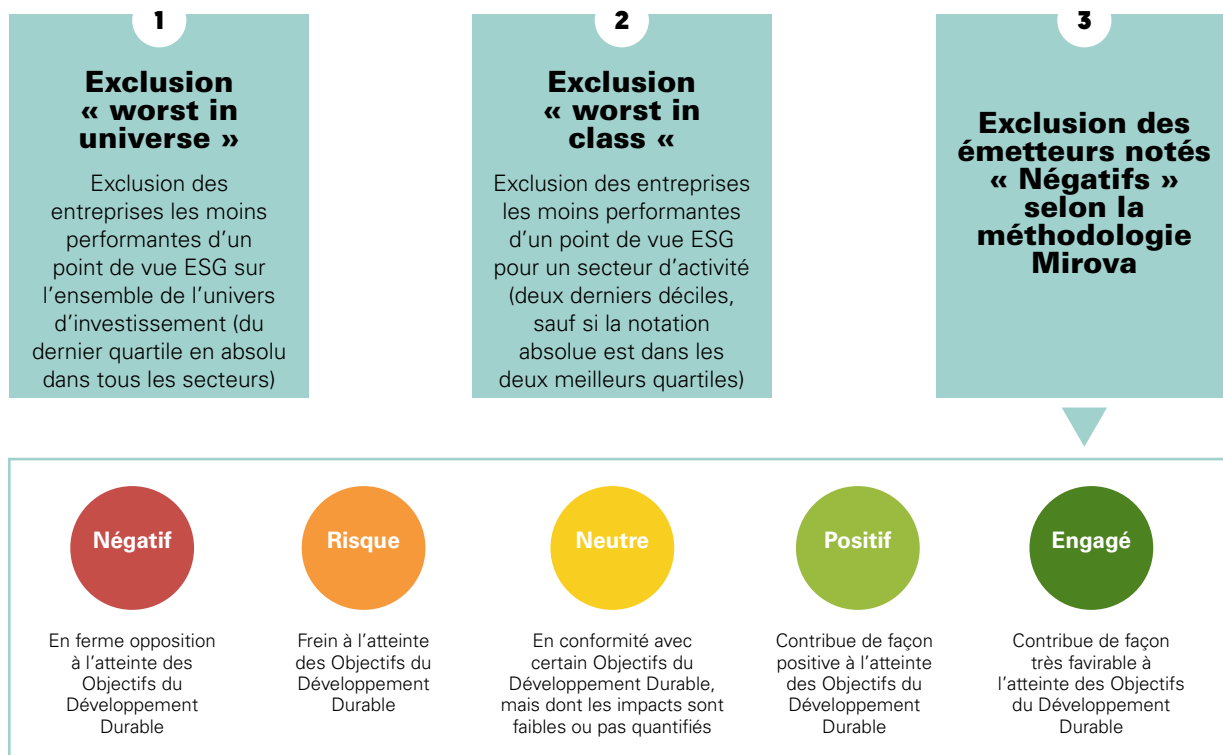
Le cadre ESG s'appliquant aux investissements de BPCE Vie

Les investissements du fonds en euros

Actifs détenus en direct gérés au travers de mandats de gestion ou de fonds dédiés

1. Les exclusions selon la notation ESG

BPCE Vie exclut ou demande à ses gestionnaires d'actifs d'exclure à l'achat certains émetteurs ayant une notation ESG inférieure à un certain nombre de critères explicités ci-dessous :



Cette échelle de notation étant définie par rapport à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, elle ne suppose pas une distribution particulière a priori des notations au global. Mirova n'exclut aucune industrie par principe et réalise une analyse approfondie des impacts environnementaux et sociaux. Pour certains secteurs, cette analyse peut conduire à l'exclusion de tout ou partie de ses acteurs. Ainsi, dans le secteur de l'énergie, les sociétés impliquées dans l'extraction de charbon et de pétrole sont notées au mieux en Risque alors que les sociétés du secteur des énergies renouvelables ont vocation à être bien évaluées, sauf en cas de non-respect de principes environnementaux ou sociaux fondamentaux.

En 2023, BPCE Vie a mis en œuvre une gestion active des titres notés « Négatif », de sorte qu'en fin d'année il n'en restait plus que 0.3 M€ dans le portefeuille de BPCE Vie.

2. Les politiques sectorielles

Deux types de politiques sectorielles sont mis en place au sein de BPCE Assurances et déclinés chez BPCE Vie :

- Des politiques sectorielles relatives au respect de normes internationales ou de conventions globalement partagées sur la place (politiques « tabac » et « armes controversées »)
- Des politiques sectorielles spécifiques à la stratégie de BPCE Vie, notamment sur l'axe climatique, appliquées avec des niveaux de seuils (politiques « charbon » et « pétrole & gaz »)

Ces politiques sont détaillées dans les pages suivantes.

POLITIQUE TABAC

Contexte et enjeux du secteur

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le tabagisme constitue une des plus graves menaces ayant jamais pesé sur la santé publique mondiale.

Chaque année, plus de 8 millions de décès dans le monde sont dus à la consommation de tabac. Parmi ces 8 millions, 7 millions sont dus à la consommation directe du tabac, tandis que 1,3 million de décès sont des non-fumeurs qui sont involontairement exposés à la fumée du tabac.

Plus qu'une cause majeure de décès et de maladie, le tabac est également un facteur d'appauvrissement des populations. Sur 1,3 milliard de fumeurs dans le monde, plus de 80% vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Le tabagisme est corrélé avec la pauvreté des ménages qui dépensent en tabac des sommes qu'ils auraient pu consacrer à d'autres besoins tels que l'alimentation, le logement etc.

Par ailleurs, la culture du tabac est à l'origine de 5% de la déforestation mondiale.

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Obligations d'entreprise.....	<input checked="" type="checkbox"/>
Obligations souveraines.....	N/A
Fonds cotés.....	<input type="checkbox"/>
Fonds non cotés.....	<input type="checkbox"/>
Fonds dédiés.....	<input checked="" type="checkbox"/>
UC.....	<input type="checkbox"/>

- Politique appliquée à la classe d'actif
- Application de la politique en cours d'étude
- Politique non appliquée

Définitions et portée de la politique

L'ensemble des émetteurs du secteur tabacole sont exclus des actifs à l'achat sur la base des critères suivants (exprimés en % du CA) :

- ▶ producteur : 0 %
- ▶ distributeur : 0%
- ▶ revendeur : max 5%

Perspectives

BPCE Assurances étudie l'élargissement du périmètre d'application de sa politique liée au tabac, à l'ensemble des nouveaux fonds externes du fonds en euros, toutes classes d'actifs confondues, ainsi que l'application de cette politique aux nouvelles unités de compte référencées (sous format OPCVM).

La politique couvrirait la très grande majorité des investissements réalisés par BPCE Assurances sur ses fonds en euros ainsi que sur le périmètre UC.

POLITIQUE ARMES CONTROVERSÉES

Contexte et enjeux du secteur

BPCE Assurances s'inquiète des risques spécifiques, inhérents au secteur de la défense, liés à l'utilisation d'« armes controversées » et ainsi, dans le cadre de ses activités et conformément à ses objectifs RSE, met en œuvre des procédures strictes pour encadrer ses activités liées au secteur de la défense.

Les exclusions visées par la politique se font en cohérence avec la Convention d'Ottawa, le Traité d'Oslo, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Obligations d'entreprise.....	<input checked="" type="checkbox"/>
Obligations souveraines.....	N/A
Fonds cotés.....	<input type="checkbox"/>
Fonds non cotés.....	<input type="checkbox"/>
Fonds dédiés.....	<input checked="" type="checkbox"/>
UC.....	<input type="checkbox"/>

- Politique appliquée à la classe d'actif
- Application de la politique en cours d'étude
- Politique non appliquée

Perspectives

BPCE Vie étudie l'élargissement du périmètre d'application de sa politique liée aux armes controversées, à l'ensemble des nouveaux fonds externes du fonds en euros, toute classe d'actifs confondue, ainsi que l'application de cette politique aux nouvelles unités de compte référencées (sous format OPCVM)

La politique couvrirait la très grande majorité des investissements réalisés par BPCE Assurances sur ses fonds en euros ainsi que sur le périmètre UC.

Définitions et portée de la politique

Sont considérées comme des armes controversées :

- ▶ les mines antipersonnel,
- ▶ les armes à sous-munitions (cluster munitions),
- ▶ les armes nucléaires dans la mesure où elles se rapportent à des ogives nucléaires (c'est-à-dire l'élément essentiel d'une arme nucléaire),
- ▶ les armes biologiques
- ▶ les armes chimiques

Entités visées :

- ▶ Sont exclus à l'investissement l'ensemble des émetteurs impliqués dans le développement, la production ou la vente de ces armes.

POLITIQUE CHARBON

Contexte et enjeux du secteur

Dans l'ère post-pandémique, le charbon est le combustible qui a contribué le plus à l'augmentation des émissions mondiales de CO₂. Depuis 2019, les émissions mondiales issues de la combustion d'énergie ont augmenté d'environ 850 Mt. Cette augmentation est principalement due à la hausse des émissions de charbon de 900 Mt, à une augmentation modérée des émissions de gaz, et à une légère diminution des émissions liées au pétrole*.

Selon l'AIE, le charbon représentait environ 70 % de l'augmentation des émissions mondiales issues de la combustion d'énergie en 2023 (+270 Mt).

Le charbon est le plus gros émetteur des émissions CO₂ dans le monde derrière le pétrole et le gaz. On estime que la part du charbon dans les émissions totales de CO₂ a atteint environ 40 % en 2023.

Plus qu'un enjeu écologique, le charbon a également un impact sur la santé de la population. Selon Courrier International, les émissions liées au charbon sont deux fois plus nocives pour la santé que les particules fines.

Conformément aux objectifs des Accords de Paris, BPCE Assurances s'est engagée à aligner son portefeuille d'actifs sur une trajectoire de température de 2°C à fin 2024 et, sur cette base, a décidé d'exclure ce secteur de ses investissements.

Perspectives

BPCE Assurances étudie l'élargissement du périmètre d'application de sa politique liée au charbon, à l'ensemble des nouveaux fonds externes du fonds en euros, toute classe d'actifs confondue, ainsi que l'application de cette politique aux nouvelles unités de compte référencées (sous format OPCVM).

La politique couvrirait la très grande majorité des investissements réalisés par BPCE Assurances sur ses fonds en euros ainsi que sur le périmètre UC.

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Obligations d'entreprise.....	<input checked="" type="checkbox"/>
Obligations souveraines.....	N/A
Fonds cotés.....	<input type="checkbox"/>
Fonds non cotés.....	<input type="checkbox"/>
Fonds dédiés.....	<input checked="" type="checkbox"/>
UC.....	<input type="checkbox"/>

Politique appliquée à la classe d'actif
 Application de la politique en cours d'étude
 Politique non appliquée

Définitions et portée de la politique

Sont concernés par cette politique la production et l'usage de charbon thermique. Le charbon métallurgique n'entre pas dans le cadre de cette politique.

Les critères d'exclusion à l'achat et lors des désinvestissements liés au charbon thermique sont :

- ▶ Chiffre d'affaires provenant du charbon thermique limité à 25% maximum : à partir du 31/12/2021, le charbon ne doit pas représenter plus de 25% du chiffre d'affaires d'une entreprise investie ;
- ▶ développer (promoteur) : l'entreprise ne présente pas de développement de nouvelles capacités liées à la génération de charbon thermique (> 300 MW de puissance) ;
- ▶ Plan de transition : l'entreprise doit fournir un plan de transition énergétique aligné sur le calendrier de sortie (2030/2040) avec des objectifs quantifiés de réduction (mix énergétique). En cas d'absence de plan de convergence clairement établi, et aligné sur le calendrier de BPCE Assurances, les critères d'exclusion complémentaires s'appliquent :
 - Chiffre d'affaires provenant du charbon thermique limité à 10% maximum : BPCE Assurances s'est engagée à ne plus avoir d'actifs réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires de la génération ou d'exploitation de mines issues du charbon thermique. En fonction de la disponibilité des données : l'activité de génération sera mesurée sur la base des revenus de génération ou des volumes produits (GWh) et l'activité minière sur la base des revenus,
 - Charbon produit annuellement maximum : 10 Mt,
 - Capacité électrique maximum générée à partir du charbon : 5 GW

Plan de sortie

BPCE Assurances s'est engagée à sortir en totalité du charbon thermique d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde sur l'ensemble des mandats de gestion et fonds dédiés.

* <https://www.iea.org/reports/co2-emissions-in-2023/coal-demand-in-emerging-market-and-developing-economies-was-the-biggest-driver-in-global-emissions-growth>



POLITIQUE PÉTROLE ET GAZ

Contexte et enjeux du secteur

Dans son dernier World Energy Outlook, l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) estimait à 15%* la part des activités pétrolières et gazières (production, transport et transformation) dans le total mondial des émissions directes (scope1) liées à l'énergie. Cette empreinte carbone a deux origines principales: d'une part, les émissions de méthane provoquées ou involontaires; d'autre part, la satisfaction des besoins énergétiques le long du cycle par des sources fossiles. L'empreinte carbone du secteur est toutefois bien supérieure si on intègre les émissions liées aux utilisations finales (scope 3) du pétrole et du gaz dans le bâtiment, l'industrie et les transports.

Les enjeux de décarbonation pour le secteur sont donc doubles: d'une part, la baisse des émissions liées au cycle des deux énergies; et d'autre part, la réduction massive de leur part dans la satisfaction des besoins énergétiques d'ici à 2050.

Sur le premier front, diverses initiatives sont à relever depuis 2015, sous l'effet d'une évolution des réglementations nationales et des standards sectoriels : valorisation du gaz naturel non désiré, amélioration des outils de détection des émissions de méthane fugitives, etc. Sur le second front, le consensus établi est que la transition énergétique implique, dans les secteurs précités, le remplacement progressif du pétrole et du gaz par des sources bas carbone (électricité verte, biométhane, hydrogène et ses dérivés). Pour les opérateurs pétroliers et gaziers, cette évolution soulève un risque de perte de valeur massive des actifs aujourd'hui exploités. Pour le prévenir, commencent à émerger des stratégies complémentaires, l'une de diversification des revenus (développement d'activités déjà bas carbone - production d'électricité et d'hydrogène renouvelables), l'autre de réduction de l'empreinte carbone des activités existantes, via un recours accru aux technologies de captage du CO2 (CCUS), pour décarboner les raffineries et la production d'hydrogène à partir de gaz naturel

CLASSES D'ACTIFS CONCERNÉES

Obligations d'entreprise	<input checked="" type="checkbox"/>
Obligations souveraines	N/A
Fonds cotés	<input type="checkbox"/>
Fonds non cotés	<input type="checkbox"/>
Fonds dédiés	<input checked="" type="checkbox"/>
UC	<input type="checkbox"/>

- Politique appliquée à la classe d'actif
- Application de la politique en cours d'étude
- Politique non appliquée

Définitions et portée de la politique

Aucun nouvel investissement dans des sociétés qui réalisent plus de 10 % de leur production dans les activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou à fort impact environnemental : celles qui s'appuient sur des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches) ou qui reposent sur les forages offshore ultra-profonds, des forages en Arctique, ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.

Perspectives

- BPCE Vie étudie l'opportunité de renforcer cette politique via l'exclusion des entreprises impliquées dans l'exploration / la mise en exploitation de nouveaux champs pétroliers et/ou gaziers (horizon S1 2024)
- BPCE Vie étudie l'élargissement du périmètre d'application de sa politique liée au pétrole et au gaz à l'ensemble des nouveaux fonds externes du fonds en euro, toute classe d'actifs confondue, ainsi que l'application de cette politique aux nouvelles unités de compte référencées (sous format OPCVM).

La politique couvrirait la très grande majorité des investissements réalisés par BPCE Assurances sur fonds général ainsi que sur le périmètre UC

Plan de sortie

BPCE Vie s'est engagée à sortir, à horizon 2030, des entreprises qui ne respecteraient pas sa politique.

* Rapport de l'AIE : <https://www.iea.org/reports/emissions-from-oil-and-gas-operations-in-net-zero-transitions>

3. Les critères d'alignement en température

Dans un objectif d'alignement de son portefeuille d'actifs avec la trajectoire +2°C des Accords de Paris, BPCE Vie mesure l'équivalent température des titres en portefeuille et intègre dans le pilotage des investissements, une notion de température moyenne cible pour les nouveaux flux.

Cette approche contribue à sélectionner les acteurs les mieux-disants en matière de transition vers une économie bas carbone et participe à la gestion du risque de transition.

Des précisions complémentaires sont apportées dans la partie F. Stratégie d'alignement avec les Accords de Paris.

Actifs non gérés au travers de mandats de gestion ou de fonds dédiés






L'ensemble des nouveaux investissements fait l'objet d'une analyse détaillée dans le cadre du processus de validation de ces investissements tel qu'explicité dans la section relative à l'intégration ESG dans l'analyse des investissements.

Si les éléments présentés ci-dessus ne s'appliquent pas, à ce stade, au sens strict à ce périmètre, certains éléments sont tout de même pris en compte dans l'analyse (alignement en température si disponible, qualité des politiques sectorielles appliquées, etc.).

L'offre en unités de compte (UC)

BPCE Vie met en œuvre un processus de sélection de supports labellisés pour ses unités de compte traduite par l'objectif de détenir a minima 60% d'UC labellisées à fin 2024. BPCE Vie étudie la possibilité de définir des politiques sectorielles sur ce périmètre.

Les labels retenus, qui font référence sur le marché, sont les suivants :

Les labels retenus	
	ISR
	LuxFlag ESG
	Toward Sustainability
	Greenfin
	Finansol

Plus d'informations sur ces labels sont disponibles en annexes.

STRATÉGIE GÉNÉRALE

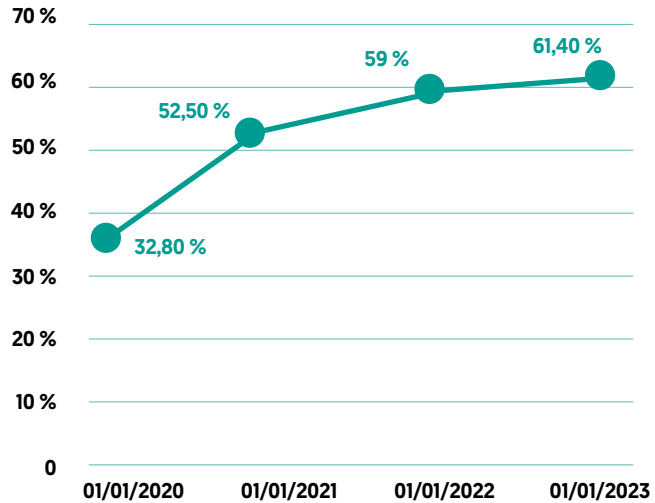
d'investissement responsable
et gouvernance

1

Depuis fin 2020, la part des fonds labellisés dans le portefeuille UC a augmenté de +29% pour passer de 33% fin 2020 à plus de 61% fin 2023. Ce dernier chiffre correspond également à une augmentation de 2,4% par rapport à 2022.



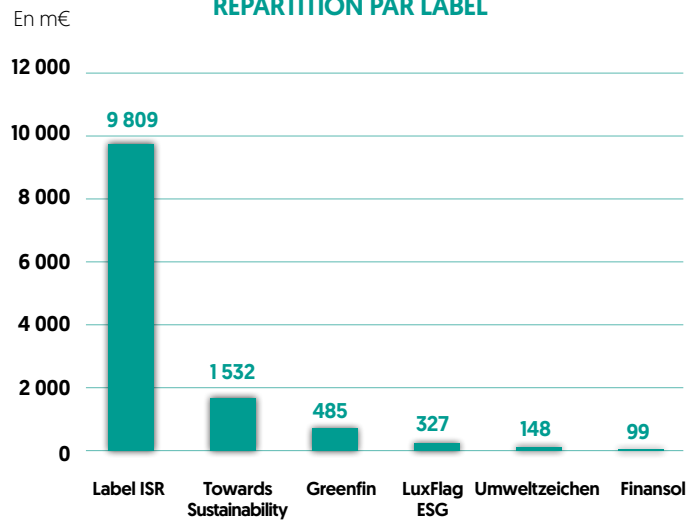
PART DES FONDS LABELLISÉS



Avec 9,8 milliards d'encours, le label ISR est le plus représenté, soit environ 6 fois plus que Towards Sustainability, qui occupe le deuxième rang avec 1,5 milliards d'euros. Les labels Finansol, Umweltzeichen, LuxFlag et Greenfin ont des encours compris entre 99 et 485 millions d'euros, respectivement dans cet ordre.



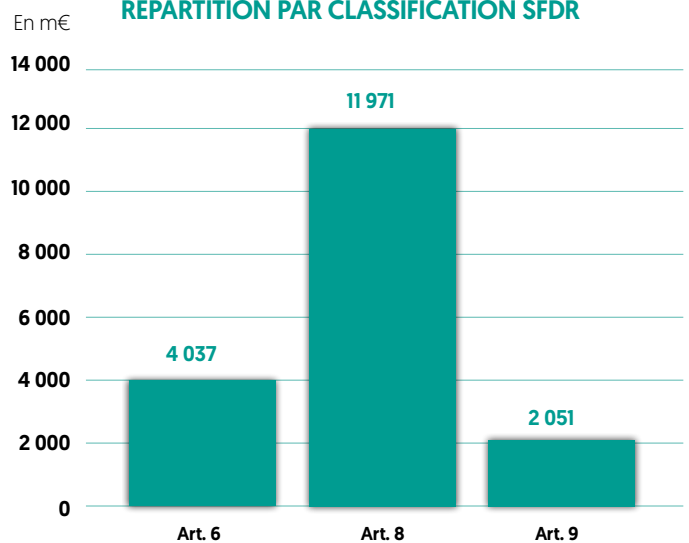
RÉPARTITION PAR LABEL



La majorité du portefeuille UC correspond à des fonds classifiés Art. 8*, avec un encours total d'environ 12 milliards d'euros, soit 66% des encours des fonds proposés. Les fonds Art. 9* correspondent à 11% du avec 2 milliards d'euros d'encours, les fonds Art. 6* comptant quant à eux pour 22% des avec un encours de 4 milliards d'euros.



RÉPARTITION PAR CLASSIFICATION SFDR



*Selon la réglementation SFDR

L'intégration ESG dans l'analyse des investissements et l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Au-delà du cadre ESG s'appliquant globalement aux investissements, une analyse spécifique est réalisée pour les actifs gérés en direct et les supports en unités de compte. Cette analyse est formalisée dans le cadre du comité de validation des investissements pour les actifs du fonds en euros et dans le comité de référencement UC pour les supports en unités de compte.

Cette approche est également appliquée lors de l'attribution de nouveaux mandats de gestion.

Actifs gérés en direct

Les collaborateurs et analystes de la direction RSE sont intégrés au processus de décision d'investissement pour évaluer chaque nouvelle opportunité d'investissement au sein du fonds général à l'aune des critères RSE et en siégeant au comité de validation des investissements (cf. partie C. sur la gouvernance de l'entreprise).

Les analyses et le processus d'investissement sont adaptés au type d'actifs et sous-jacent analysé (i.e. fonds d'investissement, dette privée, etc.).

Dans le cas d'un Green Bond, l'émission et le projet sous-jacent sont également analysés selon des critères ESG.

Les obligations d'entreprise

La démarche suivie est la suivante :

ENTREPRISE

Les enjeux ESG doivent être intégrés dans la stratégie globale de l'entreprise.

Plusieurs facteurs sont analysés et notamment la contribution de l'entreprise à un objectif durable, la mise en place d'objectifs climat, son positionnement par rapport à ses pairs, la prise en compte des sujets biodiversité et la gestion des risques de transition et risques physiques. L'intégration des critères sociaux est également regardée.

Enfin, la stratégie ESG doit être intégrée au plus haut niveau de gouvernance de l'entreprise.

ÉMISSION

En cas d'émission d'un Green Bond, l'émission doit respecter les standards de l'ICMA et les Green Bond Principles.

Le processus d'analyse doit être structuré, transparent et exigeant.

La prise en compte des impacts sur les autres enjeux (biodiversité, social, chaîne d'approvisionnement...) doit également être explicitée dans le projet de l'émission.

OUTILS

Cette analyse est réalisée grâce à des moyens internes comme une grille d'analyse propriétaire et une équipe dédiée aux analyses ESG.

Les outils des fournisseurs de données externes permettent également de compléter l'analyse.

Une analyse ESG formalisée est réalisée pour chaque financement et est présentée lors des comités de validation des investissements.

Les fonds d'investissement

D'un point de vue extra-financier, les pratiques et la stratégie ESG de la société de gestion et du fonds sont analysées selon plusieurs axes :

SOCIÉTÉ DE GESTION

Les objectifs et la stratégie ESG de la société de gestion doivent être formalisés et cohérents avec les grands enjeux ESG, notamment sur les aspects climatiques.

Les moyens déployés sur l'ESG doivent être suffisants et cohérents avec la stratégie ESG affichée.

La société doit justifier d'une politique ESG et les exclusions normatives et sectorielles doivent correspondre à minima à celles de BPCE Assurances.

La politique d'engagement mise en place par la société de gestion est également analysée.

FONDS D'INVESTISSEMENT

Les objectifs ESG présentés par le fonds doivent être déclinés et intégrés dans toutes les étapes du processus d'investissement (phase de préinvestissement, période de l'investissement et sorties).

Le fonds doit s'inscrire dans les objectifs stratégiques de BPCE Assurances.

Le niveau d'engagement du fonds et de vote sont également des éléments importants.

L'étude des impacts du fonds sur les autres enjeux environnementaux et sociaux, comme la biodiversité est également réalisée.

OUTILS

Cette analyse est réalisée grâce à des moyens internes parmi lesquels, l'envoi d'un questionnaire aux sociétés de gestion en amont de l'investissement. Le fonds est analysé au travers d'une grille d'analyse propriétaire et une équipe dédiée aux analyses ESG.

Les outils proposés par les fournisseurs de données externes permettent également de compléter l'analyse.

Une analyse ESG formalisée est réalisée pour chaque investissement et est présentée lors des comités de validation des investissements.



En 2024, BPCE Assurances renforcera ses exigences en matière de due diligence. Certaines classes d'actifs auront des guidelines ESG dédiée, plus adaptée à leurs spécificités (notamment l'immobilier).

Les supports en unités de compte

Afin d'assurer la qualité ESG des supports référencés en unités de compte, chaque support fait l'objet d'une analyse financière et extra-financière.

Les pratiques et la stratégie ESG de la société de gestion et du fonds sont analysées selon une approche similaire à celle évoquée dans la partie précédente.

SOCIÉTÉ DE GESTION

Les objectifs et la stratégie ESG de la société de gestion doivent être formalisés et cohérents avec les grands enjeux ESG, notamment sur les aspects climatiques.

Les moyens déployés sur l'ESG doivent être suffisants et cohérents avec la stratégie ESG affichée.

La société doit justifier d'une politique ESG et les exclusions normatives et sectorielles doivent idéalement correspondre à celles de BPCE Assurances.

La politique d'engagement mise en place par la société de gestion est également analysée.

FONDS D'INVESTISSEMENT

Les objectifs ESG présentés par le fonds doivent être déclinés et intégrés dans toutes les étapes du processus d'investissement (phase de préinvestissement, période de l'investissement et sorties).

Le fonds doit s'inscrire dans les objectifs stratégiques de BPCE Assurances.

L'étude des impacts du fonds sur les autres enjeux environnementaux et sociaux, comme la biodiversité est également réalisée.

OUTILS

Cette analyse est réalisée sur la base des éléments fournis par la société de gestion

Les outils proposés par les fournisseurs de données externes permettent également de compléter l'analyse quand cela est possible.

Une analyse ESG formalisée est réalisée pour chaque investissement et est présentée lors des comités de référencement UC

Attribution des nouveaux mandats de gestion

Les critères ESG sont également intégrés au processus d'attribution de nouveaux mandats à des sociétés de gestion.

Dans ce cadre, BPCE Vie évalue la présence et les axes d'une politique d'investissement responsable, la gouvernance déployée et les moyens dédiés à l'ESG. Les méthodes de sélection des titres sont également analysées (politiques d'exclusions sectorielles, analyse ESG intégrée au processus d'investissement, etc.) ainsi que la présence d'une démarche d'engagement.

Le mandataire doit s'engager à mettre en œuvre des exclusions totales ou partielles a minima égales aux politiques d'exclusions normatives et sectorielles en place au sein de BPCE Assurances.

En cas de validation du mandat, des clauses ESG sont intégrées au contrat afin de garantir l'application des politiques de BPCE Vie et définir les obligations de transmission d'informations ESG.

Le suivi de l'application des termes du mandat est réalisé lors de comités périodiques.

Information des clients sur les critères ESG de la stratégie d'investissement

L'information des assurés et prospects s'effectue via les canaux de communication suivants :

- Le site institutionnel de BPCE Assurances ;
- L'espace personnel client de consultation et de transaction ;
- Les sites Priips exposant la documentation réglementaire produits ;
- La communication précontractuelle, contractuelle et annuelle.

La section durabilité du site institutionnel BPCE Assurances

Sont publiées sur la rubrique « durabilité » du site institutionnel de BPCE Assurance les informations suivantes :



Le rapport RSE de BPCE Assurances, sur l'ensemble du pôle assurance, qui précise les engagements en tant qu'entreprise d'assurance des sociétés du pôle, parmi lesquels les orientations et faits marquants ESG ;



Le présent rapport ESG de BPCE Vie conformément aux exigences du décret d'application de l'article 29 LEC et de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR ») et ses règlements délégués ;

La politique de rémunération de BPCE Vie, conformément aux exigences de l'article 3 du Règlement SFDR ;

Le rapport de BPCE Vie relatif aux principales incidences négatives des investissements de l'entreprise à l'aune des critères de durabilité (PAI) répondant aux exigences de l'article 4 du Règlement SFDR.

À CONSULTER

<https://www.assurances.groupebpce.com/ntx-organization/notre-durabilite/> *

*Le site internet de BPCE Assurances sera refondu courant 2024, il est possible que l'adresse de la section durabilité soit modifiée

STRATÉGIE GÉNÉRALE

d'investissement responsable et gouvernance

1

L'espace personnel client

Lorsqu'il consulte les supports de son contrat ou qu'il souhaite choisir des supports pour effectuer un versement ou un arbitrage, l'assuré, client de BPCE Vie, peut accéder :

- Aux documents précontractuels et périodiques des produits et des supports d'investissements ;
- A la classification SFDR de ces supports.

1 Affichage du niveau de durabilité

Sans objectif de durabilité
Avec des caractéristiques environnementales et sociales
Avec un objectif d'investissement durable

2 Bulle d'aide

Durabilité

Cet indicateur sert à évaluer la mission de l'investisseur (niveau de durabilité) et le caractère durable des investissements (niveau de durabilité) en fonction de la réglementation SFDR.

- Support sans objectif de durabilité (Article 8) de la réglementation SFDR
- Support avec des caractéristiques environnementales et sociales (Article 8) de la réglementation SFDR
- Support avec un objectif d'investissement durable (Article 9) de la réglementation SFDR

Vous trouverez plus d'informations sur la durabilité de votre support dans le document « Informations sur la durabilité » que vous pouvez consulter ci-dessous.

Unités de compte
MIRIVA ACTIONS MONDE

Niveau de risque 1

Durabilité 2

Avec un objectif d'investissement durable 1

Montant investi	209,74 €
Date de valorisation	30 janv. 2023
Quantité	0,18443
Valeur unitaire	1133,94 €
Valeurisation	212,84 €
+/- valeurs en €	+3,08 €
+/- valeurs en %	+1,47 %
Rendement net de la durée	+3,77%

Consulter la fiche du fonds

3 Possibilité de télécharger deux documents :

- Le document d'information sur la durabilité du support (document apportant des précisions sur les caractéristiques environnementales/sociales ou l'objectif d'investissement durable du support financier)
- Le document périodique sur la durabilité du support (Reporting sur l'année précédente du respect des caractéristiques de durables promus par le support)

Fiche du Fonds
MIRIVA ACTIONS MONDE

Statut de gestion

Cote ISIN FR0010291172

Classe d'actif

Télécharger le notice PDF / DICI / DIC

Télécharger les informations sur la durabilité

Télécharger le document périodique sur la durabilité

Par ailleurs, lorsque le client souhaite sélectionner un support dans le but de faire un versement ou un arbitrage, une aide à la décision lui permet d'identifier les supports article 8 et/ou 9 selon la réglementation SFDR.

Versement complémentaire

Choix de la répartition

Sur quel(s) support(s) souhaitez-vous réaliser votre versement ?

Fonds en Euros 50,00 €

Information importante
La valeur des supports en unités de compte fluctue à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés. Le risque de perte en capital est supporté par vous seul.

UNITÉS DE COMPTE

Supports détenus
DNCA INVEST GLOBAL NEW WORLD A2

Montant à investir

Reste à investir: 320,00 € / brut

Filtres

Niveau de risque 1

Catégories

- Supports disponibles
- Supports détenus

Classe d'actifs

- Actions
- Diversifiés
- Obliataires
- Immobilier
- Autre

Durabilité

- Supports sans objectif de durabilité
- Supports avec des caractéristiques environnementales et sociales
- Supports avec un objectif d'investissement durable

Finaliser

Afficher 112 résultats

En 2024, il est prévu de retrouver les mêmes fonctionnalités avec la thématique durabilité du produit, selon les catégories mentionnées ci-après :

Environnement

Le critère environnemental prend en compte l'impact de l'entreprise sur la planète.

Les thématiques

- La transition vers une économie bas carbone
- La préservation des ressources naturelles
- La préservation des terres et océans
- La gestion/réduction des déchets
- La préservation de la biodiversité

Social

Le critère social rend compte de l'impact humain d'une entreprise, depuis ses employés et ses consommateurs jusqu'aux communautés au sein desquelles elle opère.

Les thématiques

- La protection des droits sociaux & humains
- Les relations sociales
- L'investissement dans le capital humain

Gouvernance

La gouvernance concerne la direction d'une entreprise, la rémunération des dirigeants, les audits, les contrôles internes et les droits des actionnaires.

Les thématiques

- La lutte contre la corruption
- Autres sujets de gouvernance

Le site réglementaire Priips et la communication précontractuelle, contractuelle et annuelle client

Sur le site Priips figure l'information « durabilité » des produits d'épargne et de retraite de BPCE Vie.

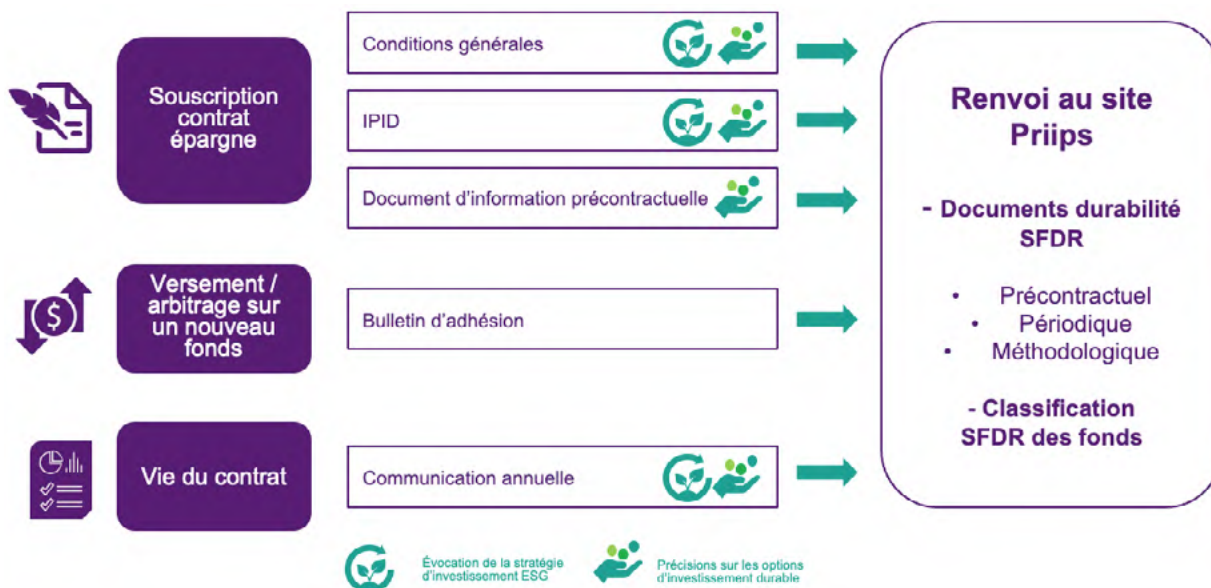
- Au niveau du produit d'épargne, le client peut y consulter le Document d'Information Précontractuelle* (DIP) ;
- Au niveau de chaque option d'investissement (fonds € ou Unité de Compte), le site Priips permet de télécharger les documents définis par les normes de mise en œuvre réglementaire (RTS) de SFDR

Les documents relatifs aux fonds euros sont rédigés par BPCE Vie et **mis à jour a minima annuellement**, les documents concernant les unités de compte sont rédigés par les assets managers producteurs de ces unités de compte, et récupérés **quotidiennement** via le provider de données Mfex.

Les communications précontractuelles, contractuelles et annuelles clients renvoient au site Priips. Elles font aussi mention de la stratégie d'investissement durable des fonds en euros et des options d'investissement durable via les UC labellisées.

À CONSULTER

<https://priips.assurances.groupebpce.com/>



Plan d'amélioration

Les axes d'amélioration identifiés sur cette thématique et le plan d'action associé sont les suivants :

• Politiques sectorielles :

- Renforcement de la politique pétrole et gaz sur les acteurs intervenant sur la partie upstream de la chaîne de valeur et mettant en œuvre des projets d'exploration et/ou de mise en place de nouvelles capacités pétrolières et/ou gazières

▶ **ACTÉ AU T1 2024**, en vigueur à la date de publication de ce rapport

- Extension du périmètre d'application des politiques aux actifs non gérés au travers de mandats de gestion ou de fonds dédiés ainsi qu'aux OPCVM référencés en unités de compte

▶ **ACTÉ AU T1 2024**, en vigueur à la date de publication de ce rapport

• Guidelines ESG : formalisation de guidelines ESG dédiées à différentes classes d'actifs (immobilier notamment)

▶ **ACTÉ AU T1 2024** pour l'immobilier, mise en œuvre progressive au cours de l'année 2024

• Initiatives de place : BPCE Assurances étudie l'opportunité de rejoindre une initiative d'engagement collaboratif sur le sujet de la biodiversité et de contribuer à de nouveaux groupes de travail au sein des alliances auxquelles elle a adhéré

▶ **ÉCHÉANCE PRÉVISIONNELLE : T4 2024**

* Pour les produits d'épargne retraite PER, ces documents figurent sur le site <https://dda.assurances.groupebpce.com/>

B L'investissement durable est un enjeu stratégique pour BPCE Vie, qui mobilise des moyens humains, financiers et technologiques, internes ou externes.

Moyens humains mobilisés au sein de BPCE Vie

Plusieurs directions de l'entreprise participent à la prise en compte des critères de durabilité dans la stratégie d'investissement de BPCE Vie, en allouant des moyens humains internes dédiés.

Pour répondre aux enjeux de durabilité, le métier Assurances de Personnes (MAP) de BPCE Assurances s'est notamment doté d'une direction RSE depuis fin 2022. Cette direction couvre les activités de BPCE Vie et de la compagnie luxembourgeoise BPCE Life ; elle est rattachée au Directeur général adjoint en charge du domaine Stratégie et Transformation du Modèle opérationnel de BPCE Vie. Son directeur est membre du COMEX de BPCE Vie.

Au niveau de BPCE Vie, la direction RSE MAP intervient sur le périmètre du fonds en euros et, de façon croissante, sur celui des unités de compte (UC), de façon à couvrir l'intégralité des supports proposés au sein des produits d'Épargne-Retraite de BPCE Vie.

Dans ce cadre, elle réalise notamment les missions suivantes :

- Définition du cadre d'analyse ESG des investissements du fonds en euros et des unités de compte
- Analyse des nouveaux investissements du fonds en euro sous l'axe ESG
- Définition des politiques sectorielles
- Définition de la stratégie d'engagement et des politiques de vote
- Travaux sur l'industrialisation des data ESG
- Réalisation d'études sur les thématiques ESG
- Mise en place et suivi de métriques
- Mise en place de politiques sectorielles permettant l'atteinte des engagements de l'entreprise sur les aspects ESG
- Intégration des sujets de durabilité dans les différents axes du plan stratégique
- Participation aux instances de place (France Assureurs, G11, NZAOA, UN PRI, etc.) et réalisation de travaux relatifs aux engagements pris par BPCE Assurances (trajectoire émissions carbone, etc.)
- Suivi de la réglementation et contribution à la réalisation des reportings associés
- Veille sur les pratiques de marché et les nouveaux enjeux
- Contribution au chantier CSRD

Elle comptait, au 31 décembre 2023, 4 collaborateurs internes (dont le directeur RSE pour l'équivalent de 70%) et 3 alternants (présence équivalente à 2 ETP), soit un total de **5,7 ETP** dédiés spécifiquement à l'ESG.

En 2024, les effectifs de la Direction RSE ont été renforcés par l'arrivée d'un responsable de projet RSE contribuant à hauteur de 60% aux sujets ESG, portant le total à **6,3 ETP**.

Aux 6,3 ETP de la Direction RSE vient s'ajouter un effectif total de 4 ETP mobilisés par d'autres Directions sur les travaux ESG, répartis comme suit :

DIRECTION	NOMBRE D'ETP DÉDIÉS A L'ESG	MISSIONS
Direction des investissements	0,3	<ul style="list-style-type: none"> • Identification d'opportunités d'investissement en lien avec la stratégie ESG de BPCE Vie • Echanges avec les analystes ESG de la DRSE lors des processus de validation des nouveaux investissements
Direction des risques	1,7	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des risques de durabilité (cf. partie I.H) • Contributions au chantier CSRD • Rédaction du rapport ESG, partie I.H. • Intégration des risques liés aux critères ESG dans le rapport ORSA • Evaluation des risques ESG via les travaux de cartographie (matrice de matérialité des risques climatiques et non climatiques) • Réalisation des stress tests climatiques ACPR • Contributions QRT risques climatiques • CN2 durabilité : vérification du respect de l'application des politiques de gestion des investissements.
Direction expérience utilisateur	1	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoute utilisateur sur les questions ESG • Conception des éléments de Parcours client donnant de la transparence et mettant en avant les caractéristiques ESG des supports
Direction Juridique / Pôle d'expertise affaires publiques	1	<ul style="list-style-type: none"> • Veille sur les réglementations impactant les produits ou l'entité • Participation aux travaux de place (France Assureurs) • Contribution aux rapports ESG et au chantier CSRD • Contractualisation sur les aspects ESG avec les sociétés de gestion • Mise en place d'un clausier ESG à insérer en side letter des fonds d'investissement • Contribution à la mise à jour des documents SFDR
RSE (pour rappel)	6,3 dont alternants	<ul style="list-style-type: none"> • Cf. ci-dessus

Formation des collaborateurs

En 2023, avec l'appui de la direction des ressources humaines, la direction RSE a proposé aux collaborateurs de BPCE Vie des formations sur les thématiques de la durabilité adaptées à leur niveau d'implication quotidienne sur ces thématiques.

Une structure en trois niveaux a ainsi été définie, comme illustré ci-dessous :



Les premiers éléments de ce dispositif ont été déployés, et notamment :

Pour le niveau 1, dont l'objectif est de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de BPCE Vie (y compris les alternants) aux causes et conséquences du changement climatique, les formations suivantes ont été mises en place :

- La Fresque du Climat, qui permet de sensibiliser les collaborateurs aux causes et conséquences du changement climatique ;
- La Climate School qui est proposée sous forme de modules e-learning et déclinée en trois saisons, dont une porte sur la biodiversité.

Au 31 décembre 2023, 695 collaborateurs avaient participé à la Fresque du Climat, soit environ 75% des effectifs ciblés par le dispositif.

Pour le niveau 2, le déploiement des premiers modules a démarré début 2024 et permettra de former des collaborateurs de plusieurs directions (direction des risques, direction de la fonction actuarielle, direction juridique, etc.).

Enfin, pour le niveau 3, une première promotion constituée de 8 collaborateurs travaillant régulièrement sur des questions ESG (analystes ESG, chargés d'investissements / ingénieurs financiers, juristes spécialisés finance durable...) a commencé à suivre le programme de formation visant à obtenir le "Certificate in ESG investing" proposé par le CFA Institute.



FRESQUE DU CLIMAT

En 2023, **465 collaborateurs** soit **52% des collaborateurs** ont été formés.

AU TOTAL, PLUS DE 75% des collaborateurs, dont tous les membres du Comex ont été formés à la fresque climat depuis 2021



CLIMATE SCHOOL

Sur la saison 1 et la saison 2, respectivement **446 (46%)** et **323 (34%)** des collaborateurs ont été formés.

DURÉE TOTALE [estimation] : 1400 h



CFA INSTITUT

Horizon 2024, **8 inscrits** pour une première session, on prévoit **7 inscrits pour une seconde**.

25H de formation présentielle + travail personnel conséquent

Moyens humains mis en place par les gestionnaire d'actifs

Ostrum AM est le principal délégataire de gestion des actifs de BPCE Vie, représentant 55% des actifs de la compagnie, soit environ 30 Mds €.







Le nombre d'ETP dédiés à l'ESG chez Ostrum AM est de 44, soit 18% de l'effectif global d'Ostrum AM pour un encours global géré au 31 décembre 2023 de 394 Mds €.

Si l'on rapporte le nombre d'ETP proportionnellement à l'encours géré dans le cadre du mandat confié par BPCE Vie à Ostrum AM, il est possible de considérer que 3,5 ETP dédiés à l'ESG chez Ostrum AM sont affectés à la gestion des actifs de BPCE Vie.

Moyens financiers et technologiques

Une part importante des moyens financiers alloués à l'ESG correspond à l'acquisition de données externes auprès de fournisseurs de données ESG ou de sociétés de gestion, relatives aux OPCVM et FIA gérés sur les périmètres du fonds en euros et des UC. Les outils fournis par ces prestataires et les données associées contribuent à la mise en œuvre de la stratégie d'investissement durable (suivi du portefeuille, analyse des nouveaux investissements et mise en œuvre des politiques).

BPCE Vie contractualise avec les fournisseurs de données suivants :

Fournisseurs de données	Utilisation des données des fournisseurs de données
	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure de l'empreinte carbone du portefeuille investissements
	<ul style="list-style-type: none"> • Identification, analyse et calcul des indicateurs liés aux principales incidences négatives (PAI au sens de la réglementation SFDR) • Suivi des encours exposés aux énergies fossiles
	<ul style="list-style-type: none"> • Calcul de l'éligibilité et de l'alignement des encours à la Taxonomie européenne • Impact des risques physiques
	<ul style="list-style-type: none"> • Calcul de l'empreinte biodiversité du portefeuille
	<ul style="list-style-type: none"> • Notation ESG des actifs en portefeuille ou à acquérir • Calcul de l'alignement avec la trajectoire climat
	<ul style="list-style-type: none"> • Classification SFDR et contenu des EET en ce qui concerne les actifs du fonds euro et les Unités de Compté

Le budget lié à l'achat de données est en augmentation régulière depuis 2021 et pourrait potentiellement augmenter encore légèrement en 2024 dans l'optique de l'acquisition de modules complémentaires pour l'analyse ESG.

Prestations de conseil

En 2023, BPCE Vie a eu recours à des prestations de conseil pour un montant de près de 200 K€, relativement stable par rapport à l'année 2022. Les travaux ont porté sur les sujets suivants :

- Une mission d'assistance à la réalisation d'une partie des travaux de rédaction du rapport Article 29 LEC 2022 ;
- Une mission d'assistance à l'analyse des impacts biodiversité du portefeuille et à l'élaboration d'une stratégie biodiversité ;
- Une mission d'assistance au cadrage d'une solution de stockage et d'exploitation de la donnée extra-financière.

Autres moyens financiers

Aux coûts d'acquisition des données et de prestations de conseil détaillées ci-dessus s'ajoutent :

- les frais engagés par les sociétés de gestion mandatées pour la gestion des portefeuilles de BPCE Vie ;
- les frais de due diligence, qui comportent généralement une dimension ESG ;
- les cotisations aux initiatives de place (PRI, NZAOA, etc.)

Plan d'amélioration

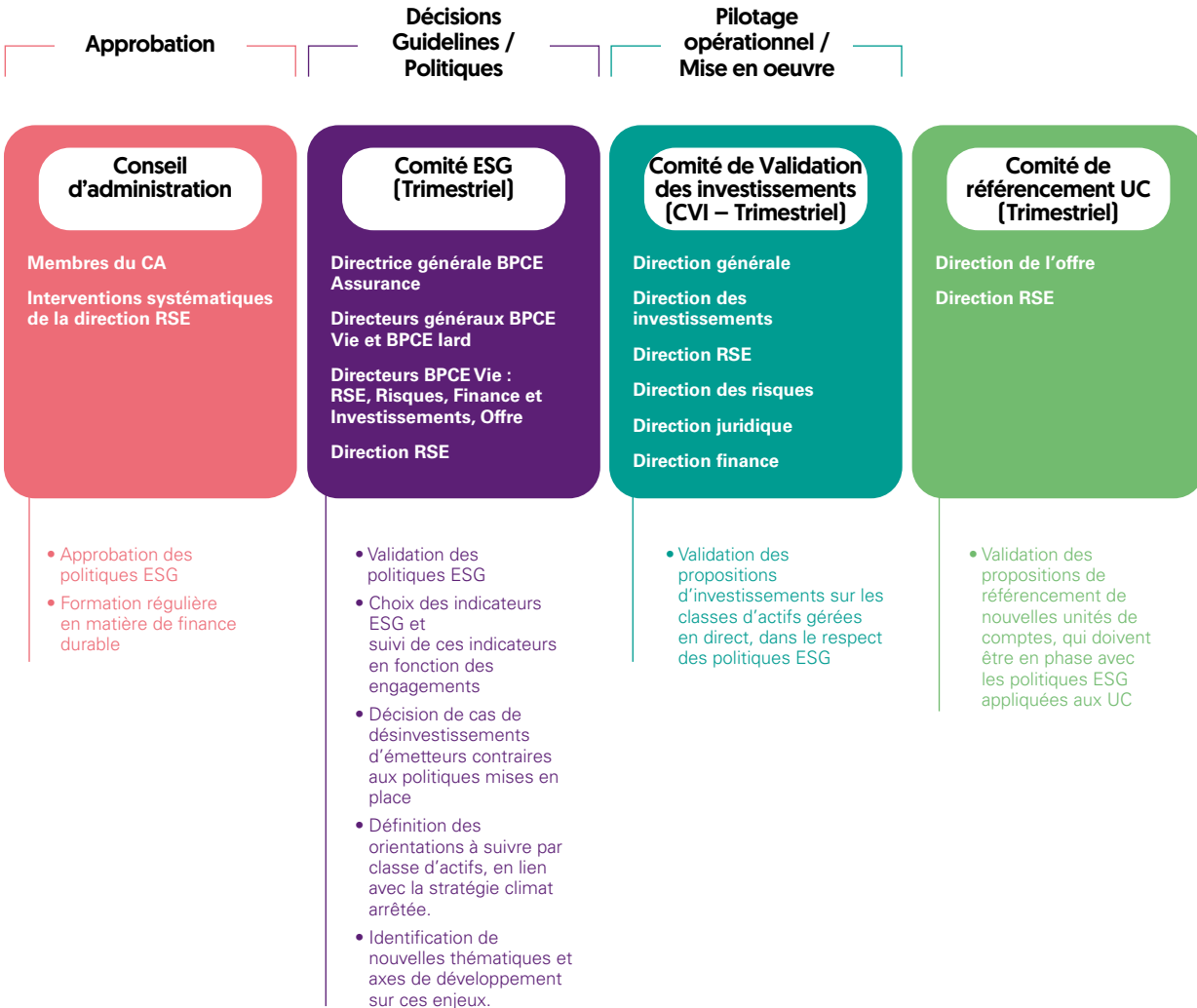
- **Construction et déploiement des formations** pour certaines populations spécifiques (conseil d'administration, CSE, etc.)

▶ ENTRE LE 2nd SEMESTRE 2024 ET LE 1^{er} SEMESTRE 2025

Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de BPCE Vie

Gouvernance et prise en compte des enjeux ESG

Du fait du caractère stratégique des enjeux liés à l'investissement durable, les décisions afférentes sont prises dans le cadre d'une comitologie à plusieurs niveaux, qui implique les membres du conseil d'administration et du comité de direction de l'entreprise.



Implication du conseil d'administration sur les enjeux de durabilité

Le règlement intérieur du conseil d'administration du 29 septembre 2022 mentionne les éléments suivants :

Le Conseil d'administration approuve et revoit régulièrement les politiques et stratégies régissant :

- la prise en compte, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels BPCE Vie est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique, les risques sociaux et environnementaux, et
- la gestion, le suivi et la réduction des principales incidences négatives des décisions d'investissements de BPCE Vie sur les facteurs de durabilité.

A chaque réunion du conseil d'administration est prévue une intervention dédiée aux sujets RSE, intégrant la thématique relative aux investissements durables.

Ces points sont l'occasion de faire état des enjeux méthodologies et pratiques relatifs à la thématique ESG ; ils sont l'occasion de développer l'expertise RSE des membres du Conseil.

En 2023, les sujets abordés lors de ces points RSE ont notamment porté sur :

- **Les enjeux ESG pour l'assurance,**
- **La politique pétrole & gaz,**
- **Les participations aux initiatives de place (NZAOA, Finance for Biodiversity Pledge...),**
- **Le panorama de la réglementation et points de focus réglementaires : publication du rapport article 29, CSRD,**
- **Les enjeux biodiversité**

Le comité ESG : décisions sur les orientations ESG, les politiques associées et suivi des indicateurs ESG

Animé par la direction RSE de BPCE Vie et composé de représentants de la direction générale des entités BPCE Assurances, le comité ESG valide les orientations stratégiques et les travaux réalisés sur la thématique des investissements durables ; il pilote également la trajectoire des objectifs ESG fixés par un suivi des réalisations.

Pour exemple, en 2023, les sujets à l'ordre du comité ESG ont porté, notamment, sur :

- La définition et le suivi :
 - des indicateurs de température du portefeuille "euros"
 - des objectifs inscrits au plan stratégique 2021-2024, notamment la part d'actifs verts / durables et la sortie des actifs dont les émetteurs sont notés négatifs par Mirova;
 - L'évolution des principales incidences négatives.
- Les travaux à réaliser dans le cadre d'engagements de place (NZAOA, PRI)
- Les décisions d'adhésion à l'initiative Climate Action 100+ et de signature du Finance for Biodiversity Pledge
- La validation des orientations relatives aux politiques Pétrole & Gaz et à la Biodiversité

Projet 2024 : formalisation d'un corpus documentaire

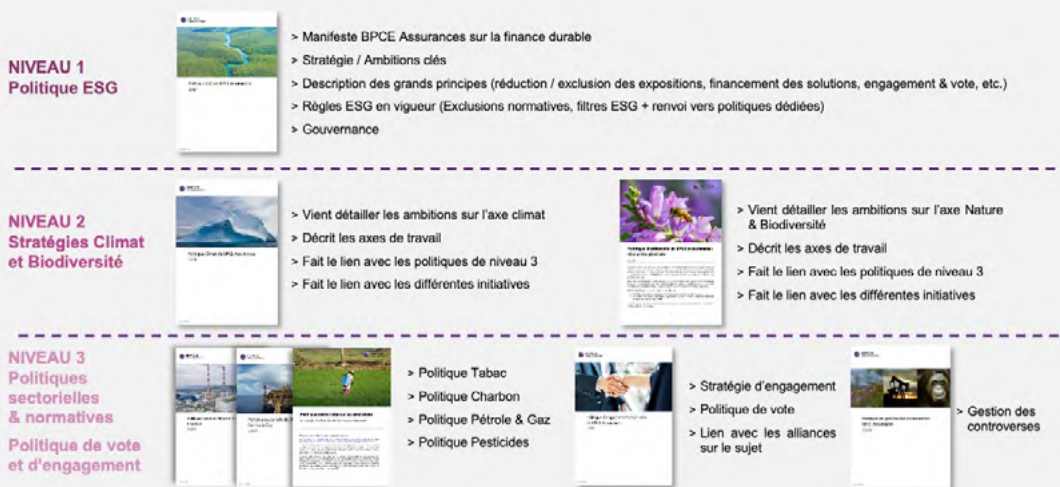
La Direction RSE de BPCE Vie travaille à la formalisation d'un corpus documentaire qui sera, présenté et validé en comité ESG, puis en Conseil d'Administration :

- Un premier niveau de textes rappellera les ambitions inscrites au plan stratégique et les principes ESG généraux s'appliquant au fonds en euros et aux unités de compte ;

- Un deuxième niveau de textes déclinera ces ambitions sur les sujets « climat » et « biodiversité », ainsi que les moyens pour y parvenir ;

- Un troisième niveau de textes, plus opérationnel, sera composé de politiques encadrant les investissements ou la politique d'engagement et de vote par exemple.

La rédaction de ces documents a été initiée en 2024 et sera complétée en 2025.



Pilotage opérationnel / mise en œuvre des politiques

► **Le comité de validation des investissements (CVI)** examine les propositions d'investissement sur les classes d'actifs gérées en direct au sein du fonds en euros. La direction RSE analyse les propositions et rend un avis sur la dimension ESG et les risques afférents (climat, biodiversité, controverse, ...)

► **Les directions présentes au CVI** (directions Juridique, des Risques, de la Conformité, des Investissements et RSE) donnent leur avis sur l'investissement proposé (favorable, favorable avec réserve, défavorable). Un avis défavorable de l'une des directions – y compris la direction RSE – peut remettre en cause l'investissement.

En 2023, 41 opportunités d'investissement ont été analysés par l'équipe ESG.

- **7 (17%)** n'ont pas franchi l'étape de la due diligence (raisons diverses : ESG ou autres),
- **5 (12%)** ont reçu un avis défavorable de l'équipe ESG (faible intégration des critères ESG et absence de possibilités d'échange avec l'émetteur)
- **7 (17%)** ont reçu un avis favorable avec réserves, conduisant à formuler une demande d'alignement de l'émetteur avec les politiques d'exclusions ESG de BPCE animé par la direction RSE de BPCE Vie
- **22 (54%)** ont reçu un avis favorable et respectent les politiques et critères ESG de BPCE Vie

► **Le comité de référencement UC** valide le référencement de nouvelles UC au sein des annexes financières des produits d'épargne de BPCE Vie.

La Direction RSE vérifie que les UC à référencer sont compatibles avec la politique et les orientations stratégiques ESG de BPCE Vie, notamment sur les enjeux climatiques.

Suivi des risques de durabilité

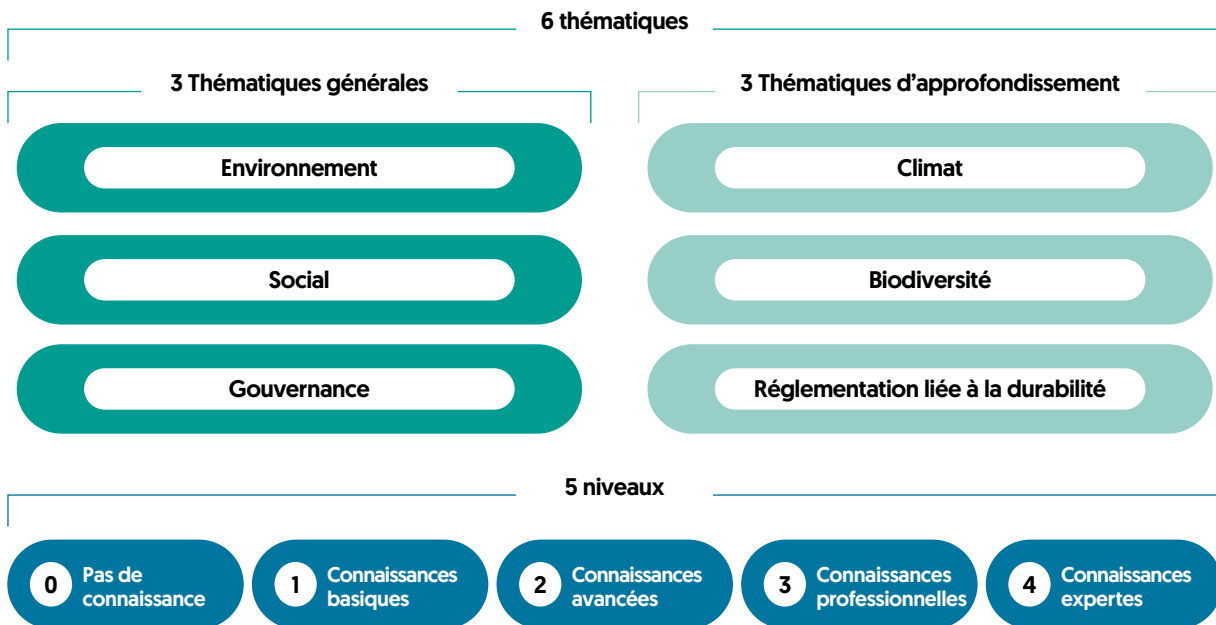
La direction des risques assure le suivi des risques de durabilité liés aux investissements. Elle participe à l'ensemble des comités cités précédemment (comité ESG, comité de validation des investissements, etc.).

► **Le comité des Risques du Métier Assurance de Personne (MAP)** suit l'ensemble des risques de BPCE Vie et propose des plans d'actions en cas de dérive du profil de risque. Les risques de durabilité relatifs aux investissements sont inclus dans ce suivi.

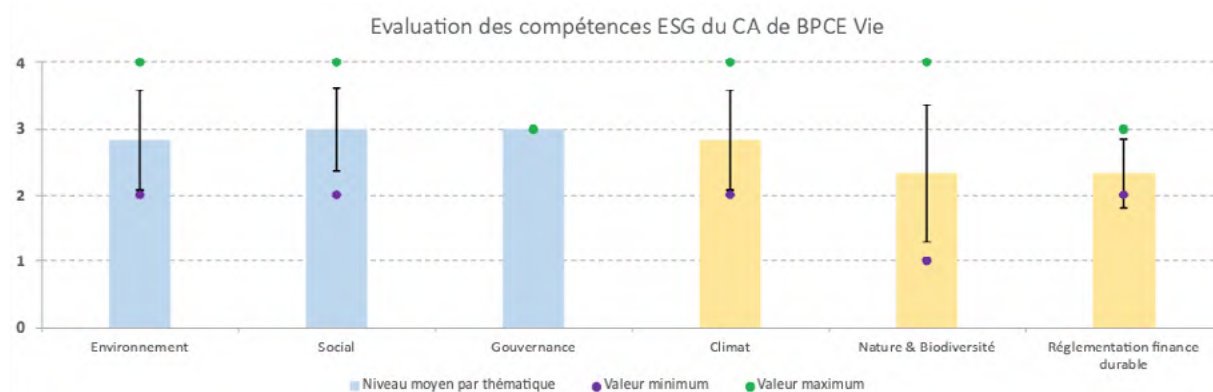
Évaluation des compétences des instances de gouvernance en matière d'investissement durable

BPCE Vie a mis en place une évaluation des compétences des membres de son Conseil d'Administration, ainsi que de son Comité de Direction (CDMAP) en matière de durabilité. Cette évaluation sera menée annuellement afin d'évaluer l'évolution des compétences de ces instances sur les enjeux liés à la durabilité et ainsi identifier les éventuels axes de progrès pouvant conduire à la mise en place d'une formation sur un sujet particulier.

Cette évaluation prend la forme d'une auto-évaluation, sur 6 thématiques et selon 5 niveaux de maîtrise de ces thématiques (détails en annexe) :



Résultat pour le conseil d'administration de BPCE Vie

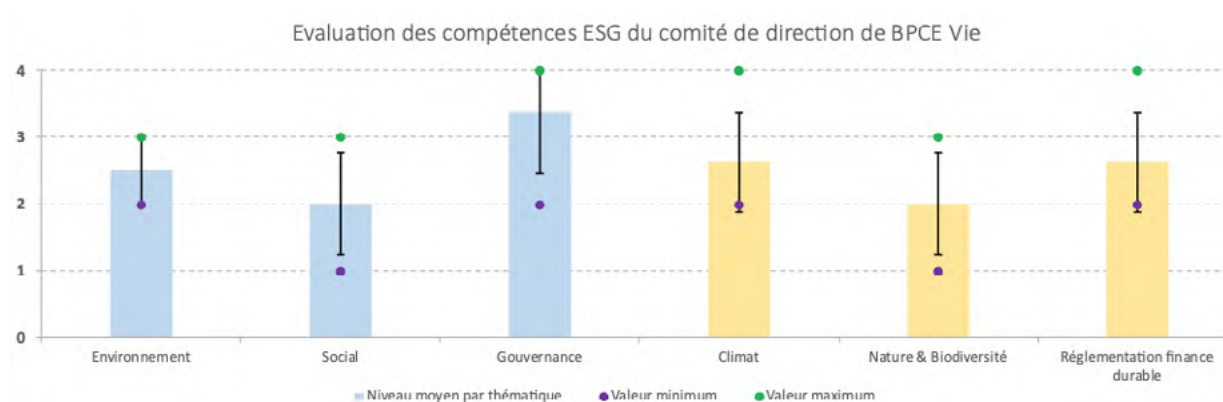


Le conseil d'administration estime disposer de très bonnes compétences sur les sujets ESG dans la mesure où les 3 thématiques générales sont évaluées en moyenne à un niveau « 3 – Connaissances professionnelles », avec au moins 1 des 6 membres du conseil maîtrisant les sujets environnementaux et sociétaux au niveau maximal.

Les thématiques d'approfondissement sont également bien maîtrisées dans l'ensemble avec une évaluation moyenne située entre les niveaux « 2 – Connaissances avancées » et « 3 – Connaissances professionnelles ». Là aussi, les thématiques Climat et Nature & Biodiversité sont maîtrisées au niveau maximal par au moins un des membres du conseil.

Au regard de ces résultats, un approfondissement sur la réglementation liée à la Finance durable pourra être proposée aux membres du conseil, si ceux-ci en émettent le souhait.

Résultat pour le comité de direction de BPCE Vie



Les résultats obtenus témoignent de la bonne appropriation des enjeux de durabilité par les membres du comité de direction, avec des compétences évaluées entre « avancées » et « professionnelles » pour la majorité des enjeux évalués, avec notamment au moins un membre obtenant la notation maximale pour 3 des 6 thématiques. Les deux thématiques « Enjeux sociaux » et « Biodiversité » sont légèrement en retrait par rapport aux autres et pourront faire l'objet d'approfondissements spécifiques.

Politique de rémunération

Depuis mars 2021 et conformément à l'article 5 du Règlement SFDR et de l'article 29 de la loi énergie-climat, les acteurs des marchés financiers doivent publier, des informations sur la manière dont les politiques de rémunération sont adaptées à l'intégration des risques de durabilité. Dans ce cadre, BPCE Assurances et ses filiales ont mis en place un alignement des rémunérations des collaboratrices et collaborateurs avec les enjeux de durabilité, de la manière suivante :

« En cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, c'est-à-dire de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative ou durable sur l'activité, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée.

Les attributions individuelles de rémunération variable sont fonction de l'atteinte des objectifs individuels quantitatifs et qualitatifs définis annuellement. L'attribution d'une rémunération variable est conditionnée au respect des règles de bonne conduite, des règles de contrôle interne ou des procédures de gestion des différents risques, y compris les risques en matière de durabilité et à l'absence de comportements susceptibles d'exposer BPCE Assurances et ses filiales à un risque anormal et significatif par les collaborateurs. »

Il est prévu de renforcer cette politique, en donnant des précisions sur les critères d'adossement de la politique de rémunération à des indicateurs de performance ESG. Ces précisions feront suite aux décisions prises par BPCE (maison-mère) sur le sujet, afin de garantir une homogénéité des pratiques au sein de BPCE .

Plan d'amélioration

Les axes d'amélioration identifiés sur cette thématique et le plan d'action associé sont les suivants :

- Poursuite de la formalisation des documents relatifs à l'intégration ESG au sein des investissements (politique ESG générale, stratégies climat & biodiversité, politiques sectorielles, etc.)

► **ÉCHÉANCE PRÉVISIONNELLE : FIN 2024**

- Déploiement de formations spécifiques pour les instances dirigeantes, à discuter à la suite de la présentation des résultats de l'analyse

► **ÉCHÉANCE PRÉVISIONNELLE : 2ND SEMESTRE 2024**

D Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion et sa mise en œuvre

Stratégie d'engagement et périmètre des entreprises concernées

Composante importante de la stratégie d'investissement durable de BPCE Vie, la stratégie d'engagement se décline au travers de 3 piliers principaux et s'applique à toutes les classes d'actifs du portefeuille.

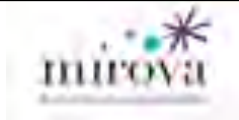
Au travers des mandats de gestion de la compagnie

La présence d'une stratégie d'engagement au sein de la société de gestion est une condition essentielle lors de la sélection des mandats de gestion par BPCE Vie ou dans le cadre de la création d'un fonds dédié. Les classes d'actifs concernées sont principalement les obligations et les actions.

BPCE Vie ne disposant pas, à ce stade, de sa propre politique d'engagement formalisée, c'est la politique d'engagement de la société de gestion intervenant pour le compte de BPCE Vie au travers de ces mandats de gestion qui s'applique. Un comité annuel est organisé avec les mandataires afin de présenter les actions d'engagement menées par la société de gestion sur le portefeuille de BPCE Vie, notamment les thématiques abordées et le résultat de ces actions d'engagement.

En complément du comité annuel, BPCE Vie entretient un dialogue régulier avec ses principaux mandataires et gérants, Ostrum AM et Mirova. Un comité hebdomadaire est notamment organisé avec Ostrum AM afin d'échanger sur les mouvements du portefeuille et, si cela s'avère pertinent, sur le profil ESG des entreprises du portefeuille. BPCE Vie peut demander la cession prioritaire d'un titre qui ne répondrait plus à ses politiques d'exclusion ou aux critères ESG définis dans le cadre de la gestion de ses investissements.

Des échanges ou comités ad hoc peuvent être tenus, notamment lors de la survenance d'une controverse sur un émetteur présent en portefeuille afin de mettre en place un plan d'action adapté.



L'engagement se fait au travers de différents moyens (dialogue avec l'émetteur, engagement collaboratif, vote, ...). Pour certains émetteurs avec un profil ESG à risque ou faisant l'objet d'une controverse, une surveillance et un engagement renforcé seront mis en place pouvant entraîner la vente du titre dans un délai imparti si l'engagement n'a pas été concluant.



Les émetteurs sont également engagés grâce à plusieurs canaux et selon 8 thématiques définies, déclinées en 15 axes. Les actions d'engagement déployées sont suivies. Si, malgré le dialogue mis en place ou en cas de survenance d'une controverse, un émetteur ne répond plus aux exigences, la société de gestion pourra être amenée à vendre le titre.

1. Participer à la réduction du changement climatique et s'y adapter

- En réduisant les émissions de CO₂ afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050
- En gérant les risques physiques et de transition



2. Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental

- En optimisant la gestion des ressources
- En agissant pour préserver la biodiversité



3. Valoriser le capital humain

- En maintenant de bonnes relations avec les salariés
- En veillant à la santé et la sécurité du personnel et des prestataires



4. Renforcer les relations avec les parties prenantes

- En garantissant le respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement
- En maintenant de bonnes relations avec les communautés locales



5. Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données

- En assurant la sécurité et la santé des consommateurs
- En veillant à la sécurité de leurs données



6. Assurer l'éthique des affaires

- En déployant une politique anti-corruption
- En garantissant une politique fiscale transparente



7. Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations

- En mettant en place une gouvernance équilibrée
- En rendant la politique de rémunération transparente



8. Améliorer la transparence des données

- En facilitant l'accès aux données financières et extra-financières

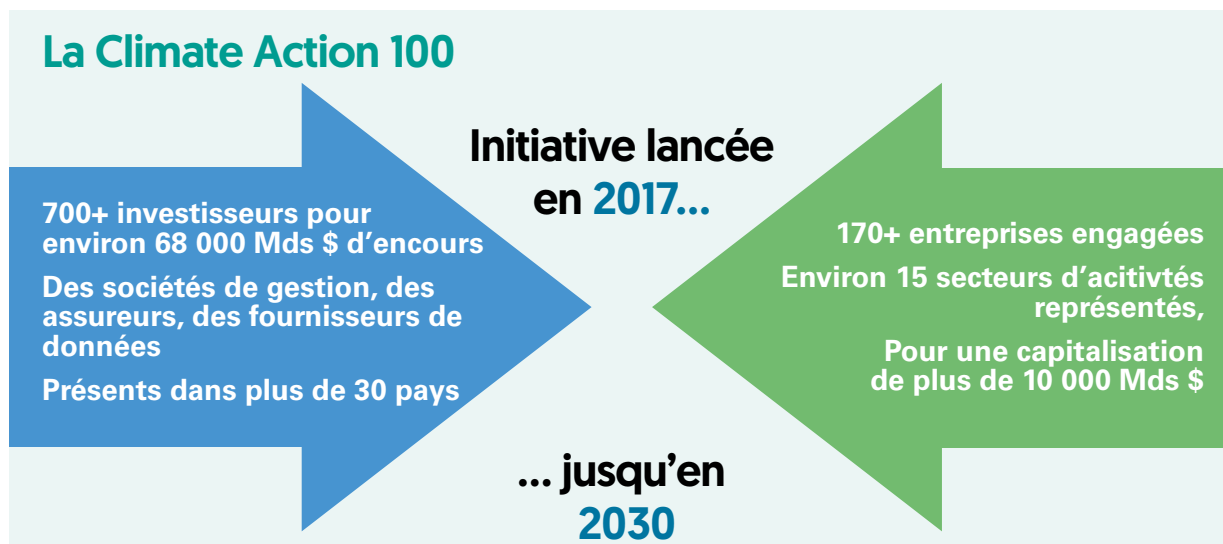
Au travers d'initiatives de place

Dans le cadre de sa stratégie d'engagement, BPCE Assurances et sa filiale BPCE Vie, reconnaissent l'intérêt et l'efficacité de l'engagement collaboratif et ont rejoint l'initiative Climate Action 100+ en 2023.

Ce faisant, BPCE Assurances apporte ses encours pour appuyer la démarche d'engagement portée au niveau de l'initiative et visant les entreprises les plus contributrices aux émissions de gaz à effet de serre au travers de trois axes de discussion majeurs :



BPCE Assurances a décidé d'aller au-delà de la seule adhésion à l'initiative en rejoignant le groupe d'engagement d'une entreprise française du secteur de l'énergie.



Au travers des investissements réalisés en direct ou dans la sélection des supports en UC

Au travers de ses investissements (hors mandat de gestion), BPCE Vie souhaite contribuer au développement d'une économie plus responsable et durable. Ces ambitions se déclinent à toutes les classes d'actifs du portefeuille gérés en direct.

Avant chaque nouvel investissement dans le fonds en euros, une *due diligence* ESG est réalisée sur le titre ou le fonds d'investissement. Cette *due diligence* se fait, notamment, grâce à l'envoi d'un questionnaire comprenant une cinquantaine de questions et couvrant différents thèmes (climat, présence d'une démarche d'engagement et de gestion des controverses, intégration des critères ESG, objectifs et moyens mis en œuvre, DNSH*, biodiversité et ODD**). L'investissement doit également respecter les politiques d'exclusions appliquées par BPCE Vie.

Des échanges sont organisés avec les sociétés de gestion si des points bloquants sont identifiés lors de la *due diligence* ou si des précisions sont attendues sur certains thèmes.

En 2023, ces actions ont, par exemple, conduit à obtenir les résultats suivants :

- Alignement des sociétés de gestion aux politiques d'exclusion plus restrictives de BPCE Vie,
- Désinvestissement de certains émetteurs en portefeuille,
- Mise en place d'indicateurs à suivre au niveau du portefeuille,

Pour les Unités de Compte (UC), BPCE Vie réalise également une analyse ESG et engage un dialogue avec ses distributeurs afin de promouvoir la distribution d'UC plus responsables auprès de ses assurés.

* Do not Significant Harm
** Objectifs de Développement Durable



En 2024, BPCE Vie formalisera l'ensemble de sa stratégie d'engagement et des pratiques en place dans une politique d'engagement spécifique.

Présentation de la politique de vote

Dans le cadre du fonds dédié « Réaumur », FCP "actions" contrôlé par BPCE Vie et géré par Ostrum AM , la politique de vote définie par Ostrum AM encadre l'exercice du droit de vote en assemblées générales. Cette politique de vote s'inscrit plus globalement dans la politique d'engagement d'Ostrum AM et vise un engagement actionnarial fort.

Cette politique comprend deux activités distinctes : l'analyse des résolutions et l'exercice du vote. L'analyse et la prise de décision se basent sur des critères et des seuils précis liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance tels que la répartition de la valeur, la transparence de l'information, l'équilibre des pouvoirs, la structure financière, les amendements des statuts, etc.

Ces critères sont révisés annuellement pour intégrer les pratiques de gouvernance d'entreprise en vigueur et les évolutions réglementaires survenues au cours de l'année.



La politique d'engagement qui sera rédigée en 2024 comprendra un volet sur le vote.

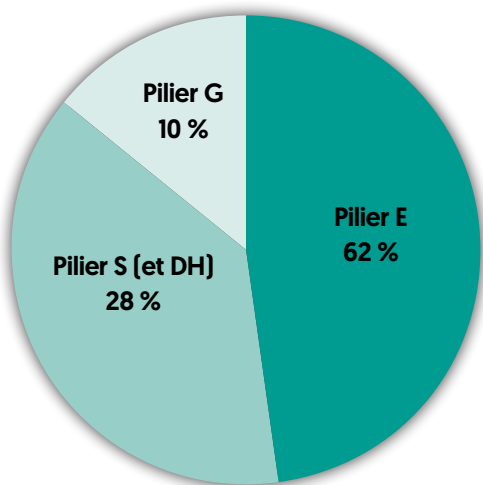
Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

MANDATS ET FONDS GÉRÉS PAR OSTRUM AM

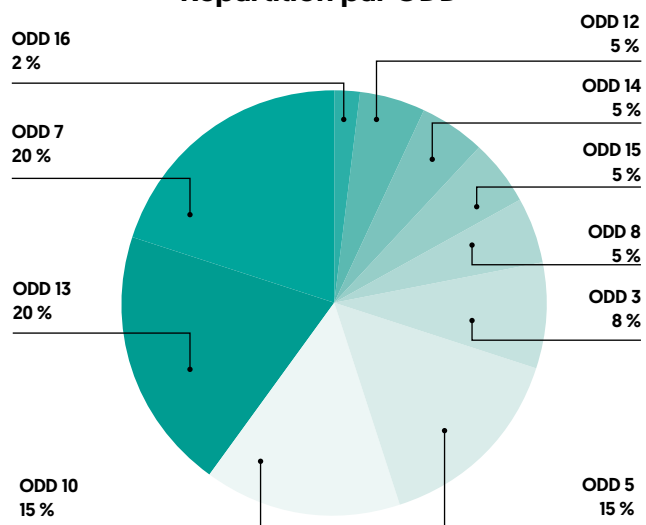
Fonds dédié actions

En 2023, 56 actions d'engagement ont été menées sur le portefeuille. Les émetteurs engagés représentent 52% des encours sous gestion. Cette année encore, la stratégie d'engagement a été menée sur les 3 piliers E, S et G, mais c'est le pilier E à 48% et les enjeux climatiques qui arrivent en tête des sujets abordés lors des discussions avec les entreprises. On retrouve notamment les thèmes de la neutralité carbone, du climat et des risques physiques et de transition. Le pilier S, représente 38% des actions menées, avec une prédominance des thèmes liés à l'égalité des sexes et les politiques de rémunération. L'ensemble des thèmes abordés correspondent à des ODD identifiés, notamment les ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable), 13 (lutte contre le changement climatique), 10 (Inégalités réduites) et 5 (Egalités entre les sexes).

Répartition par piliers E - S (et DH) G



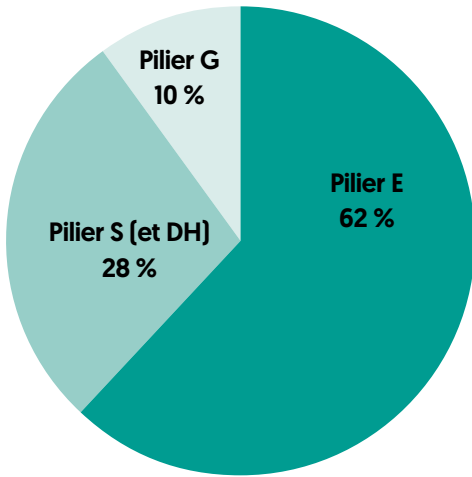
Répartition par ODD



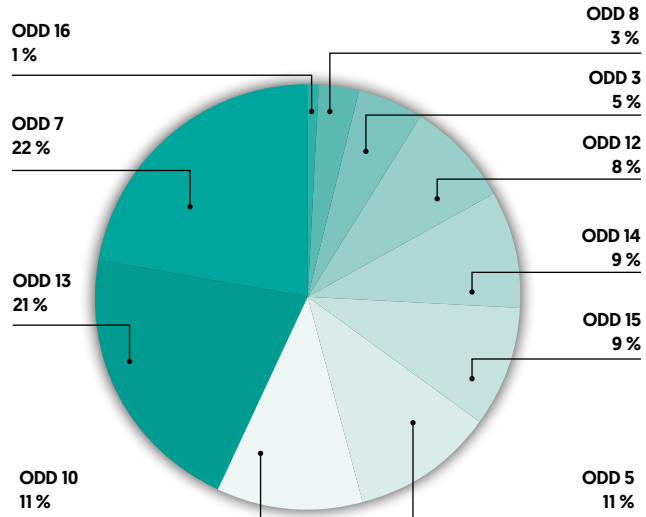
Mandat obligatoire

En 2023, 135 actions d'engagement ont été menées sur le portefeuille (émetteurs corporate, hors souverains et assimilés). Comme sur le fonds dédié actions, la stratégie d'engagement a été menée sur les 3 piliers E, S et G ; le pilier E totalise 62% des engagements, le pilier S, 28% et le pilier G, 10%. Les thèmes de la neutralité carbone, de l'égalité des sexes, de la sortie du charbon, de la santé et de la biodiversité arrivent en tête des thèmes abordés lors des discussions avec les entreprises. L'ensemble des thèmes abordés correspondent à des ODD identifiés, notamment les ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable), 13 (lutte contre le changement climatique), 10 (Inégalités réduites) et 5 (Egalité entre les sexes).

Répartition par piliers E - S (et DH) G



Répartition par ODD



Un exemple d'engagement suivi par les équipes d'Ostrum AM concerne une entreprise du secteur de la chimie. S'agissant d'un secteur pouvant être considéré comme controversé, l'engagement est régulier avec cette entreprise et plusieurs thèmes sont abordés, afin d'obtenir plus de transparence et des précisions notamment sur la prise en compte des impacts sur la biodiversité et la chaîne de valeur de l'entreprise. L'un des Green Bonds émis par cette entreprise a été requalifié en obligation classique.

En cas de retour défavorable de l'engagement, Ostrum AM pourra exclure le titre de ses investissements.

MANDAT GÉRÉ PAR MIROVA

Mandat obligatoire

En 2023, Mirova a identifié 18 émetteurs prioritaires pour l'engagement sur le portefeuille géré pour le compte de BPCE Vie. Pour déterminer si un émetteur est prioritaire, Mirova regarde 2 critères principaux : si la présence de l'émetteur en liste de surveillance et si l'existence d'une transaction jugée comme à risque. Les thèmes abordés lors des discussions sont principalement les sujets de biodiversité, de changement climatique et de risques de controverses sur le pilier Social.

A l'issue des discussions, les émetteurs peuvent être maintenus en liste de surveillance afin de laisser un délai supplémentaire au dialogue et aux actions d'engagement. Si au terme du délai supplémentaire, l'engagement n'est pas concluant, l'opinion émise sur l'émetteur est revue à la baisse ce qui peut entraîner la cession du titre. Si l'engagement est concluant, les émetteurs peuvent être sortis de la liste de surveillance avec une opinion revue positivement.

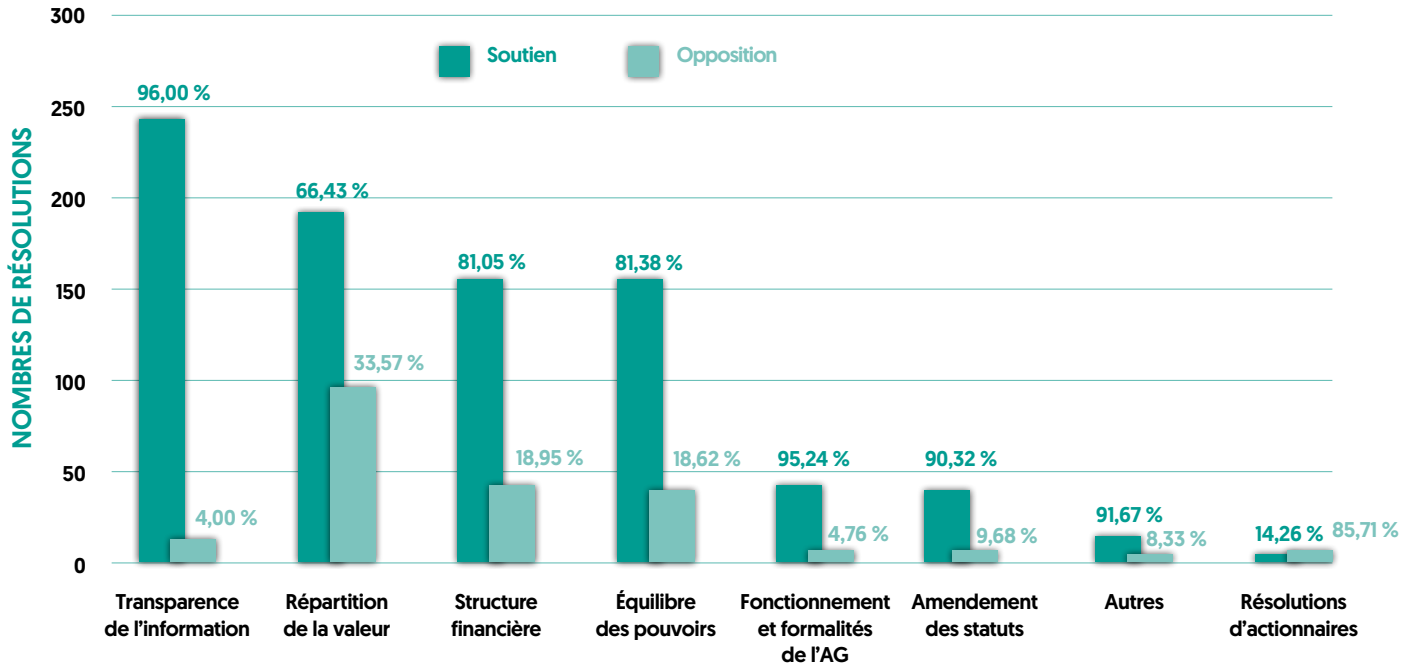
Sur le portefeuille BPCE Vie, sur les 18 émetteurs prioritaires identifiés :

- **3 sont totalement sortis** de la liste de surveillance avec une opinion positive confirmée,
- **4 sont maintenus** en liste de surveillance et l'engagement continu et est suivi attentivement par Mirova.
- **4 nouveaux émetteurs ont été ajoutés** à la liste de surveillance à la suite d'une revue du titre et à la dégradation de l'opinion sur le titre

Bilan de la politique de vote

En 2023, dans le cadre de la gestion du FCP dédié Réaumur Actions, le droit de vote a été exercé par Ostrum AM lors de 47 Assemblées générales (AG) et près de 1 000 résolutions ESG portées au vote.

RÉPARTITION DES VOTES PAR THÉMATIQUES



Plan d'amélioration

Les axes d'amélioration identifiés sur cette thématique et le plan d'action associé sont les suivants :

- Formalisation d'une politique de vote et d'engagement propre à BPCE Assurances, et s'appliquant de fait à BPCE Vie à l'horizon du T4 2024.

E Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Part des encours éligibles à la taxonomie européenne des activités durables sur le plan environnemental

BPCE Vie a calculé la part de son portefeuille d'investissements éligible à la taxonomie européenne des activités durables sur le plan environnemental sur la base d'un ratio volontaire, établi sur la base de données estimées (par opposition à un ratio réglementaire basé sur les données publiées par les entreprises soumises à la taxonomie européenne). Pour calculer ce ratio volontaire, BPCE Vie s'est appuyée sur les données fournies par S&P Global Trucost et couvrant 53 % des encours des fonds en euros de BPCE Vie.

Le ratio d'éligibilité porte sur les deux premiers objectifs environnementaux de la taxonomie : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Au 31 décembre 2023, les actifs des fonds en euros de BPCE Vie sont éligibles à hauteur de 10% aux secteurs identifiés par la taxonomie européenne des activités durables sur le plan environnemental.

Ce ratio couvre tout le périmètre du portefeuille d'investissements (y compris les investissements dans les entités souveraines et assimilés), hors UC. En excluant les investissements dans les entités souveraines et assimilées (hors périmètre d'application de la réglementation Taxonomie), le ratio d'éligibilité atteint 19%.

Les travaux sur l'alignement taxonomie font l'objet de travaux de couverture avec les fournisseurs de données, afin d'augmenter la couverture et la granularité de la donnée disponible.

Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Les sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles sont les sociétés qui tirent des revenus de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

Politiques existantes et expositions aux énergies fossiles

Comme mentionné dans la partie I.A, les politiques s'appliquent à tous les nouveaux investissements réalisés sur le fonds en euros en direct, via des mandats de gestion ou au travers de fonds dédiés. BPCE Vie a pour objectif d'étendre ces politiques sectorielles aux investissements réalisés au travers de fonds externes et aux unités de compte en 2024.

Charbon

Expositions au sein du fonds en euros

Les expositions de BPCE Vie au secteur charbon à fin 2023 sont exprimées en valeur de marché et issues de la liste GCEL (Global Coal Exit List) fournie par l'ONG Urgewald publiée en 2023. Ces expositions sont présentées en « brut » et pondérées par le chiffre d'affaires réalisé sur cette activité. Le premier tableau présente l'ensemble des expositions, y compris les émissions fléchées vers des projets finançant la transition (Green bonds, Sustainability Linked Bonds, etc.). Le second les exclut.

Avec Obligations fléchées	M€	% des encours totaux (Hors UC)
Expositions brutes	173	0.3%
Expositions pondérées	15	0.03%

Hors Obligations fléchées	M€	% des encours totaux (Hors UC)
Expositions brutes	77	0.1%
Expositions pondérées	1	0%

Entre 2022 et 2023, l'exposition de BPCE Vie au secteur du charbon (hors obligations fléchées) a diminué de 30 M€. A fin 2023, aucune position en portefeuille n'était en violation de la politique sectorielle détaillée plus haut.

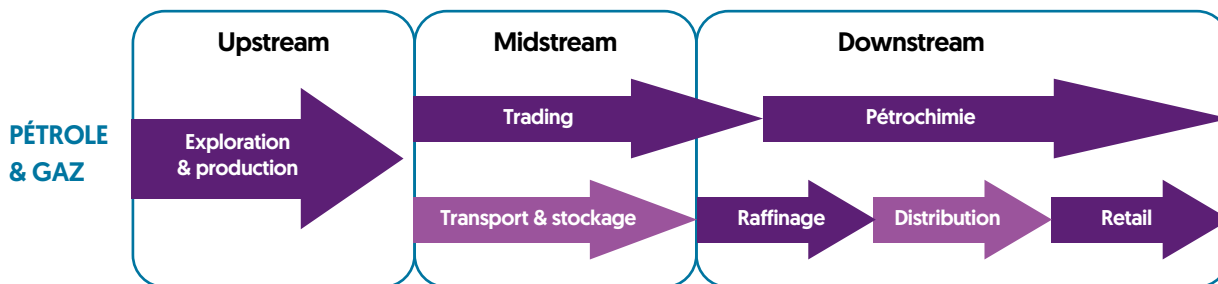
Pétrole et gaz

BPCE Vie a mis à jour sa politique pétrole et gaz en 2023 et ne réalise plus de nouveaux investissements dans les sociétés qui réalisent plus de 10 % de leur production dans les activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou à fort impact environnemental : celles qui s'appuient sur des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches) ou qui reposent sur les forages offshore ultra-profond, des forages en Arctique, ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd. BPCE Vie s'engage à sortir complètement de ces activités en 2030. Cette politique est appliquée à l'ensemble des mandats de gestion et fonds dédiés.

Cette mise à jour en 2023 a été suivie d'un nouveau renforcement au premier semestre 2024 : BPCE Vie s'est engagée à cesser tout nouvel investissement dans les entreprises du secteur tant qu'elles développent de nouveaux projets d'exploration ou de mise en production de nouveaux champs pétroliers et/ou gaziers (conventionnels ou non-conventionnels).

Le secteur des énergies fossiles est l'un des secteurs les plus exposés au risque de transition mais aussi l'un des plus émissifs en carbone. Cette partie détaille les expositions de BPCE Vie en actions et obligations d'entreprise à ce secteur. En s'appuyant à la fois sur les données issues des recherches de l'ONG Urgewald et celles de son fournisseur de données ISS, BPCE Vie apporte une vue des expositions sur l'ensemble des mandats de gestion, des fonds dédiés et de la chaîne de valeur du secteur à fin décembre 2023.

Les tableaux ci-dessous affichent les expositions brutes en valeur de marché ainsi que les expositions pondérées par la part du chiffre d'affaires issue des activités fossiles. Le premier tableau inclut les émissions fléchées des entreprises du secteur, le second les exclut.



Exposition au sein du fonds en euros

Avec Obligations fléchées	Upstream		Midstream		Downstream	
	M€	% des encours totaux (Hors UC)	M€	% des encours totaux (Hors UC)	M€	% des encours totaux (Hors UC)
Expositions	182	0.3%	1 059	1.8%	2 117	4%
Expositions pondérées	167	0.3%	537	0.9%	214	0.4%

Hors Obligations fléchées	Upstream		Midstream		Downstream	
	M€	% des encours totaux (Hors UC)	M€	% des encours totaux (Hors UC)	M€	% des encours totaux (Hors UC)
Expositions	182	0.3%	630	1.1%	1 533	2.7%
Expositions pondérées	167	0.3%	302	0.5%	139	0.2%

L'exposition de BPCE Vie au segment *Upstream* du secteur pétrole et gaz a diminué de 130 M€ entre 2022 et 2023 (50 M€ tombés à échéance et 80M€ de cession des titres notés « Négatif » par Mirova.)

L'intégration à la liste GOGEL 2023 des acteurs gaziers du segment *Midstream* ainsi que des données ISS sur une part importante du segment *Downstream* (raffinage, traitement et production d'électricité) permet d'établir une cartographie plus précise des expositions au secteur.

Exposition au travers des unités de compte

Pour la première fois, BPCE Vie publie ses expositions au secteur des énergies fossiles sur le périmètre des Unités de compte. Ce premier calcul est réalisé sur les OPCVM des portefeuilles Unités de compte, en gestion libre et en gestion déléguée.

A fin 2023, la part moyenne du revenu provenant des énergies fossiles était de 3,8% pour les entreprises du portefeuille. Sur la base de données ISS, cette exposition a été obtenue par transparence et analyse des OPCVM des portefeuilles UC, conduisant à calculer la part du chiffre d'affaires de chaque émetteur provenant des activités liées aux énergies fossiles, pondérée par l'encours détenu au sein du portefeuille. Enfin, les valeurs obtenues sont additionnées pour déterminer l'exposition moyenne pondérée de BPCE Vie.

Les données ISS couvraient 8,0 milliards sur un total de 13,2 milliards du portefeuille OPCVM d'unités de compte, soit un taux de couverture de 61 %.

Consciente de leur poids dans ses émissions carbone, BPCE Vie travaille activement à l'extension du périmètre de ses politiques aux unités de compte. Même si la donnée sur ce périmètre est encore partielle, BPCE Vie vise une harmonisation entre les exigences du fonds en euros et des unités de compte proposés aux clients. Cette volonté se traduira en 2024 par l'extension des politiques sectorielles aux nouvelles unités de compte référencées.

Plan d'amélioration

- Etude d'opportunité sur le renforcement de la politique Pétrole & Gaz :
▶ **T1 2024**
- Poursuite de l'analyse des expositions au travers des unités de compte
▶ **T4 2024**

F Stratégie d'alignement avec l'accord de Paris

Objectif carbone horizon 2030

BPCE Vie œuvre pour aligner ses portefeuilles d'investissement aux Accords de Paris et limiter le réchauffement climatique à 2°C d'ici 2100.

Cette stratégie climatique s'articule autour de deux approches complémentaires :

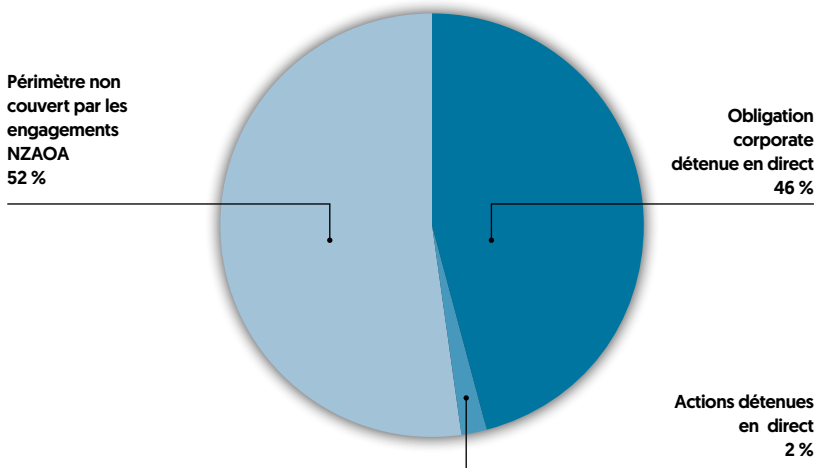
- La première, via l'objectif d'alignement des portefeuilles des entités BPCE Assurances (dont BPCE Vie) à une trajectoire de température de 2°C à fin 2024.
- La seconde, avec l'engagement de neutralité carbone d'ici 2050 dans le cadre de la *Net-Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA) qu'a rejoint BPCE Assurances (et donc BPCE Vie) en 2022.

L'atteinte de ces objectifs est pilotée par la direction RSE du métier Assurances de Personnes. A fin 2023, le portefeuille d'investissements de BPCE Vie était aligné à une température située entre 2°C et 2.5°C selon la méthodologie Carbon4Finance, retraitée par Mirova.

En parallèle au suivi de cet objectif et dans le cadre de la NZAOA, BPCE Assurances a fixé des jalons à 2025 et 2030 sur sa trajectoire vers la neutralité carbone en 2050.

Dans un premier temps, les engagements ont été pris sur les périmètres des actifs du portefeuille disposant des données carbone les plus robustes et sur lesquels BPCE Vie a le plus de capacité à mettre en place une stratégie carbone efficace. Le choix des périmètres de l'engagement se base sur le Target Setting Protocole publié par la *Net-Zero Asset Owner Alliance*. A fin 2023, ces engagements couvraient un peu moins de la moitié des encours de BPCE Vie (hors unité de compte).

Périmètre des engagements NZAOA



D'une part, BPCE Assurances, s'est engagée à réduire l'empreinte carbone (Scope 1 et 2) de ses portefeuilles d'obligation d'entreprise de 30% entre le 31/12/2020 et le 31/12/2024.

D'autre part, BPCE Assurances s'est engagée à réduire l'empreinte carbone (Scope 1 et 2) de ses portefeuilles d'actions détenues en direct de 50% entre le 31/12/2020 et le 31/12/2029.

Ces deux engagements impliquent de fait un alignement de BPCE Vie, qui détient la très grande majorité des encours visés.

Méthodologie interne

Les équipes de BPCE Vie collaborent avec la recherche de Mirova, filiale de Natixis Investment Managers spécialisée dans l'investissement responsable, pour mesurer la performance extra-financière des émetteurs.

L'un des éléments de mesure est le calcul de la température des portefeuilles de BPCE Vie à partir d'une méthodologie développée par le fournisseur de données Carbon4Finance et les équipes de recherche de Mirova.

Ainsi, des retraitements sont appliqués à la méthodologie Carbon Impact Analytics (CIA) de Carbon4Finance*.

L'alignement de température est calculé à partir de deux scénarii d'augmentation des températures d'ici à 2100 (à 1.5°C et 5°C selon le dernier rapport du GIEC). Le calcul des notes CIA des entreprises du portefeuille est pondéré par les encours afin d'obtenir l'alignement à ces scénarios. La note est dérivée d'une analyse prenant en compte un large panel d'indicateurs (les empreintes carbone, les émissions évitées, la stratégie climatique, etc.).

Elle intègre les projections de l'Agence Internationale de l'Energie et adopte une vision globale du cycle de vie de l'empreinte carbone, pour prendre en compte les émissions liées aux produits ou services des entreprises et évaluer leur contribution à la transition énergétique.

De plus, BPCE Vie se base sur les données carbone (scope 1,2 et 3) fournies par Carbon4Finance pour mesurer son empreinte carbone. Si les engagements pris portent sur le scope 1 et 2, les émissions de scope 3 font l'objet d'un suivi dans l'objectif de l'intégrer aux engagements à moyen terme.

Approche générale

La principale évolution apportée par les équipes de recherche de Mirova à la méthodologie Carbon4Finance réside dans le calcul de la température qui intègre des adaptations par secteur d'activité et sur l'indice de référence permettant de calculer la température (passage à un indice Monde par exemple) ainsi que des analyses qualitatives de la stratégie de l'entreprise en matière de décarbonation.

Niveau de couverture

Au 31 décembre 2023, 58,4% du portefeuille du fonds en euros de BPCE Vie étaient couverts par une analyse de température. Le périmètre couvert par la mesure de l'empreinte carbone était lui de 48%.

* La méthode est disponible sur le site internet de l'entreprise Carbon4Finance, à l'adresse suivante : https://strapipreprod.s3.eu-west-3.amazonaws.com/C4_F_Carbon_Impact_Analytics_short.pdf

Rôle et usage dans la stratégie d'investissement

BPCE Vie poursuit sa stratégie d'alignement climatique et décarbonation des portefeuilles en combinant deux approches : le soutien des entreprises dans leur transition vers une économie durable et le financement de solutions concourant à la transition.

Cette stratégie s'est traduite dans les investissements réalisés en 2023 et dans l'enrichissement de la politique d'investissement.

En 2023, BPCE Vie a largement dépassé le seuil minimal de 15% des flux à investir dans des actifs verts*. Le niveau important d'émissions d'obligations durables (plus de 1 000 milliards en 2023 selon Bloomberg) et les fortes ambitions de la compagnie ont permis d'investir plus de 50% (soit plus de 2,2 milliards) dans des actifs verts contribuant à la transition

Investissement global	Investissement vert	%
4 061 963 042	2 237 463 443	55 %

De plus, pour limiter les expositions à des actifs carbonés, BPCE Vie a poursuivi l'extension de ses politiques sectorielles (cf. parties I.A et I.E). A ce renforcement de la politique d'investissement s'est ajouté la fin du programme de cession des actifs notés « Négatifs » par Mirova, dont la majorité étaient issue d'acteurs dont le modèle d'affaires est très intensif en carbone, sans stratégie de transition crédible. Pour rappel, ces émetteurs sont exclus à l'achat depuis 2018 et les expositions devaient être cédées par BPCE Vie avant la fin de l'année 2024. Enfin, une analyse de chaque proposition d'investissement direct est réalisée par la Direction RSE, avant examen par le comité de validation des investissements (voir partie I.C). L'analyse réalisée intègre les éléments (émissions carbone, alignement en température), permettant d'évaluer la qualité des actifs présentés par la direction des investissements à l'aune des critères ESG. Comme évoqué précédemment, la direction RSE peut émettre un avis défavorable en cas de non-alignement avec les objectifs de décarbonation, d'alignement en température, ou de manque de transparence de la contrepartie.

Actions de suivi des résultats et changements

L'alignement du portefeuille est régulièrement suivi par 3 instances : le comité ESG, le comité des investissements et le comité de direction générale.

Du fait de sa relative inertie, la température n'est présentée qu'à titre indicatif lors du comité trimestriel des investissements (dédié au pilotage financier du portefeuille) et trimestriellement au comité de direction générale de BPCE Assurances.

Le Groupe BPCE examine également la température du portefeuille d'actifs de BPCE Assurances (incluant BPCE Vie) dans le cadre de son suivi de la progression des indicateurs liés aux objectifs inscrits dans le plan stratégique.

Plan d'amélioration

D'ici 2026, et dans une démarche à la fois pragmatique et volontariste en fonction de la disponibilité et de la qualité des données, les axes d'amélioration identifiés sur cette thématique et le plan d'action associé sont les suivants :

- Extension des engagements de décarbonation aux autres classes d'actifs du fonds en euros
- Intégration du scope 3 dans les objectifs de décarbonation
- Intégration du périmètre UC aux objectifs de décarbonation

* Les actifs « verts » répondent à une taxonomie interne. Celle-ci inclut les obligations vertes répondant aux lignes directrices de marché reconnues (Green Bond Principles, Climate Bond Standards), les fonds labellisés Greenfin, ou les fonds répondant à une thématique climat ou environnement telle que partagée par le marché (fond climat de place).

G Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

A l'instar du changement climatique, la dégradation de la biodiversité engendre des risques manifestes et croissants pour la société et l'économie dans son ensemble. Le déclin de la biodiversité et du capital naturel peut ainsi se transformer en risque financier.

BPCE Vie étudie l'impact de ses activités sur la biodiversité, afin de mieux les maîtriser grâce à une stratégie robuste et alignée avec les accords internationaux relatifs à la biodiversité.

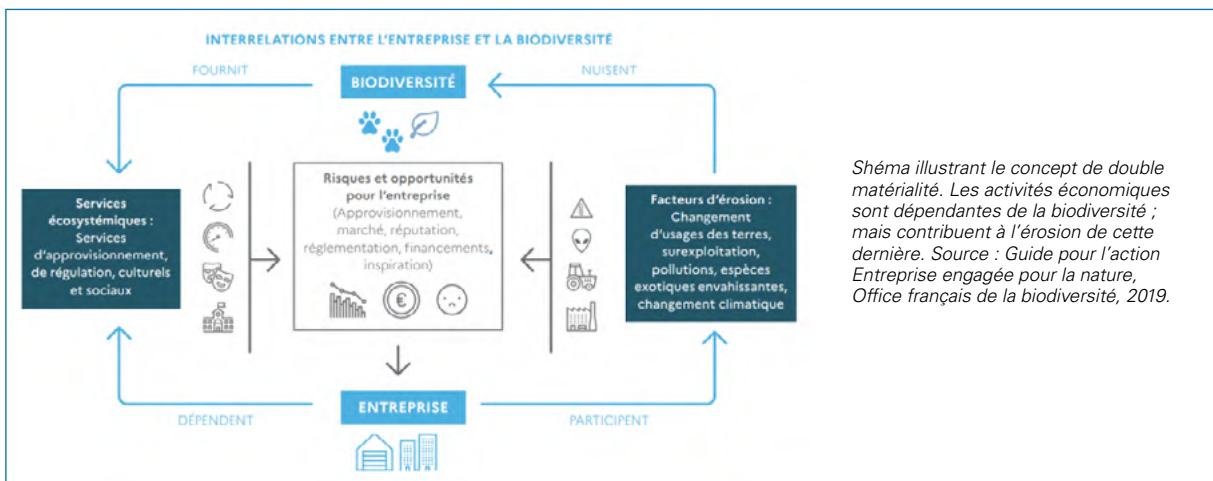
Présentation du contexte

Pourquoi la mise en place d'une stratégie biodiversité est-elle déterminante pour BPCE Vie ?

Dans un contexte de dépassement progressif des limites planétaires, les acteurs financiers et les investisseurs institutionnels doivent répondre aux enjeux soulevés par la perte de biodiversité.

Dans son rapport publié en 2019, l'[IPBES](#) (*Intergovernmental SciencePolicy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*) souligne que 75% des milieux terrestres et 66% des milieux marins sont sévèrement dégradés par l'homme ; de même, 1 million d'espèces sur un total estimé à 8 millions sont menacées d'extinction. La pollution plastique a été multipliée par 10 depuis 1980. La biodiversité est donc en train de s'appauvrir à un rythme alarmant et sans précédent.

Les écosystèmes fournissent des services gratuits et essentiels aux humains, notamment en assurant l'approvisionnement alimentaire ou encore la production de ressources naturelles. Les changements qui surviennent sur les écosystèmes impactent directement les services « écosystémiques », principalement les sols, l'eau et l'atmosphère.



Il existe une relation entre les entreprises et la biodiversité, à laquelle les investisseurs doivent être vigilants. Le développement des activités des entreprises dépend fortement des services fournis par la nature.

Ces dépendances à la biodiversité se déclinent en services écosystémiques qui matérialisent les liens entre l'activité humaine et économique et la biodiversité à savoir :

- Les services d'approvisionnement** qui représentent les biens et les produits (eau douce, matières premières, etc.).
- Les services de régulation et de maintien** qui résultent de la capacité des écosystèmes à réguler les processus biologiques et à influencer les cycles climatiques, hydrologiques et biochimiques.
- Les services culturels**, qui représentent les avantages non matériels de la nature (l'inspiration esthétique ou le tourisme par exemple).
- Les services de soutien aux activités** tels que la fertilité des sols ou le cycle de l'eau, etc.
- Les services d'atténuation des pollutions directes**, on parle ici de l'absorption du carbone par les forêts et les océans par exemple.

En parallèle, les activités de ces entreprises exercent au même titre des pressions sur la biodiversité.











LIPBES a identifié dans son rapport, 5 pressions directes qui interagissent entre elles. Ces dernières sont :

<p>Le changement d'usage des sols (déforestation, artificialisation des sols, etc.), principalement dû à l'extension des terres agricoles, à l'élevage, l'expansion urbaine ou encore à la construction d'infrastructures nouvelles.</p>	<p>La surexploitation des ressources naturelles (pêche intensive, etc.), on parle ici de prélèvement au-delà de la capacité de renouvellement du stock des ressources naturelles.</p>	<p>Le changement climatique (hausse des températures, élévation du niveau des océans, etc.).</p>	<p>La pollution (Eau, air, sol), on retrouve dans cette catégorie les émissions atmosphériques de substances toxiques, ainsi que le déversement de substances toxiques dans le sol et dans l'eau.</p>	<p>Les espèces exotiques envahissantes (Le frelon asiatique en Europe, etc.), cette cause se manifeste principalement à travers la perturbation de l'équilibre de la nature locale.</p>
---	--	---	--	--

Par son rôle de financeur de l'économie, BPCE Vie est consciente des dépendances et des pressions qu'elle exerce sur la biodiversité à travers ses investissements. Ce principe de double matérialité est le premier axe étudié.

Un cadre normatif qui se structure

En 2022, la convention sur la biodiversité biologique de 1992 a été revue lors de la COP 15. Ce nouveau cadre définit 23 cibles afin d'inverser la tendance de perte de la diversité biologique à horizon 2030, dont dix sont plus particulièrement activables par le secteur financier, à savoir :

 <p>CIBLE 2</p> <p>Restauration de 30% des espaces dégradés en investissant dans des projets de restauration</p>	 <p>CIBLE 7</p> <p>Réduction des risques de pollution et les impacts associés d'au moins 50%</p>	 <p>CIBLE 8</p> <p>Réduction des impacts associés au changement climatique</p>	 <p>CIBLE 10</p> <p>Gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières</p>	 <p>CIBLE 12</p> <p>Développement des projets de nature en ville</p>
 <p>CIBLE 14</p> <p>Prise en compte de la biodiversité dans les process des acteurs économiques</p>	 <p>CIBLE 15</p> <p>Suivi et publication des impacts sur la nature par les acteurs économiques</p>	 <p>CIBLE 16</p> <p>Encouragement des pratiques de consommation durable</p>	 <p>CIBLE 19</p> <p>Financements pour la biodiversité (200mds/an d'ici 2030)</p>	 <p>CIBLE 21</p> <p>Promotion de la meilleure qualité de données.</p>

BPCE Vie a mené une analyse sur son portefeuille afin de choisir les cibles sur lesquelles elle peut agir de façon conséquente pour la conservation de la biodiversité.

La démarche de BPCE Vie

Pour BPCE Vie, le défi de la protection de la biodiversité s'inscrit dans le prolongement naturel des efforts du Groupe BPCE en faveur du climat. C'est un enjeu majeur car limiter la perte d'écosystèmes est une priorité pour maintenir la stabilité économique et atténuer le changement climatique.

Afin de s'aligner aux accords de Kunming Montréal et en cohérence avec les caractéristiques de son portefeuille d'actifs, BPCE Vie a sélectionné 6 des 14 cibles activables par le secteur financier, à savoir :

LA CIBLE 7 QUI VISE À

« **réduire les risques de pollution et l'impact négatif de la pollution de toutes sources** (Eau, Sol, Air), d'ici 2030, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité ; réduire de moitié les pertes de nutriments dans l'environnement (engrais) ; réduire de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux ; et aussi prévenir, réduire et travailler à l'élimination de la pollution plastique ».

LA CIBLE 8 QUI VISE À

« **minimiser l'impact du changement climatique** et de l'acidification des océans sur la biodiversité et augmenter la résilience grâce à des actions d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, y compris par le biais de « solutions fondées sur la nature » et/ou des « approches basées sur les écosystèmes ».

LA CIBLE 10 QUI VISE À

« **veiller à ce que les zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières** soient gérées de manière durable (Intensification durable, agroécologie...). »

LA CIBLE 15 QUI VISE À

« **encourager les entreprises à évaluer et divulguer régulièrement leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité**, tout au long de leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et de valeur et portefeuilles ; fournir les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables. »

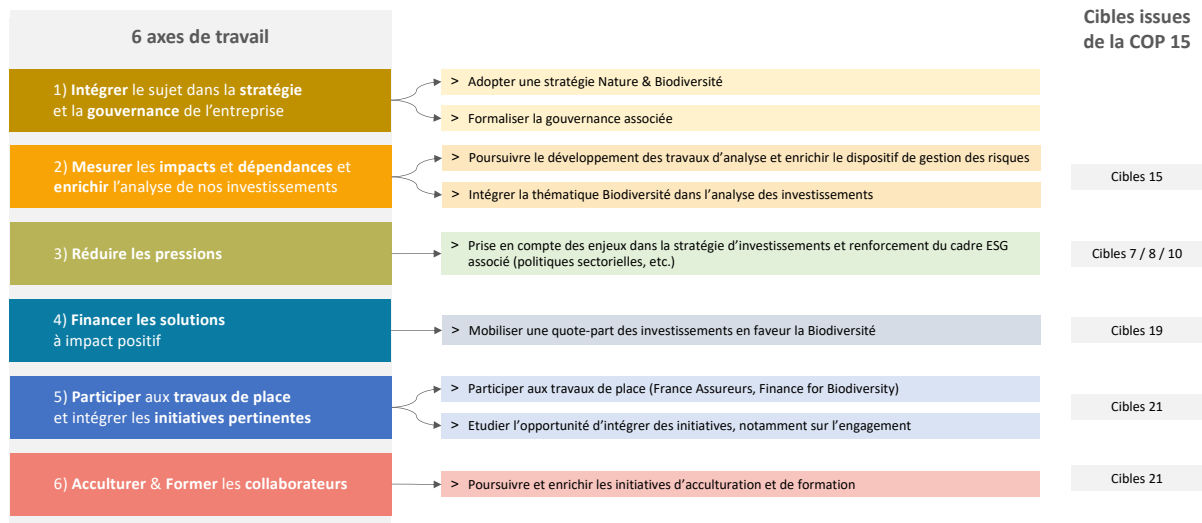
LA CIBLE 19 QUI VISE À

« **augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières de toutes provenances**, d'ici 2030 en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an. Les pays développés s'engagent à verser au moins 20 milliards de dollars par an d'ici 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d'ici 2030 aux pays en développement pour les aider à protéger la biodiversité ».

LA CIBLE 21 QUI VISE À

« **veiller à ce que les meilleures données, informations et connaissances disponibles** soient accessibles aux décideurs, les pratiques et les technologies des peuples autochtones et des communautés locales ne devant être accessibles qu'avec leur consentement préalable et éclairé. »

De façon synthétique, la démarche de BPCE Vie relative à la biodiversité se décline en 6 axes de travail :



Les principes de ces travaux ainsi que les résultats associés le cas échéant sont détaillés ci-dessous.

Intégration dans la stratégie et la gouvernance de l'entreprise

Au-delà de sa présentation au sein de ce document, BPCE Vie prévoit de formaliser sa stratégie biodiversité dans un document dédié en 2024.

En matière de gouvernance, la thématique biodiversité est abordée en comité ESG, qui a notamment vocation à valider la stratégie biodiversité, ainsi que les actions qui en découlent. Le conseil d'administration est également informé de l'avancement des travaux et des principales décisions prises.

Mesure des impacts et dépendances et enrichissement de l'analyse des investissements de BPCE Vie

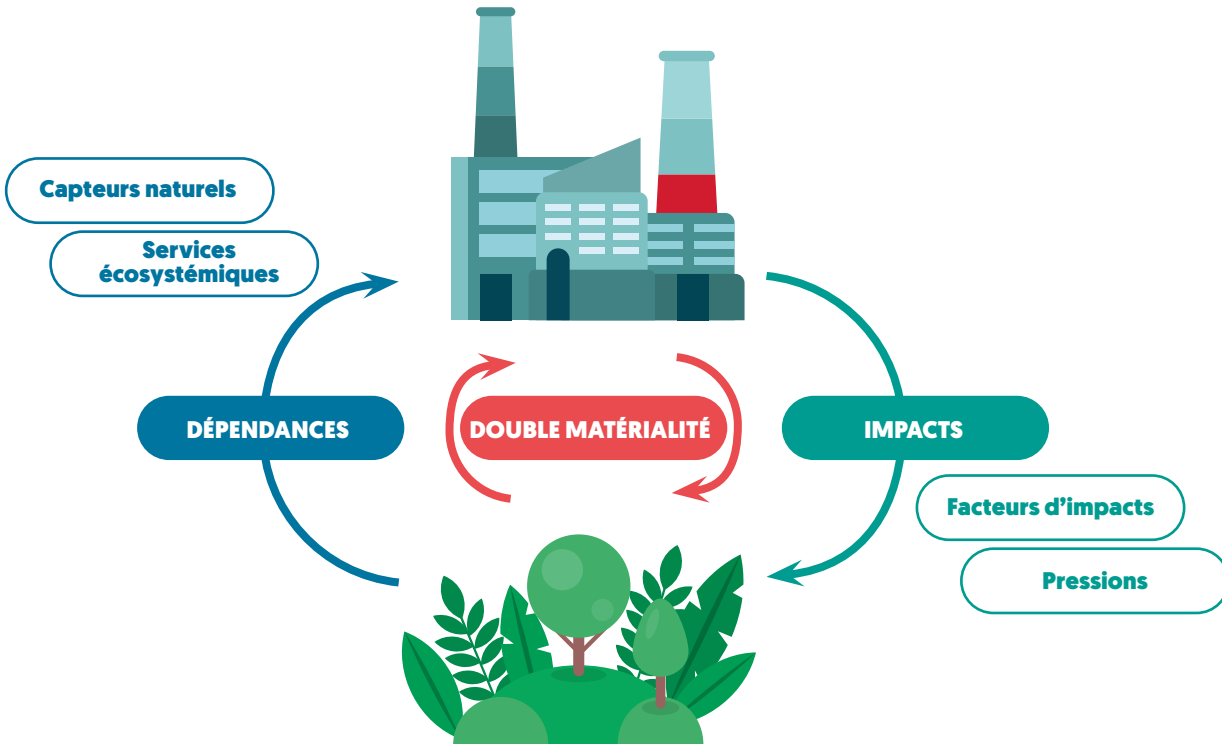
Il s'agit d'analyser les impacts et dépendances du portefeuille d'actifs de BPCE Vie à la biodiversité.

Plusieurs approches complémentaires sont utilisées :

1. Analyse d'impact et de dépendance via la matrice ENCORE
2. Mesure d'une empreinte biodiversité via l'indicateur *Mean Species Abundance* (MSA) et sa déclinaison par facteur de pression
3. Etudes spécifiques sur certaines thématiques (eau par exemple)

Analyse d'impact et de dépendance

Cette étude a été menée grâce à la matrice [ENCORE](#), accessible en libre-service et qui identifie 86 « processus de production », leur dépendance aux services écosystémiques et les pressions qu'ils exercent sur la biodiversité.



Cette analyse a porté sur 24% des actifs évalués en valeur de marché, correspondant aux actifs couverts par la base ENCORE (obligations d'entreprises, dette privée d'entreprises non cotées et actions détenues en direct).

Ce taux de couverture relativement faible s'explique par le fait que l'analyse exclut les obligations souveraines et les fonds d'investissements non transparisés.

Par ailleurs, pour plus de lisibilité, BPCE Vie a fait le choix de ne pas intégrer dans le périmètre d'analyse les obligations d'entreprises financières : en effet, il s'agit avant tout d'une analyse sectorielle mettant en lumière l'impact et la dépendance liés directement aux secteurs. Le secteur de la finance est, par son fonctionnement, lié indirectement aux différents processus de production des entreprises qu'il soutient via l'apport de capitaux. Par conséquent, il est par nature exposé à l'ensemble des dépendances et facteurs de pression. Il paraît donc plus pertinent de ne pas l'inclure dans cette analyse, sans que cela ne conduise à ignorer les enjeux du secteur.

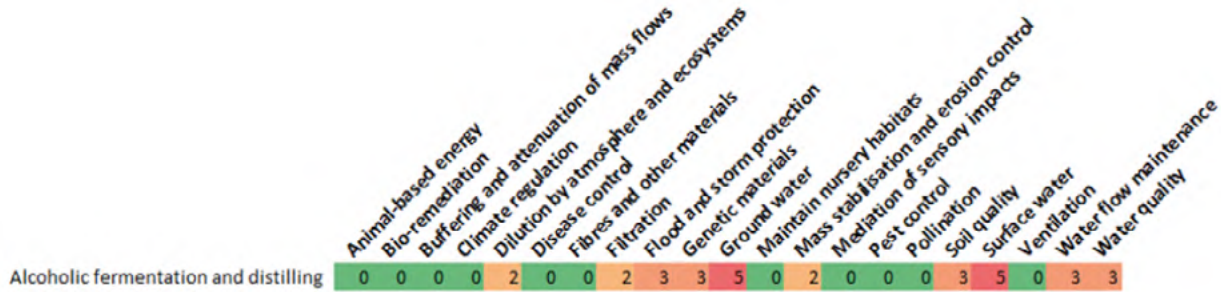
Ces actifs ont été regroupés par secteur à l'aide de la nomenclature GICS (*Global Industry Classification Standard*) qui détaille 138 sous-industries. Chaque sous-industrie est associée à un ou plusieurs processus de production dont elle dépend ou sur lesquels elle a un impact. Par exemple, la sous-industrie « produits agricoles » est décomposée en neuf processus de production, dont les « cultures arables irriguées à grande échelle » et « l'élevage à petite échelle (bovins et produits laitiers) ».

L'analyse de la dépendance permet de déterminer les risques liés à la biodiversité du portefeuille.

Pour rappel, l'analyse de la dépendance revient à quantifier le nombre et l'intensité de la dépendance d'une activité aux services fournis par les écosystèmes et qui sont essentiels à la plupart des activités économiques. Ils sont aujourd'hui gratuits et sous-tendent les activités économiques, par le biais de 5 fonctions détaillées dans la définition de la biodiversité vues dans la précédente partie.

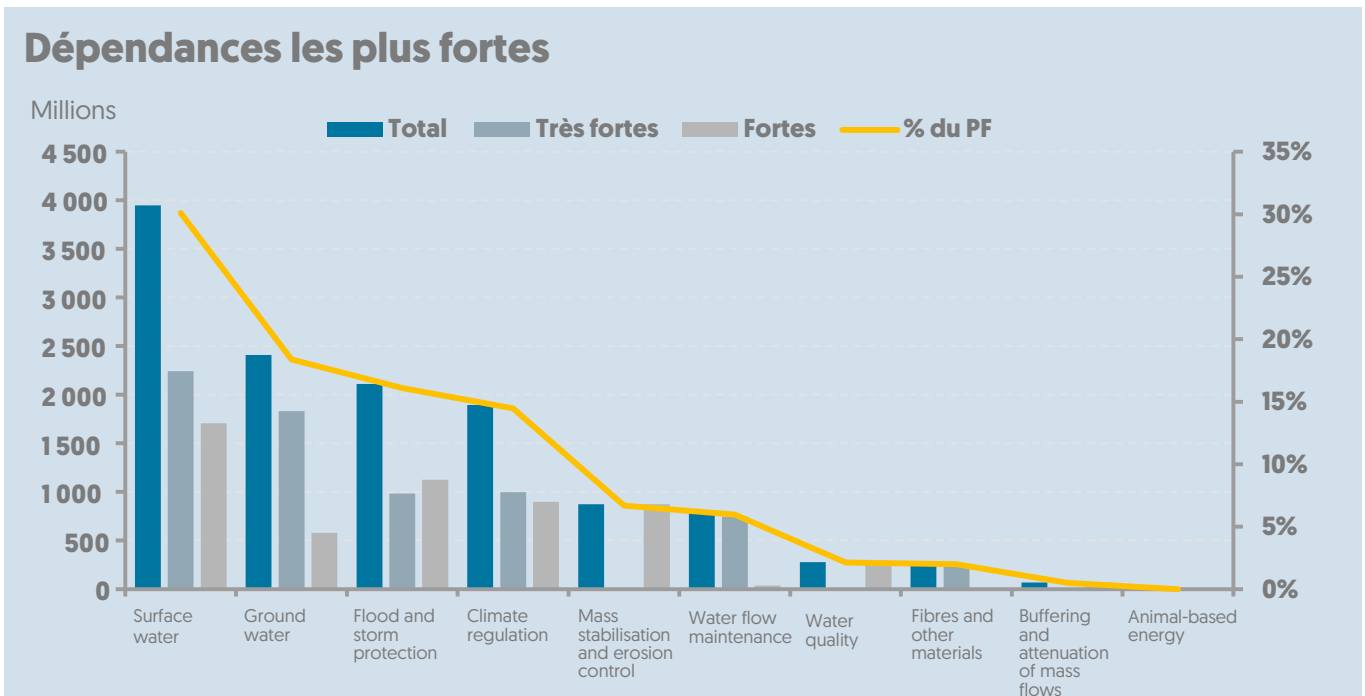
La matrice ENCORE assigne à chaque processus de production une note de dépendance aux services écosystémiques, allant de 1 (peu dépendant) à 5 (très fortement dépendant).

Par exemple, le processus de production « Fermentation alcoolique et distillation » est noté de cette manière :



Dans le cadre de l'analyse sur le portefeuille de BPCE Vie, nous nous concentrons sur les dépendances fortes et très fortes, considérant que ces deux notations sont discriminantes en termes d'exposition.

Le résultat de cette analyse est le suivant :



► **56% du périmètre analysé** (actions et obligations détenus en direct, hors obligations souveraines et financières) présente une dépendance forte ou très forte à au moins un service écosystémique.

► **Les services écosystémiques relatifs à l'eau** sont très représentés :

- Eaux de surface
- Eaux souterraines
- Régulation des flux d'eau
- Qualité de l'eau

► **Le portefeuille** est fortement dépendant à **six services écosystémiques** :

- Eaux de surface,
- Eaux souterraines,
- Protection contre les inondations et les tempêtes,
- Régulation du climat,
- La stabilisation massive et le contrôle de l'érosion via les fibres et autres matériaux,
- Régulation des flux d'eau

L'analyse des impacts permet de déterminer l'empreinte du portefeuille sur la biodiversité

Pour rappel, l'analyse des impacts du portefeuille d'investissement revient à quantifier le nombre et l'intensité des impacts d'une sous-industrie. Il existe 11 facteurs d'impact, tels que la pollution des sols et de l'atmosphère, ou la pollution sonore et la pollution lumineuse. Ils peuvent être regroupés en 5 pressions, tels que définis par l'IPBES : le changement d'usage des terres et de la mer (l'artificialisation des sols par exemple), la surexploitation de certains organismes, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques et envahissantes.

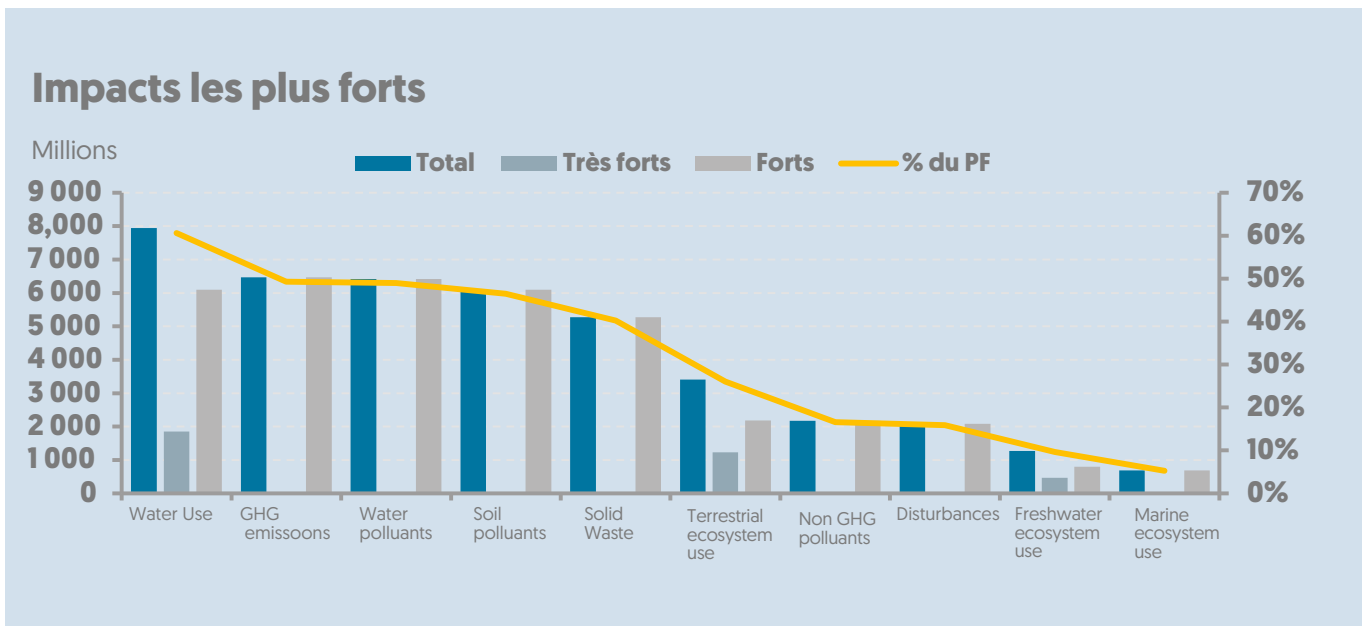
5 pressions	11 facteurs d'impact
Changement d'utilisation des terres, des mers et de l'eau	Changement d'usage des terres (urbanisation, expansion agricole etc.)
	Changement d'usage des mers (exploitations pétrolières offshore, etc.)
	Changement d'usage de l'eau
Exploitation des ressources	Utilisation de l'eau
	Utilisation des autres ressources
Changement climatique	Emissions de gaz à effets de serre
Pollution	Pollution de l'air (hors gaz à effet de serre)
	Pollution de l'eau
	Pollution des sols
	Déchets solides
Invasifs et autres	Nuisances (sonores et lumineuses)

La méthode de notation est la même que celle utilisée pour les scores de dépendances.

- ▶ ENCORE définit l'intensité de l'impact d'un processus de production par facteur sur une échelle allant de 1 (peu impactant) à 5 (très impactant) ;
- ▶ BPCE Vie applique ces intensités par secteur et les pondère par l'exposition
- ▶ Un score moyen par facteur d'impact est calculé ensuite

Dans le cadre de l'analyse du portefeuille de BPCE Vie, nous nous concentrons sur les impacts forts et très forts.

Le résultat de cette analyse est le suivant :



- ▶ **88% du périmètre analysé** (actions et obligations détenus en direct, hors obligations souveraines et financières) présente un impact fort ou très fort sur la biodiversité
- ▶ L'impact le plus important est lié à **l'utilisation de l'eau** suivi **des gaz à effet de serre**
- ▶ Si on additionne **les pollutions de l'air, de l'eau et des sols** l'impact sur la biodiversité lié à la pollution est le plus fort.

Les résultats de ces analyses sectorielles permettent de définir les thématiques que BPCE Vie doit prioritairement prendre en compte dans le cadre de sa politique biodiversité, en cohérence avec les cibles des accords de Kunming Montreal :

- L'eau (cible 10), notamment du fait des nombreuses dépendances
- La pollution (cible 7), du fait des impacts élevés qui y sont associés
- Le changement climatique (cible 8), qui entre en jeu à la fois côté dépendances et côté impacts.

Analyse d'empreinte

BPCE Vie suit l'empreinte biodiversité du portefeuille d'actif détenus en direct (actions et obligations corporate, hors obligations financières et souveraines) via les métriques CBF (*Corporate Biodiversity Footprint*) global, le CBF *Climat*, le CBF *Land Use*, le CBF *Air Pollution* ainsi que la CBF *Water Pollution* fournies par Iceberg Data Lab en MSA.Km2. Ces cinq indicateurs sont détaillés en annexe.

Le MSA (*mean species abundance*) fonctionne comme un pourcentage de biodiversité « vierge » restante. Le MSA varie de 0% à 100%. Une zone avec un MSA de 0 % a complètement perdu sa biodiversité d'origine (par exemple, une surface bétonnée a un MSA de 0). Un MSA de 100% reflète un niveau de biodiversité d'un écosystème original et non perturbé. La forêt primaire a un MSA proche de 100%.

A fin 2023, ces mesures sur le portefeuille de titres directement détenus sont les suivantes :

CBF Value :

L'empreinte biodiversité (CBF) du périmètre analysé (actions et obligations détenues en direct hors obligations financières et souveraines) permet de montrer l'impact des financements de BPCE Vie sur la biodiversité. Au 31 décembre 2023, l'empreinte biodiversité de BPCE Vie est de -0.10 km². MSA / M€ investi. Cela signifie que pour chaque million d'euros investi du périmètre analysé, celui-ci contribue à la perte de 0.10 Km² (soit 100 000 m²) de biodiversité vierge.

CBF Climat :

L'empreinte biodiversité relative au climat (CBF *Climat*) permet d'isoler la perte de biodiversité entraînée par le changement climatique pour chaque million d'euros investi. Au 31 décembre 2023, l'empreinte biodiversité relative au climat de BPCE Vie est de -0.01 km². MSA / M€ investi. Cela signifie que pour chaque million d'euro investi, le périmètre analysé contribue à la perte de 0.01 km² (soit 10 000 m²) de biodiversité vierge à cause du changement climatique induit.

CBF Land Use :

L'empreinte biodiversité relative à l'usage des sols (CBF *Land Use*) permet d'isoler la perte de biodiversité entraînée par l'utilisation des sols des entreprises financées pour chaque million d'euros investi. Au 31 décembre 2023, l'empreinte biodiversité relative à l'usage des sols de BPCE Vie est de -0.07 km². MSA / M€ investi. Cela signifie que pour chaque million d'euros investi, le périmètre analysé contribue à la perte de 0.07 km² (soit 70 000 m²) de biodiversité vierge à cause de l'utilisation des sols par les entreprises (y compris l'emprise au sol de ses différents sites de production).

CBF Air Pollution :

L'empreinte biodiversité relative à la pollution de l'air (CBF *Air Pollution*) permet d'isoler la perte de biodiversité entraînée par la pollution de l'air pour chaque million d'euros investi. Au 31 décembre 2023, l'empreinte biodiversité relative à la pollution de l'air de BPCE Vie est de -0.005 km². MSA / M€ investi. Cela signifie que pour chaque million d'euros investi, le périmètre analysé contribue à la perte de 0.005 Km² (soit 5 000 m²) de biodiversité vierge à cause de la pollution de l'air.

CBF Water Pollution :

L'empreinte biodiversité relative à la pollution de l'eau (CBF *Water Pollution*) permet d'isoler la perte de biodiversité entraînée par la pollution de l'eau pour chaque million d'euros investi. Au 31 décembre 2023, l'empreinte biodiversité relative à la pollution de l'eau de BPCE Vie est de -0.02 km². MSA / M€ investi. Cela signifie que pour chaque million d'euros investi, le périmètre analysé contribue à la perte de 0.02 Km² (soit 20 000 m²) de biodiversité vierge à cause de la pollution de l'eau.

Ces différentes empreintes biodiversité permettent d'illustrer que la pression relative au changement d'usage des sols est la plus importante sur le portefeuille corporate analysé.

Le taux de couverture des mesures d'empreinte biodiversité représente 82% du portefeuille d'actions et obligations détenues en direct de BPCE Vie (hors obligations financières et souveraines). Le taux de couverture sur la totalité des actifs de BPCE Vie est de 21%.

Etude spécifique sur le portefeuille immobilier

Afin de compléter les indicateurs utilisés pour couvrir son portefeuille, BPCE Vie a initié une démarche de collecte d'indicateurs sur le portefeuille immobilier. L'objectif est de récupérer auprès des sociétés de gestion :

- ▶ Les objectifs stratégiques des fonds sur les enjeux de biodiversité ;
- ▶ Les indicateurs mis en place et suivis sur les actifs (taux de végétalisation ou d'artificialisation par exemple) ;
- ▶ Les labels biodiversité que les fonds sont susceptibles d'avoir ;
- ▶ Les engagements biodiversité mis en place ;

Par ailleurs, une refonte des exigences est en cours et s'appliquera aux nouveaux investissements réalisés sur le segment immobilier, qui devront :

- ▶ A minima, prendre en compte un indicateur en lien avec la biodiversité suivi au niveau du fonds (taux d'artificialisation ou végétalisation par exemple) ;
- ▶ Avoir un ou plusieurs objectifs «biodiversité» : consommation d'eau, usage de matières recyclées et / ou recyclables, etc.

L'analyse du portefeuille immobilier de BPCE Vie est une première étape. Dans un second temps, un engagement sur la cible 12 des accords de Kunming Montréal pourrait être étudié (développement de projet de nature en ville).

Ces différents chantiers d'indicateurs permettent de répondre notamment à la cible 15 des accords de Kunming Montréal relative au suivi des impacts sur la nature par les acteurs économiques.

Réduction des pressions et dépendances liées aux investissements

En cohérence avec l'analyse des caractéristiques du portefeuille d'investissements de BPCE Vie présentés dans la partie précédente, la direction RSE a entamé des travaux visant à répondre aux enjeux spécifiques qui y sont associés. Démarrés fin 2023, ces travaux ont vocation à être présentés au fur et à mesure des avancées sur les différents sujets.

Pour chaque thématique abordée, BPCE Vie publiera :

- ▶ Le périmètre couvert (fonds euro ou UC ou les deux)
- ▶ Les classes d'actifs impactées (Ex. : les titres détenus en direct (Obligations et actions))
- ▶ Les périodes de mise en application (date d'entrée en vigueur et, si une sortie du stock est envisagée, l'horizon de cession).

A la suite de l'analyse d'impact et de dépendance, plusieurs thématiques ont été identifiées :

- ▶ La pollution : thématique particulièrement associée aux secteurs des pesticides ou de la production et de l'utilisation de plastique
- ▶ Le changement d'usage des sols : thématique très liée aux sujets de déforestation
- ▶ L'eau : thématique multi-factorielle

De ce fait, les premières actions de réduction des pressions seront logiquement orientés vers ces thématiques et secteurs.

Également identifiée comme significative au niveau du portefeuille de BPCE Vie, la réduction de la pression associée au changement climatique, est déjà embarquée dans la stratégie climat de BPCE Vie (cf partie I.G).

Secteurs des pesticides

On entend par pesticides, les herbicides, les insecticides et les fongicides ayant pour but d'agir sur les cultures contre les herbes indésirables et les insectes nuisibles. Une attention toute particulière est à porter aux pesticides non spécifiques, dont l'action et les effets peuvent porter sur un large panel d'espèces animales et végétales, quand bien même leur utilisation aurait vocation à cibler un nuisible particulier.

L'exposition des pollinisateurs aux pesticides constitue un risque de perte de biodiversité important. Ce risque s'explique par la toxicité des produits utilisés sur les espèces mais aussi à l'échelle de la gestion des terres et de l'habitat naturel. Il passe aussi par la pollution de l'eau douce, ainsi que le déclin de la fertilité des sols en particulier à cause des insecticides qui ont de nombreux effets létaux et sublétaux sur les pollinisateurs. Un constat qui touche aussi singulièrement les oiseaux, notamment les oiseaux insectivores. En effet, entre 1990 et 2020, les oiseaux des plaines agricoles ont diminué de 30%.

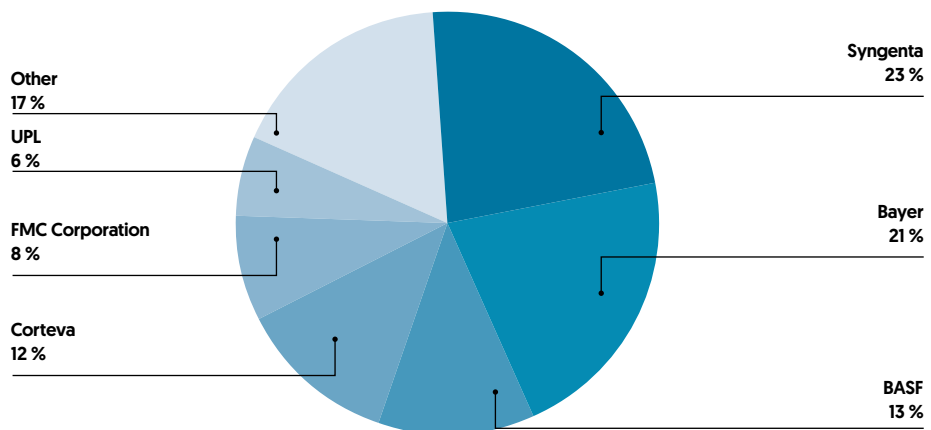
En compromettant des services tels que la pollinisation, la fertilité des sols, essentiels au maintien de la santé et de la productivité des terres agricoles, les pesticides mettent en péril la sécurité alimentaire à long terme.



Source : INRAE, mai 2022

En 2024, la production de pesticide se concentre principalement autour de 6 acteurs qui représente 70% du marché. Ces acteurs sont les suivants : BASF, Bayer, Corteva, FMC Corporation, Syngenta et UPL. (source : [Rapport ShareAction 2023](#))

Répartition de la production de pesticide par société



Dans ce contexte, BPCE Assurances et BPCE Vie ont choisi de focaliser leur action sur les pesticides dangereux qui exercent une pression importante sur la biodiversité.

BPCE Vie mettra en place, en 2024, un reporting des positions présentes en portefeuille et instruira les moyens permettant de limiter les impacts de ses investissements. Cette étude sectorielle et les actions qui en découleront permettront de répondre à la cible 7 des accords de Kunming Montréal relative à la réduction de la pollution.

Secteurs liés à la production et à l'utilisation de plastique

Le plastique est un matériau synthétique dérivé d'hydrocarbures (pétrole ou charbon) qui a un impact significatif sur l'environnement du fait de sa résistance, de sa durée de décomposition et de son très faible taux de recyclage. Non biodégradable, il s'accumule dans la nature et cause une pollution généralisée des sols et de l'eau, provoquant un déclin alarmant de la biodiversité terrestre et marine. Aujourd'hui, il est estimé que plus de 300 millions de tonnes de plastique sont produits annuellement dans le monde, dont 8 millions finissent dans les océans.

Dans ce contexte, une étude sera menée afin d'identifier les actions pertinentes à mettre en œuvre à l'horizon 2025. Cette étude sectorielle s'inscrit dans le cadre de la cible 7 des accords de Kunming Montréal relative à la réduction de la pollution.

Déforestation, et notamment huile de palme

La déforestation est l'une des principales causes de changement de l'usage des sols. De nombreuses cultures en sont la cause, mais celle qui est parmi les plus documentées est celle de l'huile de palme qui est l'huile végétale la plus consommée au monde. Selon WWF, «la perte de forêt tropicale et d'habitat causée par l'expansion du palmier à huile est une menace majeure pour au moins 193 espèces».

En effet, le principal impact direct du développement de la culture du palmier à huile sur la biodiversité est la perte d'habitat naturel causée par la déforestation. Les forêts tropicales sont des puits de carbone importants et le déboisement massif engendré par la culture de l'huile de palme entraîne des conséquences sur la faune, la flore, l'activité et le mode de vie des populations autochtones. Selon l'IPBES, 6 millions d'hectares de forêts tropicales ont été perdus entre 1980 et 2000, en raison de l'augmentation des plantations en Asie du Sud-Ouest dont 80% destinés à l'huile de palme utilisées surtout dans l'alimentation, les cosmétiques, les produits de nettoyage et les carburants.

Dans ce contexte, BPCE Assurances et BPCE Vie ont choisi de prioriser l'action relative aux sujets de déforestation par l'huile de palme. L'implémentation de critères d'exclusion pour les entreprises productrices d'huile de palme non certifiée RSPO (*Roundtable on sustainable palm oil*) est à l'étude et devrait être instruite en 2024.

Cette étude sectorielle permet de répondre à la cible 10 des accords de Kunming Montréal relative à la gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières.

Thématique de l'eau

Suite aux analyses menées à l'aide de l'outil ENCORE, il apparaît que le portefeuille de BPCE Vie est à la fois dépendant à l'eau et qu'il a, en même temps, un impact sur celle-ci. Par conséquent BPCE Vie a décidé d'intégrer ce sujet parmi les premiers objectifs à instruire dans le cadre de sa stratégie biodiversité.

L'eau fait partie des quatre principaux groupes d'actifs du capital naturel, c'est un élément clé du maintien de la biodiversité. Aujourd'hui, cette ressource se raréfie sous l'effet des utilisations humaines et du dérèglement climatique. Selon l'Ademe, 24 000 Km³ d'eau douce sont utilisés par l'homme pour ses activités agricoles, énergétiques, industrielles et pour ses besoins vitaux. En France, une personne consomme 148 litres d'eau potable par jour pour ses besoins et ce chiffre monte à 4 900 litres si on inclut les produits importés.

La gestion de l'eau est devenue primordiale pour assurer l'approvisionnement mondiale en eau et ce à travers :

- ▶ La protection des milieux aquatiques ;
- ▶ Le partage équitable de l'eau ;
- ▶ Le changement des habitudes alimentaires (ex : adoption d'une alimentation moins carnée) ;
- ▶ La récupération et traitement des eaux usées.

Dans ce sens, BPCE Assurances (et par extension BPCE Vie) mènera une étude à horizon fin 2024 avec l'aide de l'outil *WWF Water Risk Filter* afin d'analyser l'impact de ses investissements sur l'eau. Grâce aux données récupérées via S&P Trucost, ce travail sera notamment mené sur les localisations des activités des entreprises.

Cette étude permettra notamment poser un premier diagnostic dans l'objectif de répondre à la cible 10 des accords de Kunming Montréal relative à la gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières.

Financement des solutions en faveur de la biodiversité

Comme le rappelle la cible 19 des accords de Kunming Montréal, il est nécessaire *d'augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières de toutes provenances, d'ici 2030 en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an.*

Pour cela, il convient en premier lieu de définir ce qu'est un actif vertueux pour la biodiversité.

Dans le cadre de ses engagements stratégiques à horizon 2024, BPCE Assurances investit chaque année une part de son déploiement en actifs verts*. Fin 2023, la part des actifs verts représentait plus de 12% de son portefeuille (fonds en euros hors UC). Une étude est en cours afin d'identifier la part de ces actifs verts ayant un impact positif direct sur la biodiversité et de fournir une définition de ce que peuvent être des actifs œuvrant en faveur de la biodiversité d'ici fin 2024. L'objectif de cette étude est aussi de définir un montant d'allocation cible pour ce type d'actifs à l'horizon 2030.

Par ailleurs, BPCE Vie participe au groupe de travail « Positive Impact » au sein de l'initiative *Finance for Biodiversity* visant à définir quels types d'investissement pourraient être compatibles avec un objectif de financement en faveur de la biodiversité.

Ces différents travaux ont vocation à proposer une définition précise des actifs qui permettrait de répondre à la cible 19 des accords de Kunming Montréal relative à la mobilisation de ressources financières et de définir dans un second temps une enveloppe d'investissement spécifique pour ce type d'actifs.

Participation à des initiatives de place

Afin d'enrichir sa réflexion dans la construction de sa stratégie biodiversité et climat, BPCE Assurances, maison-mère de BPCE Vie, a rejoint plusieurs initiatives d'investisseurs :

- En 2023, BPCE Assurances a signé le *Finance For Biodiversity Pledge* (FfB) qui est une initiative de place proposant de nombreux groupes de travail, permettant aux institutions financières de participer au développement de bonnes pratiques, méthodologies et outils au sein de leur écosystèmes, afin d'homogénéiser leur engagement en faveur de la biodiversité.
- En complément, BPCE Assurances fait partie des investisseurs institutionnels signataires de la charte [AF2i](#) qui ont formé un groupe de travail dédié à la refonte des questionnaires de due diligences ESG, avec un objectif d'enrichissement des critères. Ces procédures de *due diligences* interviennent à chaque proposition d'investissement dans des fonds pour le compte des fonds euro de BPCE Assurances. Une mise à jour du questionnaire de "*due diligence*" aura lieu courant 2024.
- En 2024, le Groupe BPCE est candidat à l'initiative de place [Act4Nature](#) international, réseau d'entreprises, de scientifiques, d'ONG environnementales et d'organismes publics. L'objectif de cette initiative est de mobiliser les entreprises en faveur de la biodiversité à travers des engagements pragmatiques portés par leurs dirigeants. Dans ce cadre, BPCE Assurances viendra alimenter les objectifs du Groupe BPCE.
- Enfin, BPCE Assurances étudie l'opportunité de rejoindre une initiative d'engagement sur la thématique de la biodiversité. L'objectif de ce chantier est d'accroître la capacité d'engagement de BPCE Assurances sur ces sujets.

Ces participations à différentes initiatives de place permettent notamment de répondre à la cible 21 des accords de Kunming Montréal relative à la diffusion des données, des informations et des connaissances sur la biodiversité.

Acculturation et formation des collaborateurs

Comme évoquée dans la partie B du présent rapport, un dispositif de formation d'ampleur significative a été déployé sur les sujets ESG.

En particulier, on retrouve la thématique biodiversité pour chaque niveau identifié du dispositif :

- ▶ Niveau 1 : acculturation via la *Climate School* avec un module spécifique sur la biodiversité
- ▶ Niveau 2 : les formations délivrées avec l'aide de Novethic évoquent également la thématique comme un enjeu majeur du secteur
- ▶ Niveau 3 : le *Certificate in ESG investing* du CFA Institute aborde lui aussi la thématique dans son *curriculum*

* Les actifs verts regroupent les green bonds dont le use of proceed a été vérifié par nos asset managers Ostrum et Mirova, les fonds labélisés Greenfin et les fonds à thématique environnemental validés comme vert en comité de validation des investissements.



Plan d'amélioration

En 2024, BPCE Vie prévoit de formaliser sa stratégie biodiversité dans un document dédié.

Par ailleurs, en 2024 et 2025, BPCE Vie étudiera certaines thématiques et leur impact sur les portefeuilles d'investissement :

- Les pesticides
- Le plastique
- L'huile de palme
- L'eau
- La définition d'un actif vertueux pour la biodiversité
- Les Initiatives d'engagement (*Nature Actions 100+ ou SPRING*)

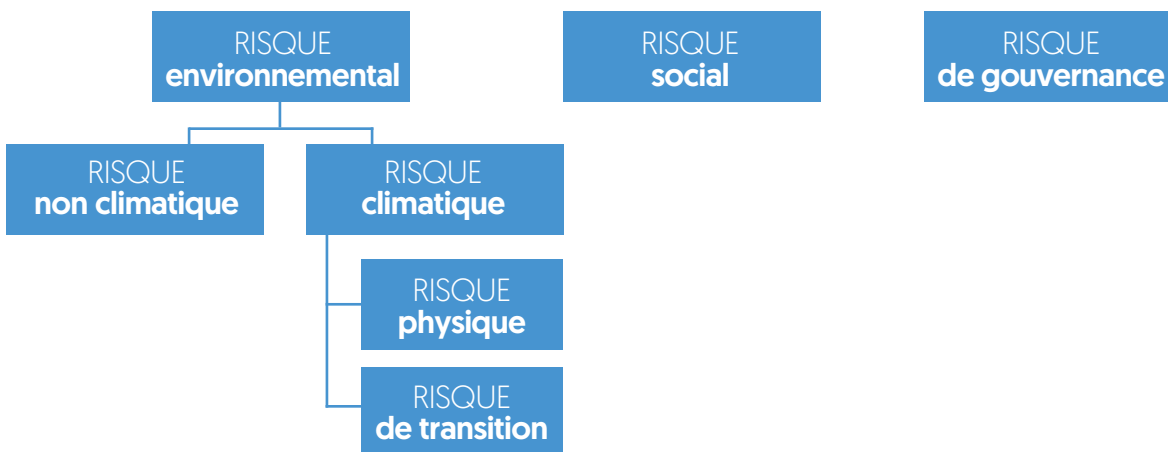
H Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Identification, évaluation des risques de durabilité

Le risque de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG), dont la survenance pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel sur l'entreprise.

Il s'agit d'un risque exogène, externe et émergent, que BPCE Vie a qualifié comme tel dans sa cartographie des risques.

Le risque de durabilité se décompose en plusieurs sous-risques :



Les risques environnementaux sont de deux natures :

- **Le risque climatique**, causé, soit par un risque physique résultant de dommages directement occasionnés par des phénomènes climatiques ; soit par un risque de transition résultant des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone, notamment lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement ;
- **Le risque non climatique**, lié à la destruction de la biodiversité, des ressources aquatiques et marines, la pollution, l'épuisement des ressources, ou le manque de participation active à l'économie circulaire. Ce risque provient soit d'un risque physique qui fait référence aux effets financiers causés par la dégradation de l'environnement (ex : maladies zoonotiques, détérioration de la qualité de l'air, perte de la biodiversité, etc.) ; soit d'un risque de transition qui se matérialise par la perte financière qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie plus soutenable d'un point de vue environnemental.

Le risque social est induit par l'exposition des contreparties de BPCE Vie (partenaires, sous-traitants et émetteurs de titres) aux questions sociales telles que le manque de diversité, la discrimination, la violation du droit du travail et des droits de l'homme. Le risque social se traduit plus spécifiquement chez BPCE Vie par le risque de perte de valeur des placements détenus par l'entreprise et émis par des entités touchées par des questions sociales. Il induit également un risque de réputation du fait de liens avec des entités exposées aux questions sociales ;

Le risque de gouvernance est induit par l'exposition des contreparties de BPCE Vie (partenaires, sous-traitants et émetteurs de titres) aux questions de gouvernance telles que les considérations éthiques (déontologie, corruption, etc.), la qualité de la gestion du risque, l'organisation et le fonctionnement du management ainsi que la transparence. Comme le risque social, le risque de gouvernance se traduit plus spécifiquement chez BPCE Vie par le risque de perte de valeur des placements détenus par l'entreprise et émis par des entités touchées par des questions de gouvernance. Il induit également un risque de réputation du fait de liens avec des entités exposées aux questions de gouvernance.

Les processus d'évaluation du risque de durabilité sont prioritairement concentrés sur les risques environnementaux et plus précisément les risques climatiques et non climatiques : chacune des dimensions du risque climatique et non climatique, que sont les risques physiques et les risques de transition, sont traitées.

Le risque de responsabilité, qui correspond à un risque de procédures contentieuses ou juridiques liées à des facteurs climatiques et non climatiques, n'est pas identifié par le dispositif de gestion des risques de BPCE Vie comme étant une dimension des risques environnementaux qui viendrait accroître les grandes familles de risques de l'entreprise.

A l'inverse, ce risque serait affecté par chacune des deux dimensions des risques environnementaux : le risque physique et de transition pourraient générer des litiges juridiques avec des clients ou des organisations non gouvernementales ; à titre d'exemple en cas de commercialisation d'un produit jugé non conforme aux objectifs de durabilité, ou en raison du non-respect des engagements en termes de décarbonation du portefeuille d'investissements.

Exposition de BPCE Vie aux risques environnementaux

Risques climatiques

La matérialité des risques liés au dérèglement climatique est appréhendée par référence aux grandes classes de risques de la macro-cartographie de BPCE Vie que sont le risque de marché, le risque de contrepartie, le risque de souscription, les risques non financiers et les risques stratégiques, business et écosystèmes, le climat venant accroître les risques définis dans cette macro-cartographie.

BPCE Vie s'est attachée à intégrer une double dimension temporelle à l'analyse : un horizon court terme (2027), et un horizon long terme, au-delà de l'année 2027 qui correspond à un scénario dans lequel la transition serait anticipée et ordonnée, proche de la stratégie nationale bas carbone avec notamment une hausse de la température maîtrisée à 2°C à horizon 2050.

L'analyse des risques climatiques est structurée autour de plusieurs étapes dont l'identification des incidences négatives du risque physique et de transition sur les activités de BPCE Vie, et l'identification des mesures prises et envisagées pour les atténuer.

La matérialité de ces catégories de risque a été évaluée à dire d'expert : chaque risque a fait l'objet d'une cotation selon le niveau de gravité et la probabilité d'occurrence par les parties prenantes internes de BPCE Vie. La qualification du risque s'est effectuée selon une échelle de cotation à quatre niveaux : faible, moyen, fort et critique.

Ces travaux ont permis d'obtenir une vue d'ensemble de l'exposition de BPCE Vie aux risques climatiques :

Catégorie de risques	Risques physiques		Risques de transition	
	Horizon court terme (2027)	Horizon de temps long terme (> 4 ans)	Horizon court terme (2027)	Horizon de temps : long terme (> 4 ans)
Risque de marché (risque de taux, actions, spread, immobilier, liquidité)	Moyen	Moyen	Faible	Moyen
Risque de contrepartie	Faible	Moyen	Faible	Moyen
Risques de souscription				
Épargne euros	Faible	Faible	Faible	Faible
Épargne UC	Faible	Faible	Faible	Faible
Épargne euros	Faible	Faible	Faible	Faible
Santé et dommages corporels	Faible	Faible	Faible	Faible
Assurances des emprunteurs	Faible	Faible	Faible	Faible
Risque non financier				
Risque opérationnel	Faible	Moyen	Faible	Faible
Risque juridique, de conformité	Faible	Faible	Moyen	Moyen
Risque de réputation	Faible	Faible	Faible	Moyen
Risques stratégiques, business et écosystèmes	Moyen	Moyen	Faible	Moyen

Risque physique

A un horizon court terme (2027), l'exposition de BPCE Vie et de son portefeuille d'actifs, aux risques physiques est qualifiée de moyen en raison de la recrudescence des conséquences des phénomènes météorologiques et climatiques à court terme, associée à l'incertitude quant à la géolocalisation :

- des sites de production des émetteurs de l'ensemble du portefeuille d'actifs de BPCE Vie ;
- des parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants) de la chaîne de valeur de ces émetteurs, en amont et en aval de leurs processus.

Cette incertitude est amplifiée par les questions méthodologiques que peuvent soulever l'étude de ces risques. A titre d'illustration, BPCE Vie a mené plusieurs analyses d'exposition de ses investissements aux risques climatiques sur la base d'études universitaires citées par les autorités de contrôle prudentiel françaises ou européennes ou sur la base d'indicateurs reconnus par la communauté internationale et dont les premières conclusions peuvent parfois être contradictoires.

Les analyses suivantes ont ciblé les actifs obligataires souverains et assimilés, les actifs immobiliers et infrastructures ainsi que les actifs corporates.

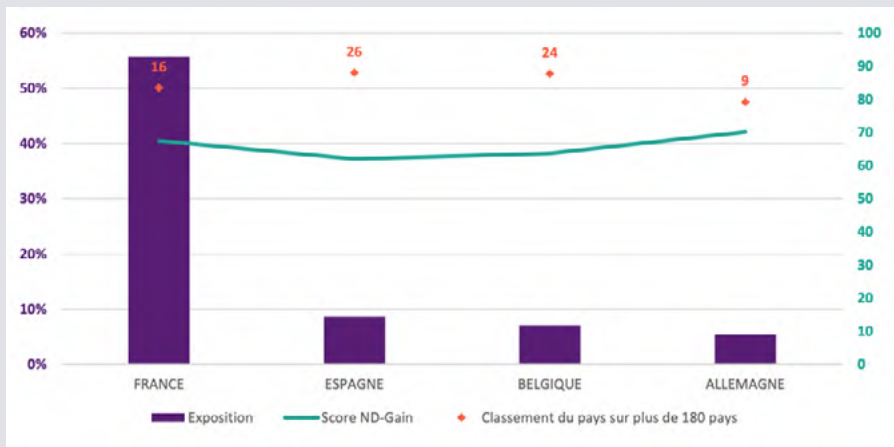
Selon deux analyses essentiellement basées sur l'indice « ND-GAIN » et détaillées ci-après, le risque physique devrait être qualifié de faible au 31 décembre 2023.

Toutefois, une étude complémentaire de l'exposition aux risques climatiques physiques effectuée sur la base de l'indice World Risk Index* conduit à réévaluer le risque à moyen.

Obligations souveraines et assimilées

Sur ce périmètre, près de 85% des actifs souverains de BPCE Vie sont investis dans des pays qualifiés de niveau 1, soit le niveau le plus faible en termes de vulnérabilité selon un classement proposé par l'ACPR (2018)** et fondé sur des travaux de l'agence Standard & Poor's.

Sur ce même périmètre, le portefeuille d'actifs de BPCE Vie est essentiellement investi en Europe, moins exposée aux risques physiques selon le dernier indice construit par l'Université Notre Dame, le « Notre Dame Global Adaptation Index*** », publié en mai 2023. Cet indice, dont le score varie entre 0 et 100, mesure la vulnérabilité des Etats au changement climatique ainsi que leur capacité à s'adapter et à réduire ces impacts. Un score élevé, proche de 100, reflète la résilience de l'Etat à faire face aux défis climatiques, à l'instar des pays européens dans lesquels BPCE Vie est investi.



Exposition de BPCE Vie en fonction du score ND-GAIN 2021 (publié en mai 2023)

(Périmètre : top 4 pays, représentant 77% des obligations souveraines et 18% du portefeuille de BPCE Vie, échelle de gauche en % du portefeuille d'obligations souveraines de BPCE Vie, échelle de droite en score ND-Gain)

* Le World Risk Index a été construit par les chercheurs de l'Université des Nations Unies pour l'environnement et la sécurité humaine ; il permet d'évaluer les capacités sociétales des pays pour faire face à l'émergence et à la multiplication des catastrophes naturelles liées au changement climatique. 193 pays disposent d'un score de risque. Le score de risque du pays reflète l'interaction entre deux dimensions : l'exposition et la vulnérabilité aux risques climatiques physiques. Le risque n'est matérialisé que lorsque ces deux dimensions se rencontrent.

** Standard & Poor's a défini un classement des pays les plus vulnérables, selon 3 critères :

- la part de la population du pays vivant au niveau ou sous le niveau de la mer (<5 m d'altitude),
- la part de l'agriculture dans le PIB de l'État, et
- un indice synthétique, le « ND-GAIN » : cet indice associe des indicateurs d'exposition, de sensibilité et de capacité d'adaptation au changement climatique pour chaque pays.

À partir de ces classements, Standard & Poor's a agrégé ces classements de façon à faire apparaître trois groupes de pays de taille similaire (une quarantaine de pays par groupe) et de vulnérabilité croissante (allant de 1 à 3). L'ACPR fait référence à cette notation dans la note « L'exposition des assureurs français au risque de changement climatique : une première approche par les investissements financiers » (2018)

*** L'indice ND-GAIN donne une indication de la vulnérabilité d'un pays au changement climatique, ainsi que sa capacité à améliorer sa résilience. La vulnérabilité globale du pays aux effets négatifs du changement climatique est mesurée à travers six secteurs clés : l'alimentation, l'eau, la santé, les services écosystémiques, l'habitat humain et les infrastructures. La résilience du pays vise à mesurer la capacité d'un pays à tirer parti des investissements et à les convertir en actions d'adaptation.

NB : selon la dernière publication de l'Université Notre Dame (2021), la Norvège est le pays le moins exposé au risque physique avec un score à 75. La France figure en 16^e position sur un classement de plus de 180 pays.

Analyse complémentaire des expositions aux entités souveraines

World Risk Index

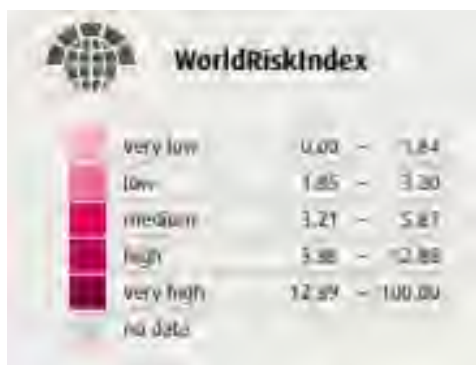
BPCE Vie a mené une analyse des risques climatiques physiques de ses expositions aux entités souveraines, à l'aide des informations publiées par l'association allemande Bündis Entwicklung Hilft via son indicateur WorldRiskIndex*. Le WorldRiskIndex permet d'évaluer les capacités sociétales des pays pour faire face à l'émergence et à la multiplication des catastrophes naturelles liées au changement climatique. 193 pays disposent d'un score de risque.

Le score de risque du pays reflète l'interaction entre deux dimensions : (I) l'exposition et (II) la vulnérabilité aux risques climatiques physiques. Le risque n'est matérialisé que lorsque ces deux dimensions se rencontrent. Le score de risque repose sur une échelle de 1 à 5 niveaux (very low, low, medium, high, very high). Ainsi, les risques ne sont présents que lorsque des populations dépourvues de capacités de résilience, de réaction ou d'adaptation suffisantes vivent dans des régions où existent des risques liés à des événements naturels extrêmes ou des effets négatifs du changement climatique**. Pour constituer le score de risque final, 5 indicateurs sont évalués :

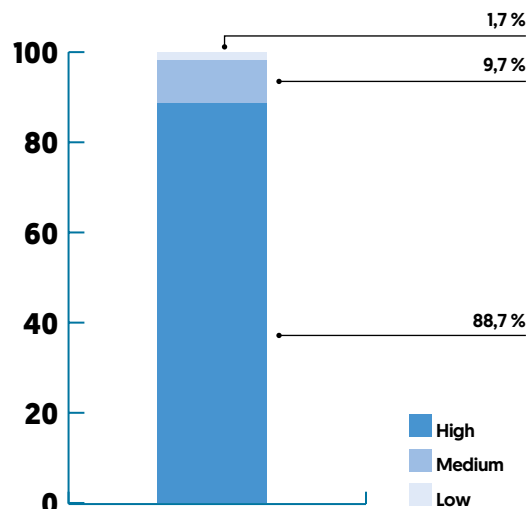
Pour constituer le score de risque final, 5 indicateurs sont évalués :

- **l'exposition (exposure)** des populations aux impacts des événements naturels extrêmes (tremblement de terres, tsunamis, cyclones, inondations) ou aux conséquences négatives du changement climatique (sécheresses, montée des eaux) ;
- **la vulnérabilité (vulnerability)** des populations aux dommages causés par des événements naturels extrêmes ou aux effets négatifs du changement climatique ;
- **la sensibilité (susceptibility)** d'une population indique son degré de résilience et ses ressources pour atténuer les conséquences immédiates des événements climatiques extrêmes ;
- **les capacités d'adaptation immédiate (coping capacities)** des sociétés à contrer les effets néfastes des événements naturels ou du changement climatique par des actions directes et des ressources disponibles***;
- **les capacités d'adaptation à long terme (adaptative capacities)** visant à modifier par anticipation les structures et systèmes sociétaux afin de contrecarrer, d'atténuer ou d'éviter délibérément les impacts négatifs à venir****.

Les pays sont classés par catégorie de risque selon le World Risk Index qu'ils obtiennent*****:



Le WorldRiskIndex 2023 classe la France en pays à haut risque. En raison de la forte exposition du portefeuille de BPCE Vie aux obligations souveraines françaises, 89% du portefeuille d'obligations souveraines est ainsi investi dans des pays considérés à risque physique élevé face au changement climatique :



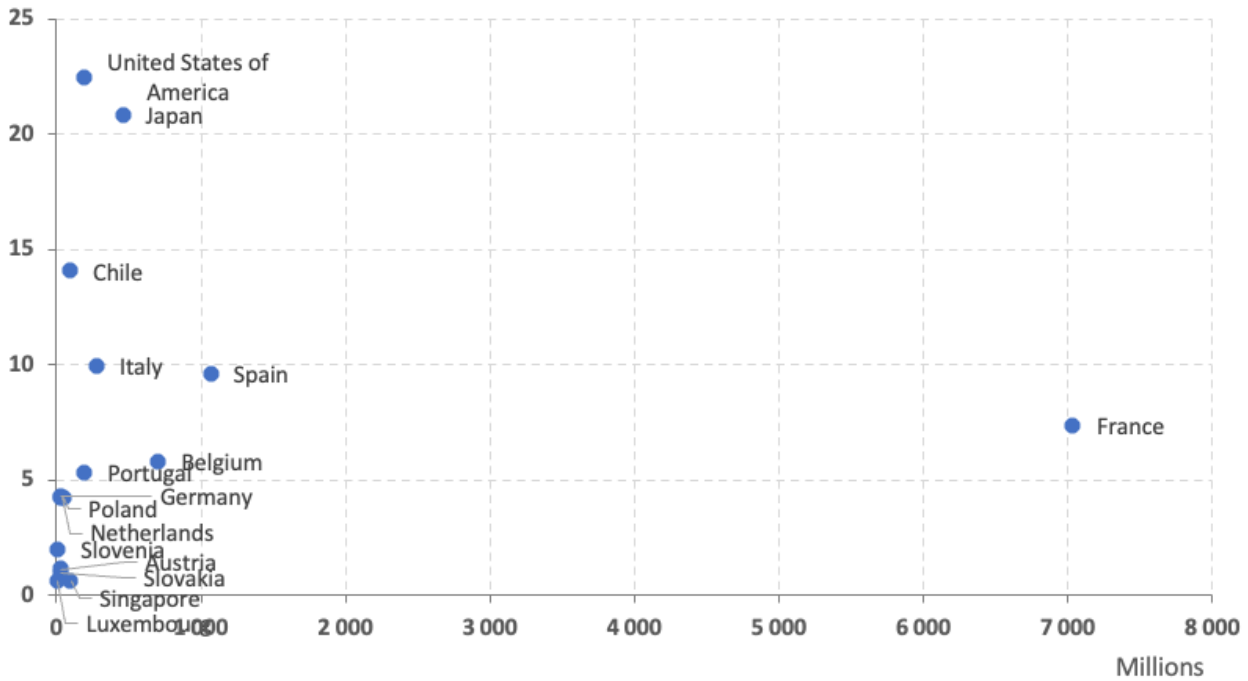
* WorldRiskReport, 2023, accessible ici : [WeltRisikoBericht - WeltRisikoIndex](#)

** WorldRiskReport, 2023, P.39-41

*** Cet indicateur prend en compte les réactions aux événements climatiques récents, la structure de gouvernance de l'Etat (corruption, Etat de droit, etc.) et les capacités médicales.

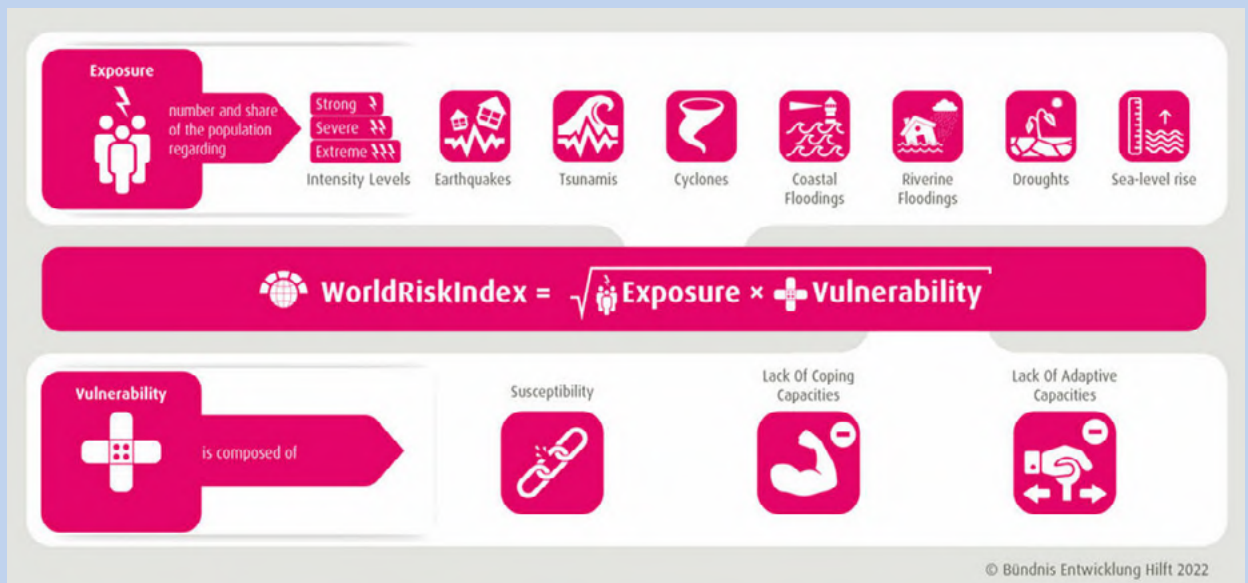
**** Cet indicateur évalue la qualité des systèmes d'éducation, de recherche, les capacités d'investissement du pays, ainsi que les effets à long terme de la pauvreté (santé, malnutrition, pollution, etc.)

***** WorldRiskReport, 2023, P. 66



Méthodologie

World Risk Index



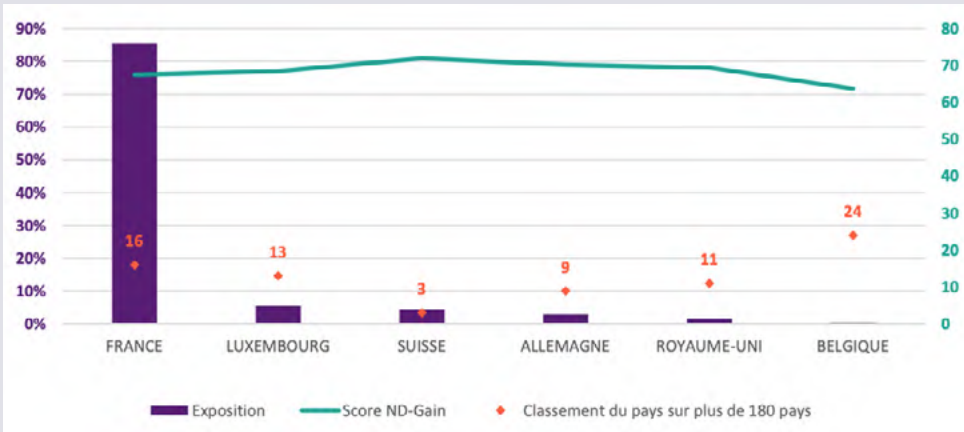
Au total, plus de 100 indicateurs sont inclus dans le calcul du World Risk Index. Ces indicateurs proviennent de sources scientifiquement reconnues telles que la Banque Mondiale, l'UNESCO, WHO etc.

Le WRI se concentre sur les risques naturels et sociaux, tels que l'exposition aux catastrophes naturelles, la vulnérabilité socio-économique, les disparités sociétales, les capacités d'adaptation et la gouvernance. Il met l'accent sur la capacité d'un pays à faire face aux chocs sociétaux et environnementaux.

Actifs immobiliers

Sur ce périmètre, l'ensemble des actifs immobiliers de BPCE Vie est investi dans des pays qualifiés de niveau 1 selon le classement proposé par l'ACPR (2018), soit le niveau le plus faible en termes de vulnérabilité aux risques physiques climatiques.

Par ailleurs, le portefeuille d'actifs de BPCE Vie sur ce périmètre est intégralement investi en Europe, dans des pays dont les classements se situent dans le 1er quartile démontrant une moindre exposition.



Exposition de BPCE Vie en fonction du score ND-GAIN 2021 (publié en mai 2023)

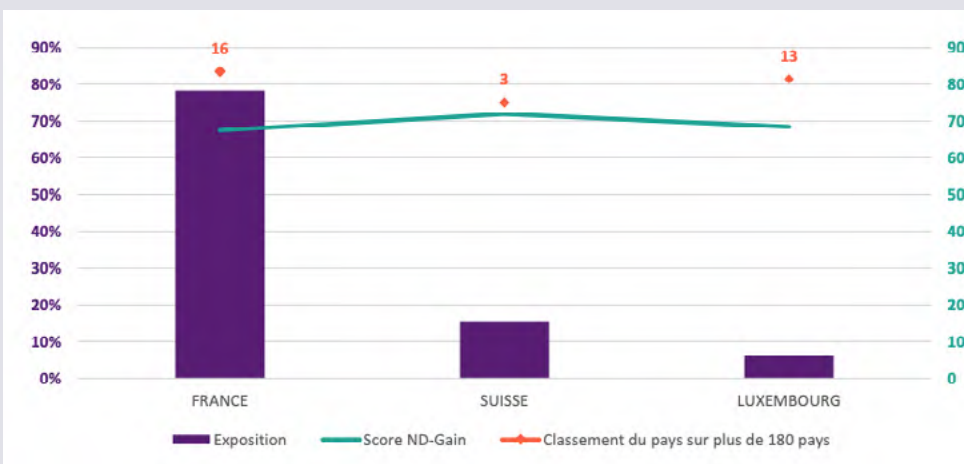
(Périmètre : 100% des investissements directs en immobiliers du portefeuille de BPCE Vie et 5% du portefeuille total de BPCE Vie)

En complément, une analyse spécifique de l'exposition du risque physique a été menée plus particulièrement sur les fonds structurés immobiliers par la société de gestion d'actifs AEW. Par transparence, 58%* d'actifs a été identifié comme exposé à ce risque.

Actifs d'infrastructures

Sur ce périmètre, l'ensemble des actifs d'infrastructure de BPCE Vie est investi dans des pays qualifiés de niveau 1 selon le classement proposé par l'ACPR (2018).

Par ailleurs, le portefeuille d'actifs de BPCE Vie sur ce périmètre est également entièrement investi en Europe.



Exposition de BPCE Vie en fonction du score ND-GAIN 2021 (publié en mai 2023)

(Périmètre : 100% des investissements directs en infrastructure du portefeuille de BPCE Vie et 1% du portefeuille total de BPCE Vie)

* Cet indicateur, est publié dans le nouvel état Quantitative Reporting Templates (QRT) S06.04 Climate change-related.

Emetteurs corporates

Analyse de l'exposition aux risques physiques sur le portefeuille obligataire corporate :

L'exercice menée par BPCE Vie pour l'année 2023 est une démarche exploratoire sur le périmètre des obligations corporate détenues en direct. Cet exercice est amené à évoluer pour les prochains exercices. Le portefeuille d'obligations corporate soumis à l'analyse représente 8,3 Mds€ (en valeur de marché), soit 16% des actifs présents en portefeuille. L'analyse des risques physiques sur ce périmètre a été faite via la donnée fournie par S&P Trucost. Cette donnée fournit les pertes financières (CapEx, OpEx, et Business Interruption) exprimées en pourcentage de la valeur de l'actif en raison de l'exposition aux dangers physiques liés au climat.

Cette donnée se décompose en fonction du type de risque (les définitions de ces indicateurs sont disponibles en annexe) :

- Incendies (Wildfire)
- Cyclone tropical (Tropical cyclone)
- Chaleur extrême (Extreme heat)
- Inondations côtières (Costal flood)
- Sécheresse (Drought)
- Crues fluviales (Fluvial flood)
- Stress hydrique (Water stress)
- Risque total : la somme des risques cités ci-dessus.

Chaque type de risque est ventilé en fonction de 4 scénarios définis par le GIEC :

• **High Climate Change Scenario (SSP5-8.5) :** Scénario d'atténuation faible dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre triplent d'ici 2075 et les températures moyennes mondiales augmentent de 3.3 à 5.7°C d'ici 2100

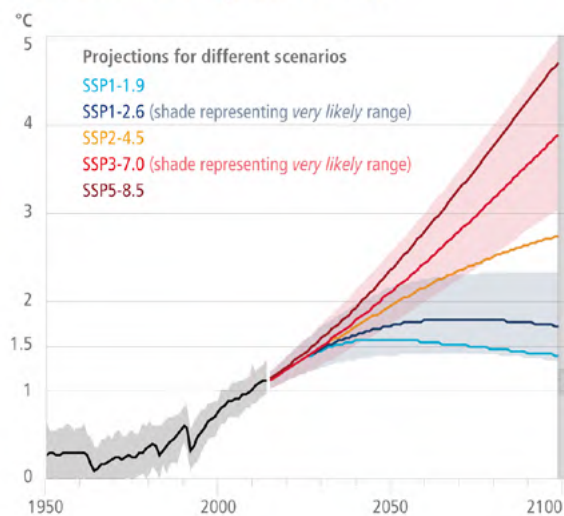
• **Medium-High Climate Change Scenario (SSP3-7.0) :** Scénario d'atténuation limité dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre doublent d'ici 2100 et les températures moyennes mondiales augmentent de 2.8 à 4.6°C d'ici 2100

• **Medium Climate Change Scenario (SSP2-4.5) :** Scénario d'atténuation fort dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre se stabilisent aux niveaux actuels jusqu'en 2050, puis diminuent jusqu'en 2100. Ce scénario devrait entraîner une hausse des températures moyennes mondiales de 2.1 à 3.5°C d'ici 2100

• **Low Climate Change Scenario (SSP1-2.6) :** Scénario d'atténuation dynamique dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre diminuent pour atteindre la neutralité d'ici 2050, entraînant une hausse des températures moyennes mondiales de 1.3 à 2.4°C d'ici 2100

Global and regional risks for increasing levels of global warming

(a) Global surface temperature change Increase relative to the period 1850–1900



Source : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/figures/summary-for-policymakers/figure-spm-3>

Au niveau de l'entreprise, cette mesure représente la moyenne pondérée (basée sur la valeur supposée de l'actif) de la mesure du coût financier au niveau de l'actif pour tous les actifs connus détenus par l'entreprise et ses filiales.

Pour le portefeuille d'obligations corporate de BPCE Vie avec une force de risque « High », les résultats sont les suivants :

Type de risque	2020	2030	2040	2050
Wildfire	0.00%	-0.01%	-0.01%	-0.04%
ExtremeHeat	-1.18%	-1.54%	-1.85%	-2.24%
WaterStress	0.00%	-0.65%	-0.79%	-1.23%
CoastalFlood	0.00%	0.00%	-0.01%	-0.02%
FluvialFlood	-0.18%	-0.23%	-0.30%	-0.37%
TropicalCyclone	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Drought	0.00%	-0.03%	-0.02%	-0.18%
Composite	-1.36%	-2.46%	-2.98%	-4.09%

Si on observe ces résultats en cumulé par année, on obtient les résultats suivants :

Type de risque	2020	2030	2040	2050
Wildfire	-0.01%	0.06%	0.11%	0.48%
ExtremeHeat	8.00%	21.22%	34.66%	47.94%
WaterStress	0.00%	6.35%	13.49%	23.54%
CoastalFlood	0.01%	0.03%	0.11%	0.31%
FluvialFlood	1.23%	3.46%	6.31%	9.76%
TropicalCyclone	0.02%	0.04%	0.05%	0.05%
Drought	-0.03%	0.28%	0.51%	2.31%
Composite	9.12%	29.20%	47.68%	65.52%

Cela signifie que le portefeuille est principalement impacté par le risque de chaleur extrême et par le risque de stress hydrique. Dans ce contexte, le portefeuille d'obligations corporate de BPCE Vie au 31/12/2023 supporterait en 2059 des coûts financiers en hausse de 47.9% si le risque de chaleur extrême sur un scénario du GIEC SSP5 RCP8.5 était avéré.

Si on regarde de plus près le risque de chaleur extrême au niveau sectoriel nous obtenons les résultats suivants :

NACE Lvl 1	MtM (en M€)	2020	2030	2040	2050
Manufacturing	3 749	1.10%	1.43%	1.73%	2.09%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	1 585	0.74%	0.97%	1.15%	1.39%
Information and communication	1 264	2.05%	2.65%	3.17%	3.85%
Transportation and storage	482	0.75%	0.99%	1.25%	1.51%
Wholesale and retail trade; repair of motor vehicles and motorcycles	335	1.69%	2.18%	2.65%	3.20%
Professional, scientific and technical activities	223	1.65%	2.14%	2.63%	3.20%
Water supply; sewerage, waste management and remediation activities	206	0.56%	0.73%	0.88%	1.04%
Financial and insurance activities	160	1.60%	2.09%	2.51%	2.99%
Construction	118	0.47%	0.61%	0.74%	0.89%
Accommodation and food service activities	61	1.80%	2.35%	2.85%	3.44%
Administrative and support service activities	49	0.93%	1.25%	1.60%	1.92%
Mining and quarrying	38	0.65%	0.85%	1.04%	1.25%
Human health and social work activities	19	0.62%	0.80%	0.97%	1.18%

En cumulé par année les résultats sont les suivants :

NACE Lvl 1	MtM (en M€)	2020	2030	2040	2050
Manufacturing	3 749	7.45%	19.90%	32.73%	45.57%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	1 585	5.07%	13.89%	23.30%	33.30%
Information and communication	1 264	13.52%	33.89%	52.09%	67.66%
Transportation and storage	482	5.15%	14.09%	24.23%	34.90%
Wholesale and retail trade; repair of motor vehicles and motorcycles	335	11.22%	28.76%	45.53%	60.66%
Professional, scientific and technical activities	223	10.99%	28.30%	45.05%	60.30%
Water supply; sewerage, waste management and remediation activities	206	3.87%	10.67%	18.19%	26.31%
Financial and insurance activities	160	10.70%	27.71%	43.95%	58.64%
Construction	118	3.27%	9.03%	15.51%	22.72%
Accommodation and food service activities	61	11.94%	30.58%	48.02%	63.37%
Administrative and support service activities	49	6.36%	17.47%	29.74%	42.10%
Mining and quarrying	38	4.48%	12.32%	20.99%	30.36%
Human health and social work activities	19	4.27%	11.62%	19.86%	28.80%

Ainsi, les secteurs les plus impactés par ce risque sur le portefeuille sont :

- L'information et la communication
- L'activité d'hébergement et de restauration
- Le commerce de gros et de détail

Si on regarde de plus près le risque de stress hydrique au niveau sectoriel nous obtenons les résultats suivants :

NACE Lvl 1	MtM (en M€)	2020	2030	2040	2050
Manufacturing	3 749	0.00%	0.25%	0.37%	0.64%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	1 585	0.00%	1.32%	1.93%	2.45%
Information and communication	1 264	0.00%	0.31%	-0.12%	0.12%
Transportation and storage	482	0.00%	3.28%	3.80%	4.76%
Wholesale and retail trade; repair of motor vehicles and motorcycles	335	0.00%	0.02%	0.11%	0.38%
Professional, scientific and technical activities	223	0.00%	0.00%	0.08%	0.20%
Water supply; sewerage, waste management and remediation activities	206	0.00%	0.85%	0.35%	4.23%
Financial and insurance activities	160	0.00%	0.85%	0.99%	0.99%
Construction	118	0.00%	0.99%	1.06%	1.67%
Accommodation and food service activities	61	0.00%	0.11%	0.10%	0.10%
Administrative and support service activities	49	0.00%	0.02%	0.03%	0.01%
Mining and quarrying	38	0.00%	0.18%	0.42%	0.61%
Human health and social work activities	19	0.00%	0.00%	0.00%	0.01%

En cumulé par année, les résultats sont les suivants :

NACE Lvl 1	MtM (en M€)	2020	2030	2040	2050
Manufacturing	3 749	0.00%	2.43%	5.94%	11.80%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	1 585	0.00%	12.42%	27.95%	43.81%
Information and communication	1 264	0.00%	3.04%	1.87%	3.05%
Transportation and storage	482	0.00%	28.36%	51.36%	70.14%
Wholesale and retail trade; repair of motor vehicles and motorcycles	335	0.00%	0.17%	1.25%	4.92%
Professional, scientific and technical activities	223	0.00%	0.00%	0.79%	2.76%
Water supply; sewerage, waste management and remediation activities	206	0.00%	8.18%	11.35%	42.45%
Financial and insurance activities	160	0.00%	8.16%	16.86%	24.74%
Construction	118	0.00%	9.47%	18.60%	31.23%
Accommodation and food service activities	61	0.00%	1.11%	2.14%	3.16%
Administrative and support service activities	49	0.00%	0.18%	0.52%	0.66%
Mining and quarrying	38	0.00%	1.74%	5.81%	11.40%
Human health and social work activities	19	0.00%	0.00%	0.00%	0.06%

Cela signifie que les secteurs les plus impactés par ce risque sur le portefeuille sont :

- Le transport et le stockage
- Les fournisseurs d'électricité, de gaz et d'air conditionné
- L'approvisionnement en eau, des activités d'assainissement et de gestion des déchets.

Pour rappel, cette approche est une démarche itérative qui s'ajustera lors des prochains exercices.

Risque de transition

A court terme (2027), les dispositions prises dans le cadre du plan stratégique BPCE 2024 et de la politique ESG menée depuis plusieurs années en faveur de l'atténuation du changement climatique par BPCE Assurances, permettent de qualifier l'exposition de BPCE Vie aux risques de transition à faible.

En complément du suivi des métriques relatives à la température du portefeuille ou au volume d'investissements verts réalisés, l'exposition aux risques de transition du portefeuille des actifs de BPCE Vie est mesurée via un ratio correspondant aux montants des actifs du fonds en euros de BPCE Vie qui ne seraient pas alignés sur une trajectoire de température de 2°C selon la méthodologie Carbon4Finance retraitée par Mirova ni classés « verts », rapporté au total investi du fonds en euros.

Au 31 décembre 2023, l'exposition aux risques de transition est de 80%* du portefeuille de BPCE Vie.

Cette exposition se répartit selon les 6 secteurs suivants jugés comme spécifiquement sensibles au risque de transition. La liste des codes NACE** des secteurs considérés comme sensibles à ce risque est celle identifiée par une étude de Stefano Battiston (2017) reprise par l'ACPR (2018)*** et l'EIOPA**** (2022) dans des études respectives liées au risque climatique.

*Cet indicateur, est publié dans le nouvel état Quantitative Reporting Templates (QRT) S06.04 Climate change-related

**Nomenclature d'Activité Européenne

***L'ACPR « L'exposition des assureurs français au risque de changement climatique : une première approche par les investissements financiers » (2018)

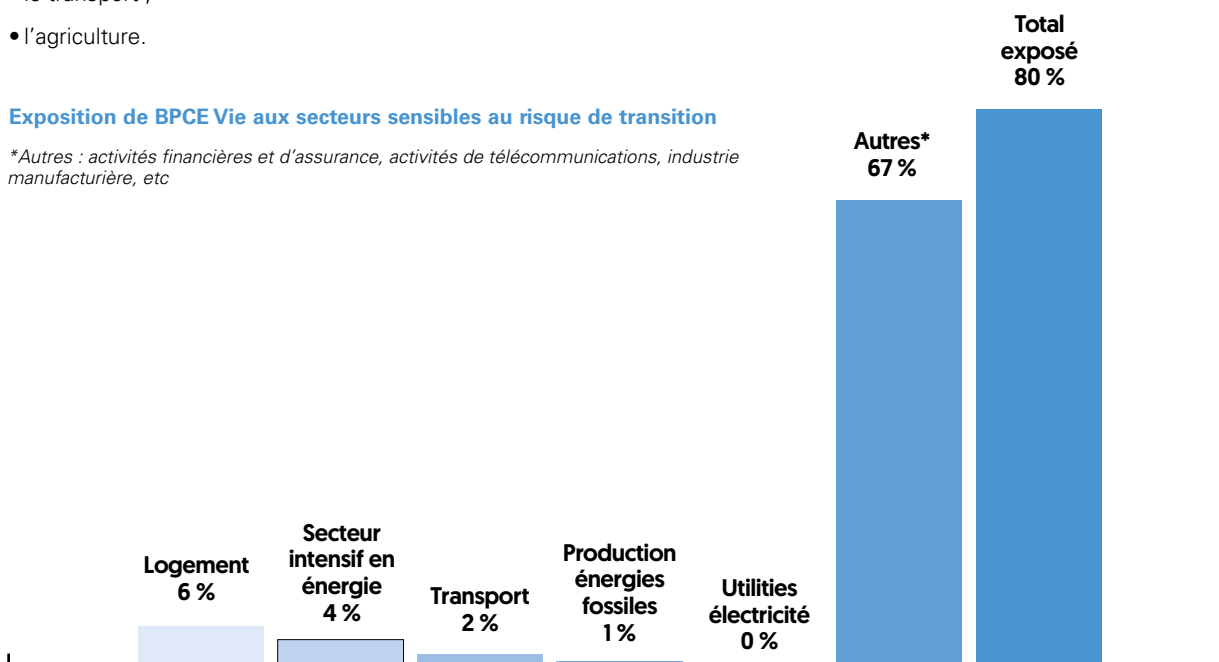
****Guide d'application pour évaluer la matérialité des impacts du changement climatique et utiliser des scénarios de changement climatique dans l'ORSA (2022)

Il s'agit des 6 secteurs suivants :

- la production d'énergies fossiles ;
- les secteurs intensifs en énergie (production de ciment, d'acier, de produits chimiques, de textiles, etc.) ;
- le logement ;
- les *utilities* (producteurs et/ou distributeurs d'eau, de gaz ou d'électricité) ;
- le transport ;
- l'agriculture.

Exposition de BPCE Vie aux secteurs sensibles au risque de transition

*Autres : activités financières et d'assurance, activités de télécommunications, industrie manufacturière, etc



Cette mesure d'exposition, associée au secteur de l'émetteur, comporte néanmoins des limites car elle ne repose pas sur les projets éventuellement financés par l'émetteur. Par conséquent, BPCE Vie continue à affiner ses analyses à la lumière des nouvelles publications des autorités de régulation et des pratiques du marché.

Au-delà de l'impact du risque de transition sur le portefeuille des actifs, BPCE Vie pourrait être davantage exposée à un risque de non-conformité, qualifié de moyen, en raison de la multiplication des évolutions législatives, réglementaires ou normatives, très structurantes, en matière de risques climatiques intervenues au cours des dernières années ou susceptibles d'entrer en vigueur au cours des prochaines années : article 29 de la loi Energie climat, loi Pacte, règlement SFDR, Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), etc.

Toutefois, la veille réglementaire, l'expérience acquise dans la conduite de projets réglementaires, la définition de contrôles clés associés aux nouvelles réglementations au sein de BPCE Vie permettent de faire face à ces évolutions réglementaires et limiter ce risque de non-conformité.

A un horizon à plus long terme, les attentes des parties prenantes en matière d'engagements climatiques pourraient être croissantes. L'insuffisance de prise en compte des enjeux de transition pourrait entraîner une perte de parts de marché si la réputation de BPCE Vie à travers son impact carbone, ses engagements, ses investissements, ou les produits proposés, notamment dans un environnement concurrentiel accru, ne répondaient pas aux aspirations de ses clients, collaborateurs ou business partners.

• Stress test climatiques ACPR : mesure des impacts des risques climatiques sur l'activité et la solvabilité de BPCE Vie

En 2023, BPCE Vie s'est portée volontaire pour participer au second exercice de stress test climatique couvrant le secteur de l'assurance piloté par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Il fait suite à l'exercice pilote mené en 2020 auquel BPCE Vie avait également participé.

Les objectifs affichés de ce dernier exercice étaient :

- ▶ d'identifier l'état de préparation du secteur de l'assurance sous supervision face aux chocs financiers et économiques que les risques climatiques sont susceptibles de provoquer ;
- ▶ d'améliorer la capacité des organismes d'assurance à intégrer le risque climatique dans leur gouvernance, leur mesure, évaluation et gestion courante des risques financiers (cartographie des risques, politique d'investissements en matière d'ESG, etc.)
- ▶ de sensibiliser le secteur aux risques climatiques et à ses conséquences financières, en particulier en les incitant à intégrer une vision à plus long terme dans leurs décisions stratégiques. Ainsi, ces stress tests doivent être considérés comme un exercice d'apprentissage conjoint présentant des caractéristiques pionnières, visant à renforcer la capacité des organismes d'assurances à comprendre les développements nécessaires afin de bien mesurer et apprécier le risque climatique dans les modèles de risques et ainsi affiner leur stratégie de gestion du risque climatique, notamment en vue de l'élaboration de leurs plans de transition.

La résilience de la société est testée à travers différents scénarios :

- **Un scénario de court terme sur l'horizon 2023-2027 en bilan statique** : développé par l'ACPR en collaboration avec les équipes de la Banque de France qui combine des chocs de risque physique aigu (épisode durable de sécheresse, vagues de chaleur suivis d'un péril inondation localisé), et un choc financier en 2025 à l'actif lié à une prise de conscience des marchés à l'issue de ces événements extrêmes, en anticipation de politiques de transition jugées désormais inévitables. Face à ce contexte, une étude sur la solvabilité de la compagnie pour chaque année est réalisée dans ce scénario vis-à-vis d'un scénario de référence pour lequel il n'y a pas de risque physique et de transition avérés.
- Deux scénarios climatiques de long terme de 2025 à 2050 en bilan dynamique :
 - ▶ un scénario *Below 2°C* (transition ordonnée) : basé sur le scénario ordonné « *Below 2°C* » du NGFS* phase III, avec notamment une augmentation progressive du prix carbone dès 2025
 - ▶ un scénario *Delayed Transition* (transition retardée) : basé sur le scénario désordonné de transition retardée qui conduit à une température cible comparable à horizon 2050, avec une brusque augmentation du prix carbone en 2035.

Les impacts économiques affectent le bilan des assureurs et se combinent à une intensification du risque physique qui se matérialise via des phénomènes de catastrophes naturelles (sécheresse, inondation, submersion marine et cyclone), des risques en santé, et des impacts macroéconomiques et sectoriels.

Ces scénarios climatiques sont évalués en déviation par rapport au scénario Baseline élaboré par le NIESR** qui est un scénario de référence fictif sans risque physique ni de transition. Une présentation uniquement du bilan prudentiel a été réalisée dans ces trajectoires long-terme.

En termes de résultats, cet exercice a permis de conforter l'évaluation qualitative des risques auxquels BPCE Vie est exposée : les résultats dans les différents scénarios montrent que la situation de BPCE Vie est conditionnée par la situation économique en général du fait du poids de l'activité en épargne et non spécifiquement aux risques climatiques compte tenu de la faible exposition à des secteurs dit « *brun* », au sens de l'ACPR.

En effet, dans le scénario à court terme, où un brutal ajustement des marchés financiers survient dès 2025, accompagné par une remontée des taux, BPCE Vie est confrontée à un besoin de fonds propres pour palier à la crise systémique provoquée par la survenance du risque climatique.

Dans les scénarios à long terme, les impacts macroéconomiques couplés à des taux et à des spreads élevés consomment rapidement les richesses de BPCE Vie et génèrent des rachats dès 2029 causant des cessions d'actifs en moins-values latentes dans les différentes trajectoires testées de l'exercice.

Néanmoins, les impacts identifiés relèvent davantage du contexte économique que de la concentration des risques climatiques induite par la stratégie de détention dans des investissements non « verts » selon la vision ACPR.

Ces stress tests climatiques à horizon long terme démontrent que l'activité d'épargne pourrait être fragilisée (concurrence, baisse de rentabilité) par la réalisation d'un risque physique et de transition.

Ainsi, la participation de BPCE Vie à l'exercice de stress test climatique 2023 a illustré sa capacité à quantifier le risque climatique selon différents scénarios. L'entreprise a su intégrer dans ses modèles une dimension géographique et sectorielle sur des horizons de temps longs, appliquée à son portefeuille d'actifs, selon le périmètre défini par l'ACPR.

Cet exercice préparatoire a permis de renforcer les analyses du premier exercice de stress test climatique, de réfléchir à des futures améliorations dans les projections afin de prendre en compte le risque climatique dans le pilotage au sein de BPCE Vie.

Enfin, ce stress test a permis à BPCE Vie de prioriser les actions d'identification, d'atténuation et de surveillance de ces risques, et d'explorer diverses pistes de réflexions sur des thématiques de déploiement de couverture ou encore de gestion des richesses disponibles.

* Network for Greening the Financial System

** National Institute of Economic and Social Research

Risques non climatiques

Au même titre que pour l'évaluation des risques liés au dérèglement climatique, la matérialité des risques non climatiques est appréhendée par référence aux grandes classes de risques de la macro-cartographie de BPCE Vie.

Le process d'évaluation est identique aux risques climatiques, à savoir une analyse des risques non climatiques structurée autour de plusieurs étapes dont l'identification des incidences négatives du risque physique et de transition sur les activités de BPCE Vie, et l'identification des mesures prises et envisagées pour les atténuer.

La matérialité de ces catégories de risque a été évaluée à dire d'expert : chaque risque a fait l'objet d'une cotation selon le niveau de gravité et la probabilité d'occurrence par les parties prenantes internes de BPCE Vie. La qualification du risque s'est effectuée sur la base de l'échelle de cotation utilisée dans le cadre de la cartographie des risques à quatre niveaux : faible, moyen, fort et critique.

BPCE Vie s'est attachée à intégrer une triple dimension temporelle à l'analyse : un horizon court terme (1 à 3 ans), moyen terme (4 à 7 ans) et long terme (2050).

Ces travaux ont permis d'obtenir une vue d'ensemble de l'exposition de BPCE Vie aux risques non climatiques :

Catégorie de risques	Risques physiques			Risques de transition		
	Horizon court terme (2027)	Horizon de temps long terme (> 4 ans)	Horizon long terme (2050)	Horizon court terme (2027)	Horizon de temps : long terme (> 4 ans)	Horizon long terme (2050)
Risque de marché (risque de taux, actions, spread, immobilier, liquidité)	Moyen	Moyen	Fort	Faible	Moyen	Moyen
Risque de contrepartie	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Moyen
Risques de souscription						
Épargne euros	Faible	Faible		Faible	Faible	
Épargne UC	Faible	Faible		Faible	Faible	
Épargne euros	Faible	Faible		Faible	Faible	
Santé et dommages corporels	Faible	Faible		Faible	Faible	
Assurances des emprunteurs	Faible	Faible		Faible	Faible	
Risque non financier						
Risque opérationnel	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Faible	
Risque juridique, de conformité	Faible	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	Moyen
Risque de réputation	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Moyen
Risques stratégiques, business et écosystèmes	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Moyen	Moyen

Risque physique

A horizon court et moyen terme, l'exposition de BPCE Vie et de son portefeuille d'actifs, aux risques physiques est qualifiée de moyen en raison de l'éventuelle dépendance du portefeuille aux ressources naturelles à travers les secteurs dans lesquels elle investit.

En effet, certains secteurs d'activités (tourisme, agriculture, énergie, pharmaceutique...) dont les processus de production dépendent des services écosystémiques sont les plus exposés. La pérennité des entreprises concernés peut être compromise en raison de la perte d'accès à des matières premières, matériaux et services écosystémiques (eau douce, poisson, sol fertile, diversité génétique).

A titre d'illustration, une étude interne menée en 2023, sur le périmètre des actifs détenus en direct, correspondant à 24% du portefeuille d'actifs du portefeuille de BPCE Vie, fait le constat d'une dépendance à l'eau. Or, la raréfaction de cette ressource, essentielle tant pour les activités humaines que pour la faune et la flore, n'est plus à prouver. Sa pénurie, peut conduire à des effets économiques de grande ampleur (perte de PIB) causés par le repli de certaines activités et, de fait, une dépréciation de la valorisation des actifs.

Par ailleurs, les conséquences de la perte de la biodiversité, au sens large du terme, auront un impact important et une probabilité de survenance élevée à horizon 10 ans selon la dernière publication du Global Risks Report : cinq des dix risques majeurs identifiés sont directement liés à la biodiversité : événements météorologiques extrêmes, modification critique des systèmes terrestres*, destruction de la biodiversité et des écosystèmes, pénuries de ressources naturelles, pollution ; ainsi que deux risques classés parmi ces 10 risques majeurs, (migration involontaire, polarisation de la société vers des mouvements politiques extrêmes) peuvent trouver leur cause dans la matérialisation de risques liés à la biodiversité. Les résultats de l'exercice sur la dépendance du portefeuille à la biodiversité (mené avec l'aide de l'outil ENCORE) sont disponibles dans la partie G relative à la stratégie biodiversité.

A un horizon à plus long terme (2050), ce risque sera d'autant plus fort compte tenu de la tendance à la hausse de ces manifestation non climatique et son caractère systémique sur l'économie.

Risque de transition

Ces risques non climatiques se matérialisent par une dépréciation des actifs exposés aux secteurs et contreparties dont les modèles d'activité n'ont pas su s'adapter aux mutations économiques, technologiques ou réglementaires dues à la transition et qui impactent fortement l'environnement et les écosystèmes.

A horizon court et moyen terme, l'exposition de BPCE Vie et de son portefeuille d'actifs à ces risques est qualifiée de faible compte tenues des dispositions prises dans le cadre de la politique ESG appliquée :

- ▶ restriction d'investissements nouveaux dans des sociétés/secteurs non alignés avec nos politiques sectorielles
- ▶ réduction de l'exposition du portefeuille aux sociétés évaluées négativement sur le plan ESG par la notation Mirova

A un horizon à plus long terme (2050), à mesure que la législation et les contraintes environnementales évoluent, ce risque pourrait s'accroître et s'intensifier : l'incertitude conduit à qualifier l'exposition du portefeuille de BPCE Vie à moyen.

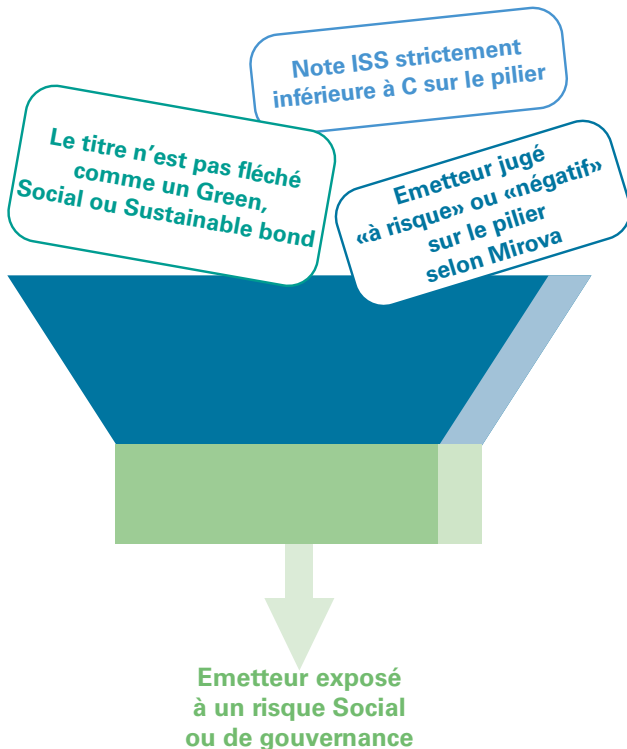
* Fonte des glaciers et du permafrost, élévation du niveau de la mer, acidification des océan, etc.

Exposition de BPCE Vie aux risques sociaux et de gouvernance

Dans la continuité du précédent rapport article 29 LEC, BPCE Vie poursuit ses efforts afin d'affiner ses méthodologies d'identification et d'évaluation des risques pour mettre en place des solutions adaptées et répondre à l'ensemble des enjeux en matière d'ESG, sur les trois piliers.

Identification des risques sociaux et de gouvernance

Afin d'identifier les émetteurs de son fonds en euros (hors UC) les plus exposés aux risques sociaux et de gouvernance, BPCE Vie s'appuie sur une combinaison de critères. Ainsi, pour chaque émetteur et sur chacun des piliers « Social » et « Gouvernance », nous croisons les données suivantes :



Cette méthodologie a permis à BPCE Vie d'identifier une quarantaine d'émetteurs les plus exposés aux risques sociaux et de gouvernance, représentant une exposition d'environ 1 milliard d'euros (soit environ 1.5% du portefeuille).

Près de 70% du fonds en euros de BPCE Vie (hors UC) est couvert, a minima, par l'une des 2 notations.

Les secteurs de l'industrie (chimique et agroalimentaire) et de la finance suivis des secteurs du transport de marchandises et de la restauration rapide regroupent la grande majorité des entreprises exposées à ces risques.

Plan d'action

Cette analyse permet d'identifier les émetteurs comme exposés aux risques sociaux et de gouvernance, qui pourront faire l'objet, dans le futur d'un suivi spécifique par la direction RSE de BPCE Vie. En cas de dégradation de la note ou d'apparition d'une controverse, et dans le respect de la gouvernance interne relative à la gestion des investissements, l'émetteur pourra être cédé.

L'analyse effectuée sur les émetteurs exposés aux risques sociaux ou de gouvernance a permis d'identifier les dates de maturité des lignes en portefeuille. Ainsi, environ 500M d'euros exposés aux risques sociaux et de gouvernance arrivent à échéance à horizon 2030 (ou pourront être vendus avant dans des conditions respectant l'intérêt des assurés).

L'ensemble des lignes restantes arriveront à échéance en 2036 (ou pourront être cédées avant dans des conditions respectant l'intérêt des assurés).



Afin de limiter cette exposition, BPCE Vie continuera d'affiner sa méthodologie d'identification des risques sociaux et de gouvernance afin notamment d'élargir la couverture de l'analyse de son portefeuille.

Enfin, les dispositions prises dans le cadre du plan stratégique BPCE Assurances 2021-2024, permettent de limiter les nouvelles expositions aux risques sociaux et de gouvernance :

- ▶ En tant qu'investisseur responsable, BPCE Vie exclut à l'achat les émetteurs « Négatifs » par Mirova,
- ▶ En tant qu'investisseur engagé, BPCE Vie dialogue avec les émetteurs (dans le cas de la gestion en direct de dette privée par exemple) et les sociétés de gestion de ses mandats de gestion afin d'identifier, en amont de l'investissement, les pratiques vertueuses ou les risques éventuels.

Processus de gestion des risques de durabilité

L'identification des risques environnementaux (climatiques et non climatiques), sociaux et de qualité de gouvernance, leur encadrement et leur pilotage sont des étapes fondamentales à la définition d'une stratégie climatique tournée vers la transition environnementale (cf.3. Stratégie de réduction des risques de durabilité).

Les risques majeurs liés aux critères ESG sont directement intégrés dans le système de gestion des risques et de contrôle interne usuel de BPCE Vie, dont les éléments constitutifs font l'objet d'une revue annuelle.

Le système de gestion des risques de BPCE Vie a pour objectif de garantir une maîtrise permanente des risques :

- ▶ **détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et anticiper l'ensemble des risques auxquels BPCE Vie est exposée ;**
- ▶ **mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques, les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité ;**
- ▶ **identifier les propriétaires des différents risques.**

Les politiques de gestion des risques et de gestion des investissements, validées par le conseil d'administration, permettent de décliner opérationnellement la stratégie de gestion des risques de durabilité. Elles intègrent notamment les engagements pris par BPCE Assurances dont BPCE Vie est filiale à 100%, afin de limiter l'empreinte carbone de son portefeuille et maîtriser le risque de durabilité de ses investissements.

BPCE Vie s'attache à formaliser l'ensemble des actions entreprises pour gérer le risque de durabilité dans des politiques ou documents associés dont les premiers éléments seront formalisés en 2024 et qui se structurent autour de 3 niveaux :

- ▶ **Au niveau 1**, une politique ESG décrivant la stratégie et les ambitions clés de la compagnie,
- ▶ **Au niveau 2**, une stratégie climat et une stratégie biodiversité permettant de préciser et décliner les ambitions clés sur ces thématiques
- ▶ **Au niveau 3**, les politiques, plus opérationnelles, sur des thématiques spécifiques (politiques sectorielles et spatiales, politique de vote et d'engagement, politique de gestion des controverses).

En complément des politiques de risques, BPCE Vie a mis en place un dispositif de gouvernance et de suivi spécifique qui se matérialise par :

- ▶ **Une comitologie ESG dédiée**, au niveau du groupe BPCE Assurances dont BPCE Vie est filiale à 100%, permettant la mise en œuvre d'une procédure claire de prise de décision et garantissant le suivi et la mise en œuvre de la stratégie ESG définie par le groupe (cf partie C sur la gouvernance) ;
- ▶ **une identification des risques ESG** et une évaluation qualitative de ces risques à travers l'exercice de la cartographie de la fonction clé de gestion des risques ;
- ▶ **un dispositif de contrôles internes** en charge de vérifier le respect de l'application des politiques de gestion des investissements et de manière plus globale, en charge de veiller au respect des attentes réglementaires dans le cadre des activités courantes de BPCE Vie.
- ▶ **l'intégration des risques** liés aux critères ESG dans le rapport ORSA (Own Risk Solvency Assessment : évaluation interne des risques et de la solvabilité), conformément aux recommandations de l'EIOPA, dont les conclusions sont présentées au conseil d'administration et communiquées au régulateur ;
- ▶ **des reportings** permettant le suivi régulier des risques, le déclenchement d'éventuelles alertes et la prise de décision rapide par la direction générale et/ou le conseil d'administration.
- ▶ **Le cas échéant, des tests de résistance et/ou des analyses de scénarios** pour les risques pertinents pour des besoins réglementaires (participation au stress test climatique organisé par l'ACPR).

Stratégie de réduction des risques de durabilité

BPCE Assurances, dont BPCE Vie est filiale à 100%, se positionne depuis plusieurs années en faveur d'une démarche de responsabilité d'entreprise et de transition économique durable :

- intégration progressive en amont du processus d'investissement des critères ESG visant à exclure à l'achat les émetteurs estimés en opposition à l'atteinte des objectifs de développement durable,
- définition dès 2018, d'une politique climat ambitieuse face aux enjeux de transition énergétique, en lien avec l'Accord de Paris sur le Climat ;

La démarche globale de l'entreprise a été décrite dans la partie I.A de ce rapport, à laquelle le lecteur est invité à se référer.

Les engagements sont suivis trimestriellement au travers d'indicateurs clés de performances ESG permettant une mise en perspective de l'avancement de cette stratégie d'investisseur responsable.

Déclinaison sur le portefeuille d'actifs cotés

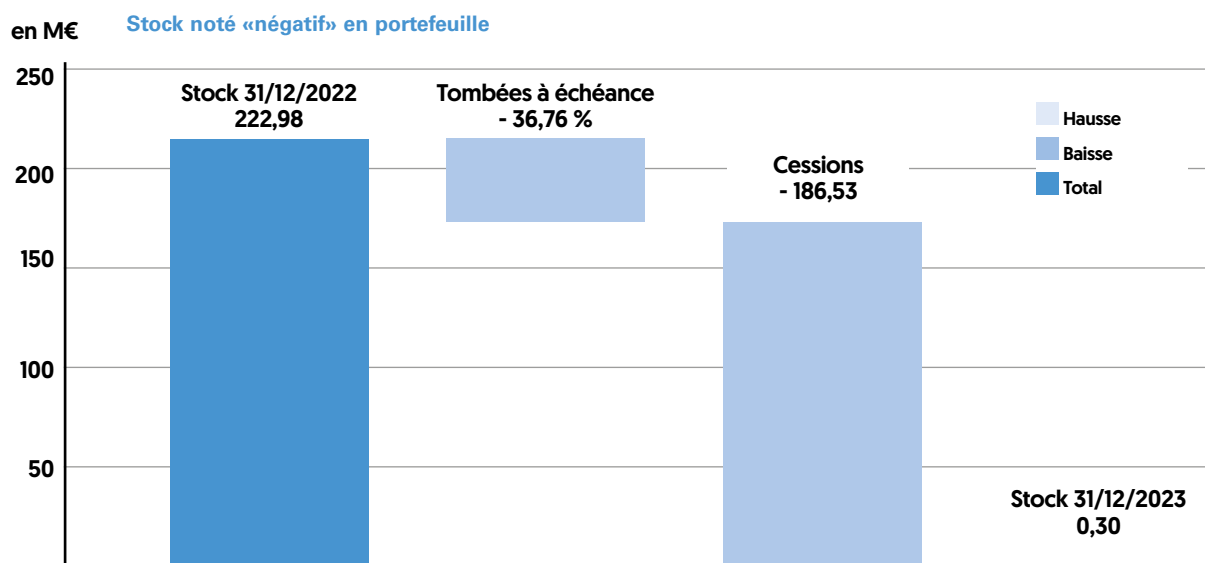
Les éléments ci-dessous reprennent principalement ceux présentés dans la partie A exposant la démarche de BPCE Vie relative à l'intégration des enjeux de durabilité dans les investissements et dont l'un des objectifs est d'assurer une bonne gestion des risques sous-jacents.

Pour rappel, la gestion des risques de durabilité se décline notamment en une série de politiques sectorielles :

- Exclusion du tabac
- Exclusion des armes controversées
- Exclusion du charbon
- Exclusion des activités pétrolières & gazières non-conventionnelles ou à fort impact environnemental

Comme mentionné précédemment, BPCE Assurances s'interdit également d'effectuer des investissements sur des actifs classés comme « Négatif » par la société de gestion Mirova. Il s'agit d'une notation* qui traduit une opinion qualitative globale s'échelonnant sur cinq niveaux et permettant d'apprécier le niveau d'adéquation de l'actif avec l'atteinte des « Objectifs de Développement Durable de l'ONU ».

Durant l'année 2023, sur le portefeuille de BPCE Vie, 37 M€ de titres notés « négatif » par Mirova sont tombés à échéance tandis que 187 M€ ont été cédés. Ces différents mouvements ont fait passer le stock de titres évalués « négatif » par Mirova de 223 M€ au 31/12/2022 à 0.3 M€ au 31/12/2023. La position restante en portefeuille pour un montant de 0.3 M€ avait une date de maturité en janvier 2024.



*BPCE Vie a fait le choix d'utiliser une notation propriétaire pour évaluer le risque de durabilité des émetteurs en portefeuille. A cet effet, la notation développée par Mirova été retenue. Celle-ci donne une opinion ESG sur des actifs selon 5 niveaux :

- Engagé : contribue de façon très favorable à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable
- Positif : contribue de façon positive à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable
- Neutre : en conformité avec certains Objectifs de Développement Durable, mais dont les impacts sont faibles ou non quantifiés
- Risque : limite l'atteinte des Objectifs de Développement Durable
- Négatif : limite fortement l'atteinte des Objectifs de Développement Durable



Déclinaison sur le portefeuille d'actifs non cotés – cas spécifique

La gestion des risques de durabilité pour les actifs non cotés revêt des enjeux particuliers. En effet, l'accès à des données extra-financières y est plus complexe et moins harmonisé.

Ainsi, pour les actifs en dette privée, en private equity, et en infrastructures, BPCE Vie réalise, au cas par cas, une évaluation ESG adaptée à la typologie de l'investissement (fonds, lignes directes, autres). L'analyse est ensuite présentée et ajoutée aux éléments examinés lors des comités de validation des investissements.

Concernant l'immobilier, les orientations ESG spécifique à cette classe d'actifs sont en cours de mise à jour côté BPCE Vie. Elles intégreront les nouveaux enjeux du secteur, notamment la mise en place de trajectoire de décarbonation ou l'intégration des enjeux de biodiversité.

Plan d'amélioration

- Poursuite de l'intégration des enjeux de durabilité dans le dispositif de gestion des risques via l'approfondissement des analyses des enjeux et l'intégration dans les exercices prospectifs menés par BPCE Vie

Liste des produits financiers mentionnés en application des articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Pour une activité d'assurance, la catégorisation SFDR s'applique à 2 niveaux :

- Au niveau des supports des produits d'épargne commercialisés (fonds en euros et UC)
- Au niveau des produits d'épargne en eux-mêmes (assurance-vie, contrats de capitalisation, plans épargne retraite)

Supports d'investissements : fonds en euros et UC

Fonds en euros

BPCE Vie propose actuellement à la commercialisation, via ses produits d'épargne, 2 fonds en euros :

- Soit, le fonds euro BPCE Vie pour les produits vie et de capitalisation ;
- Soit, le fonds euro PER, pour les produits retraites.

Ces deux supports sont catégorisés article 8 au sens de la réglementation SFDR, comme promouvant, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales et de bonne gouvernance de part :

- leur gestion (cf. description des politiques dans les chapitres supra)
- leur composition : 11,7% d'actifs durables au sens de la réglementation SFDR pour le fonds euro BPCE Vie ; 67,4% pour le PER au 31/12/2023)

Par ailleurs, le fonds euro Sécurité (fonds en euros du produit PERP, qui n'est plus ouvert à la commercialisation), est également catégorisé article 8, avec 20,3% d'actifs durables au sens de la réglementation SFDR.

Enfin, les fonds en euros de quelques produits en run-off ne sont pas catégorisés Article 8 au sens SFDR. Ils sont gérés via des cantons, aux encours très limités (24 M€ au 31/12/2023), amenés à disparaître.

Unités de compte (UC) en gestion libre

Parmi les (337) UC proposées comme supports d'investissement des produits d'épargne, 50 % (167) sont catégorisées Article 8 et 19% (64) sont catégorisées article 9 (ayant pour objectif un investissement durable), au sens de la réglementation SFDR.



La liste des UC article 8 et article 9 figure, par produit, sur le site Priips de BPCE Assurances : <https://priips.assurances.groupebpce.com/>

Produits d'assurance-vie, contrats de capitalisation et plans épargne retraite

L'ensemble des produits d'épargne de BPCE Vie en cours de commercialisation sont catégorisés article 8 au sens de la réglementation SFDR, dès lors que :

- ▶ le fonds euro de ces produits est lui-même catégorisé Article 8 (cf. supra), et
- ▶ ces produits offrent une part significative d'options d'investissement UC Article 8 et Article 9 au sens de la réglementation SFDR.

Ces produits sont les suivants :

	Produits commercialisés par les banques populaires (BP)	Produits commercialisés par les caisses d'épargne (CE)
		
Assurance Vie	Horizeo 2 Quintessa 2 Plan épargne enfant	Millevie Essentielle 2 Millevie Initiale 2 Millevie Premium 2 Millevie Infinie 2
Contrat de Capitalisation	Quintessa Capi 2	Millevie Capi 2
Epargne Retraite	Plan épargne retraite	Millevie PER

Par ailleurs, il est à noter que les profils de gestion déléguée de ces produits sont également dans leur grande majorité catégorisés Article 8 au sens de la réglementation SFDR.

Part d'encours sous gestion prenant en compte les critères environnementaux et/ou sociaux et de qualité de gouvernance

En comptabilisant les encours des fonds en euros et UC catégorisés Article 8 ou Article 9 au sens de la réglementation SFDR, nous obtenons les statistiques suivantes :

	Fonds euro	UC
Encours Article 8	54 904 M€	4 992 M€
Encours Article 9	0	1 771 M€
Total des encours	54 928 M€	19 133 M€
Part d'article 8 ou 9	99,96%	34,99% sur tout l'encours 65,35% sur l'encours pertinent (pour les ISIN dont la classification 6/8/9 est publiée)



2

INFORMATIONS

issues des dispositions de SFDR

A Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers BPCE Vie

Résumé

- ▶ BPCE Vie prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de BPCE Vie ;
- ▶ La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Résumé des principales incidences négatives :

La section porte à la fois sur les investissements réalisés dans le cadre du fonds en euros de BPCE Vie et dans les unités de compte référencées. Les deux données ne sont cependant pas agrégées afin de gagner en clarté. Ainsi, le périmètre couvert représente environ 55 milliards d'euros* sous gestion pour le périmètre fonds en euros et 25 milliards d'euros pour le périmètre unités de compte.

La stratégie de BPCE Vie se décline selon deux axes principaux :

- une approche globale des enjeux environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance qui repose sur la méthodologie d'évaluation et de notation ESG de la recherche de Mirova** spécialisée dans l'ISR ;
- une approche climat, avec pour objectif de contribuer à l'atténuation du changement climatique, et qui s'appuie sur des indicateurs de température et d'empreinte carbone.

Chaque investissement fait l'objet d'une sélection en fonction d'un certain nombre de critères extra-financiers. Les indicateurs suivis sont les suivants :

- la trajectoire d'alignement climatique du portefeuille d'actifs, conformément aux accords de Paris. Elle est mesurée par un indicateur de température (en °C) ;
- l'empreinte carbone des actions et obligations détenues en direct (en tonne de CO2e par million d'euros investis) ;
- la notation ESG de Mirova sur une échelle à 5 niveaux (Négatif, Risqué, Neutre, Positif, Engagé) sur les émetteurs détenus en direct (via des obligations et des actions) ;
- la part d'obligations vertes, sociales ou durables*** dans les investissements obligataires en direct et leur part dans les actifs nouvellement acquis ;
- la part de fonds labellisés (ISR, Greenfin, LuxFlag, Febelfin « Towards Sustainability ») dans les fonds détenus.

Les données utilisées reposent en grande partie sur des fournisseurs de données spécialisés qui apportent des informations extra-financières aux investissements. Enfin, l'ensemble de la stratégie d'investissement ESG est pilotée à travers un organe de décision dédié : le comité ESG. Il est composé de la direction générale, des principaux dirigeants RSE, des fonctions risques, finance, stratégie, investissements et des collaborateurs sur les sujets ESG.

* En valeur de marché au 31 décembre 2023

** Mirova est une société de gestion appartenant au Groupe BPCE dédiée à l'investissement durable.

*** Instrument « Green bond », « Social bond » ou « Sustainable bond » suivant les principes définis par l'ICMA (International Capital Market Association).

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés pour le périmètre fonds euros

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité [qualitative ou quantitative]	Élément de mesure	Incidence [année 2023]	Incidence [année 2022]	Explication - Couverture [année 2023]	Explication - Couverture [année 2022]
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2 ⁽¹⁾	761 090,06	1 059 288,32	62,07%	95,23%
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2 ⁽¹⁾	183 693,86	250 573,84	62,07%	95,23%
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2 ⁽¹⁾	10 052 637,65	9 377 138,06	62,07%	95,23%
		Emissions de GES ⁽¹⁾	10 997 421,58	10 687 000,22	62,07%	95,23%
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis ⁽¹⁾	327,31	485,84	62,07%	95,23%
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements ⁽¹⁾	824,57	974,46	64,25%	95,53%
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %) ⁽¹⁾	6%	9%	63,58%	94,82%
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) - Consommation d'énergie non renouvelable ⁽²⁾	16%	77,59%	31,14%	21,21%
		Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) - Production d'énergie non renouvelable ⁽²⁾	2%	4%	62,05%	92,78%
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Agriculture ⁽³⁾	0,00	No Information	0,00%	12,88%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Mining ⁽³⁾	0,00	1,91	0,24%	12,88%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Manufacturing ⁽³⁾	0,03	0,47	7,77%	12,88%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Electricity ⁽³⁾	0,03	2,72	1,50%	12,88%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Water Supply ⁽³⁾	0,01	4,00	0,22%	12,88%
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Construction ⁽³⁾	0,08	0,95	0,42%	12,88%
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Transportation & Storage ⁽³⁾		0,00	0,37	0,89%	12,88%	
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Wholesale Retail Motor Vehicle Repair (3)		0,00	0,18	0,38%	12,88%	
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Real Estate Activities ⁽³⁾		0,01	0,02	1,98%	12,88%	
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %) ⁽¹⁾	0%	0%	63,63%	94,65%
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée ⁽⁴⁾	0,00	0,08	0,90%	1,80%
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée ⁽⁴⁾	0,22	8,78	16,37%	3,98%
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %) ⁽⁵⁾	0%	1%	63,63%	94,65%
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %) ⁽⁵⁾	9%	5%	50,72%	73,39%
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros) ⁽⁶⁾	0,01	0,10	6,37%	10,08%
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres ⁽⁴⁾	0,15	0,38	37,89%	25,98%
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)		0,00	0,00	63,96%	95,26%
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux		Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %) ⁽¹⁾				
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros de produits intérieur brut ⁽¹⁾	182,63	162,77	70,84%	83,76%
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique) ⁽¹⁾	2,00	2,00	70,84%	83,76%
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %) ⁽¹⁾	1%	1%	70,84%	83,76%
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %) ⁽¹⁾	0,00%	0,00%	2,54%	2,63%
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %) ⁽¹⁾	60,10%	60,82%	2,54%	2,63%

(1) Le taux de couverture calculé sur ces indicateurs a été corrigé cette année afin de représenter au mieux l'entiereté de notre portefeuille

(2) Depuis novembre 2023, ISS utilise les données brutes environnementales et sociales (ESRD) collectées par leur équipe de recherche pour calculer les indicateurs du PAI 5. Cette évolution génère un écart autant dans la donnée que dans la couverture.

(3) Depuis novembre 2023, ISS utilise les données brutes environnementales et sociales (ESRD) collectées par leur équipe de recherche pour calculer les indicateurs du PAI 6. Cette évolution génère un écart autant dans la donnée que dans la couverture.

(4) Courant 2023, ISS ESG a remplacé une partie de ses bases de données brutes. Ce nouvel ensemble de données comprend environ 700 points de données comparativement à 70 pour l'ancien ensemble de données. Ces nouvelles données sont directement recueillies dans les rapports annuels des émetteurs. Certains des nouveaux facteurs de données brutes ESG ont une applicabilité plus large, ce qui entraîne une augmentation de la couverture.

(5) Les points de données utilisés pour calculer ces indicateurs ont été mis à jour afin de refléter les nouvelles lignes directrices de l'OCDE publiées en juin 2023.

(6) L'alimentation de ce champs dans les bases de données ISS a rencontré des difficultés sur l'année ne permettant pas d'obtenir une donnée stable. Cet incident est en cours de correction au niveau du fournisseur de données.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés pour le périmètre fonds euros

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Elément de mesure	Incidence [année 2023]	Incidence [année 2022]	Explication - Couverture [année 2023]	Explication - Couverture [année 2022]
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Emissions	1. Emissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée				
	2. Emissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants atmosphériques par million d'euros investi, en moyenne pondérée ⁽⁴⁾	0,01	1,00	3,04%	3,85%
	3. Emissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO2 d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée				
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %) ⁽¹⁾	31,07%	44,91%	63,96%	94,93%
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires ⁽⁴⁾ 2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en %)	532,50	206 627,37	24,53%	8,32%
	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau (en %) ⁽⁴⁾	3,5%	6,4%	19,47%	28,71%
	13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de déchets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée ⁽⁴⁾	40,84	5,93	26,78%	10,08%
	14. Espèces naturelles et aires protégées	1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées (en %) ⁽¹⁾ 2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire protégée ou d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée (en %)	0,1%	0,4%	63,63%	94,65%

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés pour le périmètre fonds euros

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Elément de mesure	Incidence [année 2023]	Incidence [année 2022]	Explication - Couverture [année 2023]	Explication - Couverture [année 2022]
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (exprimée en %) ⁽¹⁾	6,1%	24,9%	45,64%	56,71%
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée ⁽⁴⁾	0,26	1,26	13,87%	21,42%
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) exprimée en % ⁽⁴⁾	6,9%	11,8%	45,64%	73,39%
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte exprimée en % ⁽¹⁾	0,5%	0,7%	45,64%	56,71%
Droits de l'Homme	8. Ratios de rémunération excessif	Ratio moyen pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés exprimé en % ⁽⁴⁾	53,61%	326,95%	11,66%	16,83%
	9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme exprimée en % ⁽⁴⁾	20,5%	8,3%	45,64%	73,39%
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'Homme exprimée en % ⁽⁴⁾	12,9%	38,0%	45,64%	72,96%
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption exprimée en %				
	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption exprimée en % ⁽¹⁾	0,0%	0,0%	63,63%	94,65%

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux

Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet) ⁽¹⁾	2,07	2,91	70,84%	83,76%
	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet) ⁽¹⁾	2,44	3,45	70,84%	83,76%
Droits de l'Homme	20. Performance moyenne en matière de droits de l'Homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'Homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet ⁽¹⁾	2,26	3,16	70,84%	83,76%
	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet ⁽¹⁾	1,35	1,97	70,84%	83,76%
	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins locales	Investissement dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins locales ⁽¹⁾	0,00	0,00	70,84%	83,76%
Gouvernance	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet ⁽¹⁾	1,41	1,99	70,84%	83,76%

(1) Le taux de couverture calculé sur ces indicateurs a été corrigé cette année afin de représenter au mieux l'entiereté de notre portefeuille

(2) Depuis novembre 2023, ISS utilise les données brutes environnementales et sociales (ESRD) collectées par leur équipe de recherche pour calculer les indicateurs du PAI 5. Cette évolution génère un écart autant dans la donnée que dans la couverture.

(3) Depuis novembre 2023, ISS utilise les données brutes environnementales et sociales (ESRD) collectées par leur équipe de recherche pour calculer les indicateurs du PAI 6. Cette évolution génère un écart autant dans la donnée que dans la couverture.

(4) Courant 2023, ISS ESG a remplacé une partie de ses bases de données brutes. Ce nouvel ensemble de données comprend environ 700 points de données comparativement à 70 pour l'ancien ensemble de données. Ces nouvelles données sont directement recueillies dans les rapports annuels des émetteurs. Certains des nouveaux facteurs de données brutes ESG ont une applicabilité plus large, ce qui entraîne une augmentation de la couverture.

(5) Les points de données utilisés pour calculer ces indicateurs ont été mis à jour afin de refléter les nouvelles lignes directrices de l'OCDE publiées en juin 2023.

(6) L'alimentation de ce champs dans les bases de données ISS a rencontré des difficultés sur l'année ne permettant pas d'obtenir une donnée stable. Cet incident est en cours de correction au niveau du fournisseur de données.

Unités de compte

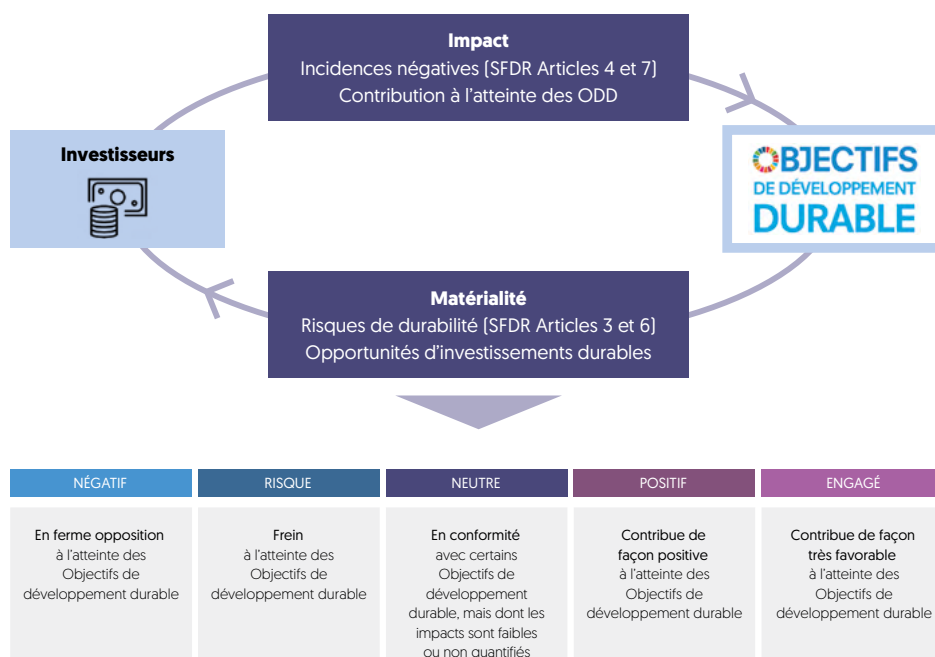
BPCE Vie présente ici une première analyse des principales incidences négatives sur les supports en unités de compte. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces données ne couvrent pas l'ensemble du périmètre et sont encore en cours de fiabilisation.

BPCE Vie travaille à la remédiation progressive de ces points.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés pour le périmètre unités de compte						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence [année 2023]	Incidence [année 2022]	Explication - Couverture [année 2023]	Explication - Couverture [année 2022]	
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	48 839 367,7	NA	38%	NA
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	17 993 911,9	NA	38%	NA
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	564021519,2	NA	36%	NA
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	564021519,2	NA	36%	NA
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	ND	NA	ND	NA
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	4%	NA	37%	NA
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) - utilisation d'énergie charbon, nucléaire ou floues	NA	NA	NA	NA
		Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) - Consommation d'énergie non renouvelable	37,5%	NA		NA
		Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) - Production d'énergie non renouvelable	18,6%	NA	15,4%	NA
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Agriculture	ND	NA	ND	NA
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Mining	ND	NA	ND	NA
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Manufacturing	ND	NA	ND	NA
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Electricity	ND	NA	ND	NA
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Water Supply	ND	NA	ND	NA
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Construction	ND	NA	ND	NA
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Transportation & Storage	ND	NA	ND	NA
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Wholesale Retail Motor Vehicle Repair	ND	NA	ND	NA
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - Real Estate Activities	ND	NA	ND	NA
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	1,4%	NA	35,9%	NA
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	34,21272986	NA	5%	NA
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	67,3108261	NA	20%	NA
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0,8%	NA	38,9%	NA
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	25,4%	NA	36,1	NA
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	0,075026515	NA	7,7%	NA
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39,53%	NA	34%	NA
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0,04%	NA	39,1%	NA
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	NA	NA	NA	NA
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	NA	NA	NA	NA
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	NA	NA	NA	NA
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	NA	NA	NA	NA
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	NA	NA	NA	NA

C Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

En 2017, les comités décisionnaires de BPCE Vie (comité des investissements, comité ESG) ont décidé d'exclure à l'achat les émetteurs notés « Négatifs » selon la notation ESG de Mirova, sur le périmètre des actifs sous mandat de gestion et des fonds dédiés. Les émetteurs notés « Négatifs » sont ceux qui présentent des risques élevés en matière de développement durable et/ou sont en ferme opposition avec l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Plus précisément, la notation Mirova considère à la fois l'impact des investissements sur les Objectifs de Développement Durable (positif et négatif) ainsi que la matérialité des Objectifs de Développement Durable (risques et opportunités) pour les investisseurs. Cette grille d'analyse aboutit sur un barème de notation des émetteurs présenté ci-dessous :



La notation ESG de Mirova inclut une évaluation stricte des PAI suivants :

- violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (PAI obligatoire numéro 10) ;
- exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (PAI obligatoire numéro 14).

En 2021, avec la mise en place du plan stratégique de BPCE Assurances, les comités décisionnaires de BPCE Vie (comité des investissements, comité ESG) ont décidé d'exclure des encours sous gestion (ie. du stock) les émetteurs notés « Négatifs » par Mirova à horizon 2024.

En outre, une politique d'exclusion du charbon thermique limite l'impact de BPCE Vie sur le changement climatique. Les différents indicateurs PAI concernés par cette exclusion sont :

- les émissions de GES (PAI obligatoire numéro 1) ;
- l'empreinte carbone (PAI obligatoire numéro 2) ;
- l'intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (PAI obligatoire numéro 3) ;
- exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (PAI obligatoire numéro 4).

Conformément à la politique charbon du Groupe BPCE, révisée en juin 2019, BPCE Vie s'est engagée à sortir en totalité du charbon thermique d'ici 2030 dans les entreprises situées dans l'OCDE et d'ici 2040 pour les entreprises hors OCDE sur l'ensemble de ses mandats de gestion et fonds dédiés.

Les critères de non-investissements et désinvestissement du charbon thermique sont détaillés dans la partie I.A.

BPCE Vie a également renforcé sa politique Pétrole & Gaz en excluant de ses achats tous les émetteurs dont la part d'hydrocarbures non-conventionnels atteint 10% de la production.

Les politiques d'exclusion sectorielle pour limiter l'impact de BPCE Vie sur le changement climatique ont vocation à être étendues en 2024. Sur les questions sociales et de personnel, BPCE Vie dispose d'une politique sur le PAI « 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) ». En 2018, BPCE Vie s'est engagée (en lien avec la politique du Groupe BPCE) à ne pas investir et à exclure les émetteurs impliqués dans le développement, la production ou la vente d'armes controversées sur le périmètre des actifs sous mandat de gestion et des fonds dédiés.

L'efficacité de cette politique est reflétée par une exposition à 0% dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %).

D Politique d'engagement

La politique d'engagement est définie et portée par nos gestionnaires d'actifs comme décrit dans la partie I.D.3. Par ailleurs, c'est dans le cadre du fonds action dédié géré par Ostrum AM que la politique de vote se matérialise pour BPCE Vie. Les votes et décisions prises en Assemblées Générales sont rapportées annuellement au pôle ESG de BPCE Vie. Cette politique de vote est détaillée dans la partie I.D.2.

E Références aux normes internationales

La stratégie d'investissement de BPCE Vie qui intègre une politique d'exclusion à plusieurs niveaux permet d'assurer à minima le respect des principes directeurs de l'OCDE et des Nations unies. À travers ses mandats de gestion, BPCE Vie demande à ses gestionnaires d'actifs d'exclure les émetteurs de titres ayant les notations ESG les moins bonnes, basée sur les données d'ISS.

- Exclusion des instruments dont la notation de l'émetteur est la moins bonne tous secteurs confondus (notation appartenant au dernier quartile).
- Exclusion des instruments dont la notation de l'émetteur est la moins bonne au sein d'un secteur spécifique (notation appartenant aux deux derniers déciles).

De ce fait, les émetteurs qui ne respectent pas les standards internationaux établis par les Nations Unies et/ou par l'OCDE sont exclus du périmètre d'investissement sur les mandats de gestion et fonds dédiés.



3

ANNEXES

Présentation des labels*



Label ISR (investissement socialement responsable) : Il permet d'identifier des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère de l'Economie et des Finances, ce label garantit aux investisseurs que le fonds labellisé a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement.



Label Greenfin : Créé par le ministère de l'Environnement, il veut garantir la qualité « verte » des placements financiers, en raison de leurs pratiques transparentes et durables et est orienté vers le financement de la transition énergétique et écologique. Ce label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur du nucléaire et des énergies fossiles.



Label Towards Sustainability : Développé par FebelFin, le label combine trois exigences : la transparence, l'analyse ESG de l'intégralité des portefeuilles et des exclusions avec des seuils bas, non seulement sur le charbon mais aussi sur les énergies fossiles non conventionnelles. Ce label offre aux investisseurs la garantie d'investir dans des sociétés ayant une stratégie de durabilité clairement définie, et qui mènent une politique de durabilité transparente aux niveaux environnemental, de politique sociale et de bonne gouvernance.



Label LuxFlag ESG : Il est le premier label ISR (Investissement Socialement Responsable) privé au niveau européen. Il est attribué par une agence de labellisation internationale aux fonds qui suivent une approche responsable, c'est-à-dire qui intègrent les critères ESG dans leur gestion. Un audit externe qui vérifie la conformité des pratiques de l'entreprise avec les engagements énoncés doit être réalisé et les activités controversées (liées au secteur, du tabac, de l'armement, etc...) sont exclues. Le Label garantit aux investisseurs que le fonds investit 100% de ses actifs en intégrant des considérations ESG.



Label Finansol : Il a été créé en 1997 (par l'association Finansol) pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Il repose sur plusieurs critères, principalement de solidarité et de transparence & information. Il s'obtient auprès du Comité du label Finansol en suivant plusieurs étapes : adhésion à l'association, remise du dossier de candidature, examen du dossier, décision du Comité, et contrôle annuel du respect des critères.

*Plus d'information concernant les labels : https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/comprendre-les-produits-financiers/financedurable/glossaire-de-la-finance-durable#Label_ISR_Investissement_Socialement_Responsable

Evaluation des compétences ESG

4 - Niveau expertise	Connaissances très approfondies, acquises sur une période très significative (supérieure ou égale à 3 ans) et via une solide expérience pratique - J'ai une connaissance approfondie des enjeux liés à ce sujet (impacts, risques et opportunités) et je suis à même de prendre la parole dans des débats publics.
3 - Niveau Professionnel	Connaissances approfondies, acquises sur une période significative (entre 2 ans et 3 ans) et via une expérience pratique développée : Dans l'exercice de mes fonctions professionnelles, je suis régulièrement amené à travailler sur ce sujet et/ou j'ai suivi des formations approfondies à ce sujet.
2 - Niveau Avancé	Connaissances maîtrisées : acquises sur une période récente (entre 1 et 2 ans) ou via une expérience pratique relativement limitée.
1- Niveau Basique	Connaissances en consolidation (acquises sur une période de moins d'1 an) : je connais les principaux enjeux.
0 - A acquérir	Absence de connaissances.

> Exemples de témoignages pouvant être ajoutés, ne constitue pas des questions à proprement parler

DÉCLINAISON CHEZ BPCE VIE

Le contenu et la méthode d'évaluation

6 catégories, 5 niveaux

Mes connaissances sur le sujet sont :	0- A acquérir	1- Basiques	2- Avancées	3- Professionnelles	4- Expertes
Environnement	Absence de connaissances	Je connais les principaux enjeux comme l'ensemble de la population	Je m'informe régulièrement à travers les médias (presse, conférence, réseaux sociaux, etc.) à ce sujet. J'ai suivi quelques formations et conférences sans avoir toutefois une connaissance approfondie des enjeux et implications sur mon secteur d'activité.	Dans l'exercice de mes fonctions professionnelles, je suis régulièrement amené à travailler sur ce sujet et/ou j'ai suivi des formations approfondies à ce sujet.	J'ai une connaissance approfondie des enjeux liés à ce sujet (impacts, risques et opportunités) et je suis à même de prendre la parole dans des débats publics.
Social		Définir de façon générale la notion de changement climatique	Définir les notions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique Citer des enjeux liés à la biodiversité et quelques interdépendances avec les enjeux climatiques	Définir la notion de scopes 1 / 2 / 3. Citer des exemples de secteurs liés au sujet (à2 secteur mais un scope 3 élevé sous l'angle climatique) Définir le concept de limites planétaires. Expliciter les enjeux associés pour un investisseur	Définir précisément les indicateurs de mesures (engagement, carbonne, alignement, etc.) et leurs limites / avantages Etre en mesure de positionner l'entreprise sur l'ensemble des différents sujets (risques, impacts majeurs, etc.)
Gouvernance		Donner des exemples d'enjeux sociaux pour une entreprise	Définir le concept de « transition juste » Citer des exemples de macro-tendances sociales ou sociétales à l'origine ou attendues pour les années à venir	Savoir citer et définir le rôle d'instance tels que le conseil d'administration, le comité d'audit, le comité des nominations, etc.	Définir les facteurs sociaux matériels pour différents secteurs d'activité
Climat		Faire la différence entre météo et climat	Positionner un conseil d'administration par rapport à un comité de direction	Savoir citer et définir le rôle d'instance tels que le conseil d'administration, le comité d'audit, le comité des nominations, etc.	Citer des critères d'évaluation de la qualité du board d'une entreprise Citer des facteurs de gouvernance liés aux émetteurs souverains
Biodiversité		Définir la notion d'effet de serre et les principales causes du changement climatique	Définir la notion d'effet de serre et les principales causes du changement climatique Citer les objectifs d'alignement en température issus de la COP21 (accords de Paris)	Découper les notions prééconomiques (alignement en température, budget carbone) pour un portefeuille d'investissement Définir le risque climatique « physique » et le risque climatique de « transition »	Connaître les politiques sectorielles liées au climat en vigueur dans l'entreprise, y compris les seuils appliqués
Réglementation relative à la durabilité		Définir le concept de biodiversité	Citer quelques exemples de « services écosystémiques »	Citer les 6 facteurs de pression sur la biodiversité définis par l'IPBES Justifier le concept d'impact et de dépendance d'un portefeuille d'investissement à la biodiversité	Lister des exemples de codes deontiques par le Global Biodiversity Framework à horizon 2030, les axes actionnés par un investisseur et ceux pris en compte par l'entreprise
		Pas de connaissance du cadre réglementaire relatif à la durabilité	Savoir citer le nom de quelques réglementations, sans définir précisément les exigences sous-jacentes (SFDR, CSRD, LII Article 29 LEC, etc.)	Définir les concepts de produit financier Article 6 / 8 / 9 selon SFDR Définir ce qu'est une activité « éligible » à la taxonomie européenne. Idem pour une activité « alignée »	Définir la notion de « do not significant harm » (DNSH) et les approches pour l'évaluer Définir les enjeux d'intégration de ces réglementations au sein de l'entreprise

Les services écosystémiques détaillés et expliqués

Famille de service	Service écosystémique	Description du service écosystémique
Ressources physiques	Ressources énergétiques mécaniques des animaux	Le travail physique est assuré par des espèces domestiques ou commerciales, notamment les bœufs, les chevaux, les ânes, les chèvres et les éléphants. Ces animaux peuvent être regroupés en trois catégories : les animaux de trait, les animaux de bât et les montures.
	Fibres et autres matériaux	Les fibres et autres matériaux provenant de plantes, d'algues et d'animaux sont directement utilisés ou transformés à diverses fins. Il s'agit du bois, du bois d'œuvre et des fibres qui ne sont pas transformées, ainsi que des matières destinées à la production, telles que la cellulose, le coton et les colorants, et des matières végétales, animales et algales destinées à l'alimentation et à la fertilisation.
	Matériel génétique de tous les organismes vivants	Le matériel génétique se résume à l'acide désoxyribonucléique (ADN) et tous les biotes, y compris les plantes, les animaux et les algues.
	Eau souterraine	Les eaux souterraines sont des eaux stockées sous terre dans des aquifères constitués de roches perméables, de sol et de sable. L'eau qui alimente les nappes phréatiques provient des précipitations, de la fonte des neiges et de l'écoulement des ressources naturelles en eau douce.
	Eau de surface	L'eau de surface est fournie par les ressources en eau douce provenant de la collecte des précipitations et de l'écoulement de l'eau à partir de sources naturelles.
Soutien aux processus de production	Maintien des habitats tout au long du cycle de vie des espèces	Comprend les habitats qui contribuent de manière significative à la reproduction des individus d'une espèce particulière. Ces habitats sont des endroits où la progéniture est la plus nombreuse, des endroits où elle est le mieux préservée de la prédation ou des endroits où elle grandit plus vite que dans d'autres habitats.
	Pollinisation	Les services de pollinisation sont assurés par trois mécanismes principaux : les animaux, l'eau et le vent. La majorité des plantes dépendent dans une certaine mesure d'animaux qui agissent comme des vecteurs, ou pollinisateurs, pour effectuer le transfert de pollen.
	Qualité du sol	La qualité des sols est assurée par les processus d'altération, qui maintiennent les conditions bio-géochimiques des sols, y compris la fertilité et la structure des sols, et par les processus de décomposition et de fixation, qui permettent la fixation de l'azote, la nitrification et la minéralisation de la matière organique morte.

Famille de service	Service écosystémique	Description du service écosystémique
Soutien aux processus de production	Ventilation	La ventilation assurée par la végétation naturelle ou plantée est vitale pour une bonne qualité de l'air intérieur. Sans elle, les occupants des bâtiments subissent des conséquences à long terme sur leur santé en raison de l'accumulation de composés organiques volatils (COV), de bactéries et de moisissures en suspension dans l'air.
	Régulation de la distribution quantitative, spatiale et temporelle des eaux douces	Le cycle hydrologique, également appelé cycle de l'eau, est le système qui permet la circulation de l'eau dans l'atmosphère, les terres et les océans de la Terre. Le cycle hydrologique est responsable de la recharge des sources d'eau souterraine (c'est-à-dire des aquifères) et du maintien des flux d'eau de surface.
	Qualité de l'eau	La qualité de l'eau est assurée par le maintien de l'état chimique des eaux douces, y compris les rivières, les ruisseaux, les lacs et les sources d'eau souterraines, et des eaux salées, afin de garantir des conditions de vie favorables au biote.
Atténuation des impacts directs	Bioremédiation des sols pollués	La bioremédiation est un processus naturel par lequel des organismes vivants tels que les micro-organismes, les plantes, les algues et certains animaux dégradent, réduisent et/ou détoxifient les polluants.
	Dilution par l'atmosphère et par les écosystèmes	L'eau, douce ou salée, et l'atmosphère peuvent diluer les gaz, les fluides et les déchets solides produits par l'activité humaine.
	Filtration	Le filtrage, la séquestration, le stockage et l'accumulation des polluants sont assurés par toute une série d'organismes, dont les algues, les animaux, les micro-organismes et les plantes vasculaires et non vasculaires.
	Médiation des impacts sensoriels	La végétation est la principale barrière (naturelle) utilisée pour réduire la pollution sonore et lumineuse, limitant ainsi l'impact qu'elle peut avoir sur la santé humaine et l'environnement.

Famille de service	Service écosystémique	Description du service écosystémique
Régulation	Amortissement et atténuation des flux de masse	L'amortissement et l'atténuation des flux massifs permettent le transport et le stockage des sédiments par les rivières, les lacs et les mers.
	Régulation du climat	La régulation du climat mondial est assurée par la nature grâce au stockage à long terme du dioxyde de carbone dans les sols, la biomasse végétale et les océans. Au niveau régional, le climat est régulé par les courants et les vents océaniques, tandis qu'au niveau local, la végétation peut modifier les températures, l'humidité et la vitesse du vent.
	Contrôle des maladies	Les écosystèmes jouent un rôle important dans la régulation des maladies pour les populations humaines ainsi que pour la flore et la faune sauvages et domestiques.
	Protection contre les inondations et les tempêtes	La protection contre les inondations et les tempêtes est assurée par les effets d'abri, de tampon et d'atténuation de la végétation naturelle et plantée.
	Protection contre l'érosion	La stabilisation des masses et le contrôle de l'érosion sont assurés par une couverture végétale qui protège et stabilise les écosystèmes terrestres, côtiers et marins, les zones humides côtières et les dunes. La végétation sur les pentes prévient également les avalanches et les glissements de terrain, tandis que les mangroves, les herbiers marins et les macroalgues protègent les côtes et les sédiments contre l'érosion.
	Contrôle des nuisibles	La lutte contre les ravageurs et les espèces exotiques envahissantes est assurée par l'introduction directe et le maintien de populations de prédateurs du ravageur ou de l'espèce envahissante, l'aménagement paysager des zones pour favoriser les habitats permettant la réduction des ravageurs, et la fabrication d'une famille de biocides naturels basés sur des toxines naturelles pour les ravageurs.

Détail des trois différents CBF suivis :

Indicateurs	Définition	Unité
CBF	<ul style="list-style-type: none"> • Evalue l'impact annuel des entreprises sur la biodiversité mondiale et locale. • Mesure la surface e biodiversité vierge détruite par les activités annuelles de l'entreprise. 	MSA.Km2
CBF Air Pollution	Les dépôts atmosphériques excessifs d'oxydes d'azote et de soufre (NOx et SOx) sur les écosystèmes terrestres sont un facteur majeur de perte de biodiversité. Les pressions directes exercées par l'entreprise, telles que les émissions de NOx résultant de la consommation de carburant, sont également prises en compte. Les émissions de NOx provenant de la consommation d'électricité et des émissions des produits achetés dans la chaîne d'approvisionnement en amont ont également été prises en compte.	MSA.Km2
CBF Water Pollution	Les rejets de composés toxiques dans l'eau ont un impact sur les organismes des écosystèmes d'eau douce en provoquant la létalité ou d'autres dommages lorsque les organismes sont exposés aux substances. Les substances rejetées en raison de l'activité de l'entreprise (par exemple, la transformation des aliments ou la fertilisation des cultures) ont été prises en compte, de même que les substances rejetées par la chaîne d'approvisionnement en amont.	MSA.Km2
CBF Change of Land Use	<p>Le changement d'utilisation des sols est la principale cause de perte de biodiversité mondiale en raison de son impact direct sur les habitats des espèces.</p> <p>L'indicateur CBF Change of Land Use se base sur deux sous pressions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'occupation des sols : qui correspond au maintien d'une zone à un niveau de biodiversité différent qu'auparavant en raison d'une opération en cours ce qui empêche son retour à un état vierge. • La transformation des sols : qui correspond à la superficie de terres qui est transformée au cours de l'année pour maintenir le même niveau de production et de consommation que l'année précédente. 	MSA.Km2
CBF Climate Change	Le lien entre les émissions de GES et les impacts sur la biodiversité se fonde sur la surface globale des biomes détruite en fonction de l'augmentation de la température moyenne mondiale sur un horizon de 100 ans.	MSA.Km2

BPCE Vie

7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Tél. : +33 1 58 32 30 00

www.assurances.groupebpce.com

